



Rapport sur la viabilité financière de 2017



BUREAU DU DIRECTEUR
PARLEMENTAIRE DU
BUDGET
OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY
BUDGET OFFICER

Ottawa, Canada
5 octobre 2017
www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses — notamment des analyses portant sur les politiques macroéconomiques et budgétaires — dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Dans le rapport qui suit, le DPB présente son évaluation de la viabilité financière à long terme du gouvernement fédéral, des administrations infranationales et des régimes de retraite publics.

Le DPB tient à remercier les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui lui ont fait part de leurs observations au sujet de ses projections. Il faut cependant se garder d'y voir une validation des projections du DPB ou de son évaluation de la viabilité financière.

Le présent rapport a été préparé par le personnel du directeur parlementaire du budget. Govindadeva Bernier, Negash Haile, Jason Jacques, Chris Matier, Tim Scholz, Trevor Shaw et Alex Smith ont rédigé le rapport et participé à l'analyse. Mostafa Askari a commenté le rapport. Nancy Beauchamp et Jocelyne Scrim ont participé à la préparation du rapport aux fins de publication. Pour plus de renseignements, veuillez envoyer un message à pbo-dpb@parl.gc.ca.

Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget

Table des matières

Résumé	1
1. Introduction	6
2. Gouvernement fédéral	11
3. Terre-Neuve-et-Labrador	18
4. L'Île-du-Prince-Édouard	26
5. Nouvelle-Écosse	34
6. Nouveau-Brunswick	42
7. Québec	50
8. Ontario	58
9. Manitoba	66
10. Saskatchewan	74
11. Alberta	82
12. Colombie-Britannique	90
13. Les Territoires	98
14. Régime de pensions du Canada	106
15. Régime des rentes du Québec	110
Références	114

Annexe A:	Source des données financières	115
Annexe B:	Projection du PIB des provinces et des territoires	117
Annexe C:	Projections financières	119
Annexe D:	Définition de l'écart financier	130
Annexe E:	Analyse de sensibilité	132
Notes		135

Résumé

Il n'est pas possible d'évaluer la viabilité de la politique budgétaire actuelle à partir des plans budgétaires à moyen terme. Pour y arriver, il faut établir des projections qui vont au-delà d'un horizon de planification à moyen terme. Il y a viabilité financière lorsque la dette publique n'augmente pas en proportion de l'économie.

L'objectif du présent rapport est de déterminer s'il convient de modifier la politique budgétaire actuelle pour éviter l'accumulation non viable de la dette publique et d'estimer l'ampleur des modifications requises – l'« écart financier ». Depuis 2010, le DPB publie un rapport annuel sur la viabilité financière (RVF), tâchant d'élargir et d'approfondir son analyse.

Cette année, nous étendons notre analyse aux administrations infranationales (provinciales, locales et autochtones) de chaque province et territoire.

Toute projection à long terme comporte beaucoup d'incertitude, et les projections contenues dans le présent rapport ne sont pas des prévisions de ce que nous réservent les décennies à venir. Elles visent plutôt à stimuler les discussions parlementaires en vue de déterminer si la politique budgétaire actuelle permet de relever les défis à long terme sur les plans économique et démographique. Plus les interventions qui s'imposent sont faites rapidement, moins élevés sont les coûts s'y rattachant.

Conclusions

Secteur gouvernemental global

Du point de vue du secteur gouvernemental global (soit le gouvernement fédéral, les administrations infranationales et les régimes de retraite publics combinés), la politique budgétaire actuelle du Canada est viable à long terme. Par rapport à la taille de l'économie, la dette gouvernementale nette totale devrait, à long terme, demeurer en deçà de son niveau actuel (figure 1 du résumé).

Cette perspective occulte cependant une politique budgétaire non viable au niveau infranational. Tandis que la dette fédérale nette devrait être complètement éliminée en un peu plus de 40 ans, nous prévoyons que la dette nette des administrations infranationales passera de 28 % du produit intérieur brut (PIB) à plus de 100 % du PIB au cours des 75 prochaines années si la politique budgétaire est maintenue.

Figure 1 du résumé

Viabilité financière et écart financier

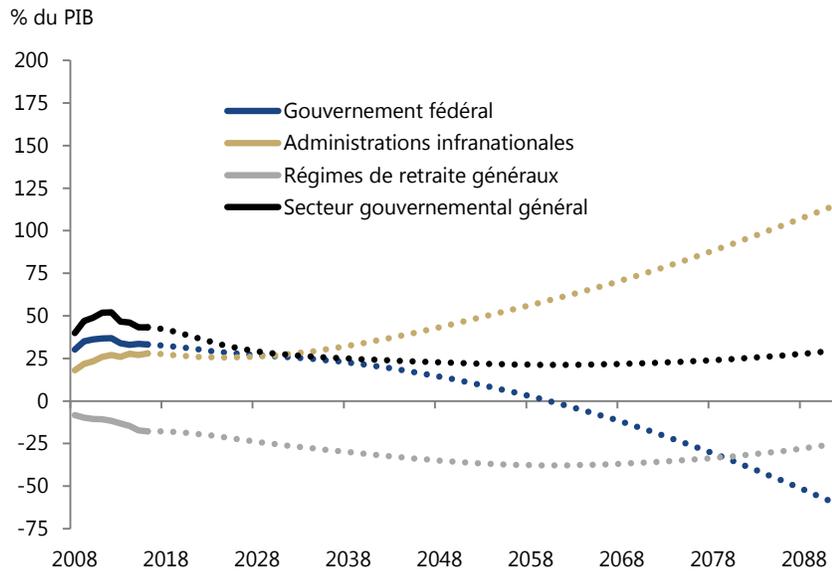
Pour évaluer la viabilité financière, le DPB se sert de l'écart financier, soit la différence entre la politique budgétaire actuelle et une politique viable à long terme.

L'écart financier correspond au changement immédiat et permanent dans les revenus, les dépenses de programme ou les deux (exprimé en proportion du PIB) qui permettra de stabiliser le ratio de la dette nette par rapport au PIB à son niveau actuel à long terme.

Un écart financier négatif indique que la dette devrait baisser en proportion du PIB et qu'il existe une marge de manœuvre pour augmenter les dépenses ou réduire les taxes et impôts tout en maintenant la viabilité financière.

Pour chaque régime de retraite public, l'écart financier représente le changement immédiat et permanent dans les cotisations ou les dépenses qui permet de ramener le ratio de l'actif net au PIB à son niveau actuel à long terme.

Dettes nettes gouvernementales par rapport au PIB



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La période de projection couvre de 2017 à 2091.

Gouvernement fédéral

Au niveau fédéral, la politique budgétaire actuelle est viable à long terme. Pour maintenir la dette nette au niveau actuel (2016), qui correspond à 33,2 % du PIB, à long terme, le DPB estime que le gouvernement fédéral pourrait augmenter les dépenses ou réduire les impôts et les taxes, de manière permanente, dans une proportion correspondant à 1,2 % du PIB (24,5 milliards de dollars – dollars courants) tout en maintenant la viabilité financière. Cela représente une marge de manœuvre supérieure à celle de 0,9 % du PIB, estimée l'an dernier. La révision à la hausse de la marge de manœuvre financière du gouvernement fédéral reflète en grande partie les révisions à la baisse des hypothèses relatives aux taux d'intérêt.

Administrations infranationales

Pour l'ensemble des administrations infranationales, la politique budgétaire actuelle n'est pas viable à long terme. Le DPB estime que des augmentations permanentes des impôts et des taxes ou des réductions permanentes des dépenses correspondant à 0,9 % du PIB (18,7 milliards de dollars – dollars courants) seraient nécessaires pour stabiliser à long terme le ratio consolidé de la dette au PIB des administrations infranationales à son niveau actuel, soit 28 % du PIB.

Par rapport à l'évaluation de l'année dernière, les mesures requises sont moins importantes, représentant une diminution de 1,5 % du PIB. Cela est en partie attribuable à un changement dans l'hypothèse formulée par le DPB

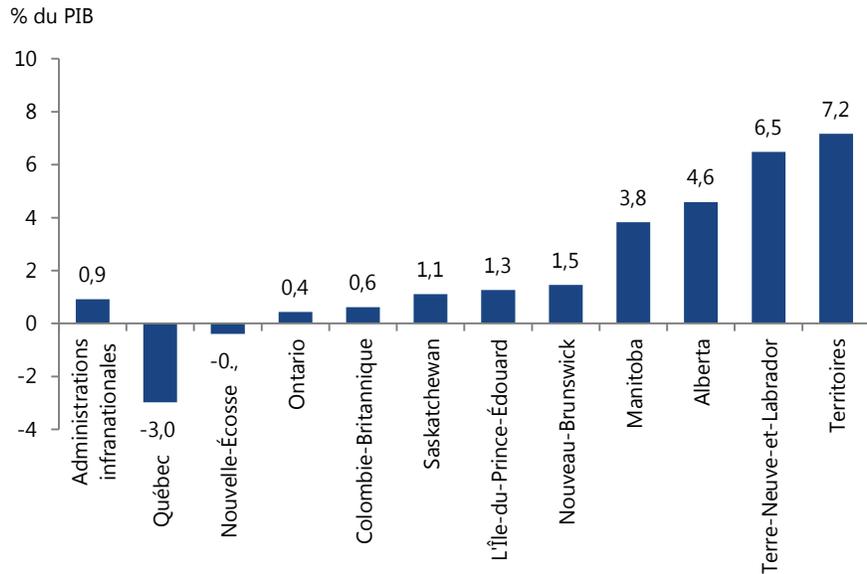
concernant la croissance excédentaire des coûts liés à la santé (c'est-à-dire la croissance qui est supérieure à la croissance du PIB nominal combinée à la croissance attribuable au vieillissement de la population).

Voici les conclusions de l'évaluation de la viabilité des administrations infranationales effectuée par le DPB :

- À l'exception du Québec et de la Nouvelle-Écosse, les politiques budgétaires des provinces et des territoires ne sont pas viables à long terme (figure 2 du résumé).
- Selon nos estimations, les administrations infranationales du Québec et de la Nouvelle-Écosse disposent d'une marge de manœuvre financière correspondant respectivement à 3,0 et 0,4 % du PIB de la province et permettant d'augmenter les dépenses ou de réduire les taxes et impôts tout en maintenant la viabilité.
- Selon nos estimations, les mesures requises pour assurer la viabilité financière varient de 0,4 % du PIB provincial en Ontario à 7,2 % du PIB territorial dans les Territoires.
- Nous estimons que l'Alberta contribue le plus à l'écart financier consolidé des administrations infranationales : 0,8 point de pourcentage du PIB canadien, ou 92 % du total (figure 3 du résumé).
- La viabilité financière des administrations infranationales dans chaque province et territoire exigerait l'adoption de mesures à l'échelon infranational, par exemple une réduction des dépenses de programme ou une augmentation des impôts et des taxes, ou encore une hausse des transferts provenant du gouvernement fédéral.

Figure 2 du résumé

Estimations de l'écart financier des administrations infranationales par province et territoire

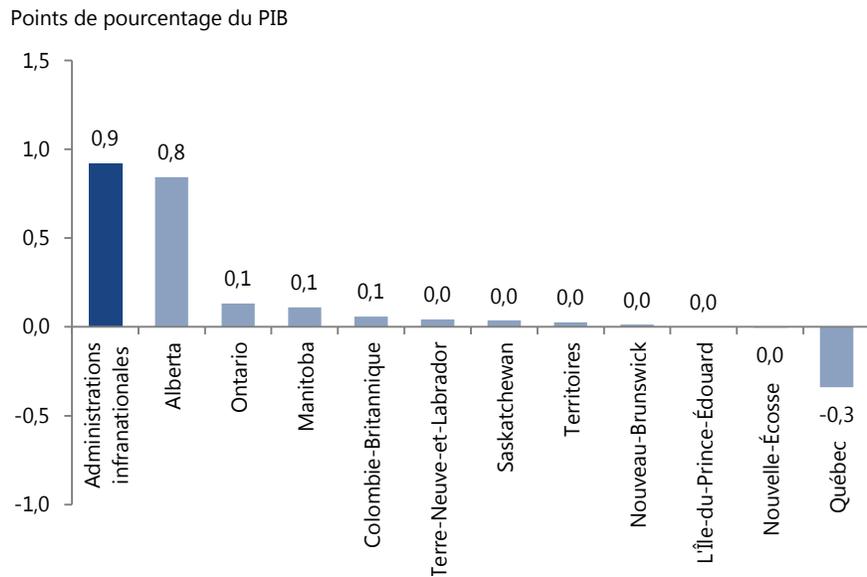


Source : Directeur parlementaire du budget.

Note : L'écart financier de chaque province et territoire est exprimé en proportion du PIB de chacun. L'écart financier consolidé des administrations infranationales est exprimé en proportion du PIB du Canada.

Figure 3 du résumé

Pourcentages de l'écart financier consolidé propres aux administrations infranationales



Source : Directeur parlementaire du budget.

Note : Les pourcentages de l'écart financier consolidé propres aux administrations infranationales sont exprimés en proportion du PIB du Canada.

Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec

Le DPB a tenu compte des changements apportés en 2016 au Régime de pensions du Canada (RPC), qui ont eu pour effet d'accroître le taux de remplacement des prestations de retraite ainsi que le maximum annuel des gains ouvrant droit à pension. Pour assurer le financement de ces nouvelles mesures, la loi prévoit de nouveaux taux de cotisation. Nous estimons que le RPC, incluant ces nouvelles mesures et nouveaux taux de cotisation, est viable à long terme. En tant que pourcentage du PIB du Canada, l'écart financier pour le RPC est de zéro.

Le DPB estime que le Régime de rentes du Québec (RRQ) est viable à long terme et que l'écart financier, exprimé en pourcentage du PIB de la province, correspond également à zéro.

Sensibilité des résultats

Pour évaluer le degré de sensibilité des écarts financiers de référence, nous recourons à des variantes des scénarios démographiques, économiques et budgétaires. Tout bien considéré, nous constatons que nos évaluations qualitatives de la viabilité financière des administrations fédérale et infranationales demeurent les mêmes, quel que soit le scénario envisagé. Dans certains cas toutefois (par exemple, les variantes des scénarios relatifs aux dépenses en santé), les évaluations de la viabilité pour la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Colombie-Britannique sont inversées.

1. Introduction

Dettes du gouvernement

Dans ses rapports sur la viabilité financière, le DPB utilise la dette nette gouvernementale, soit la somme des dettes contractées par le gouvernement (incluant la dette contractée sur les marchés et les régimes d'avantages sociaux de la fonction publique non capitalisés) moins les actifs financiers.

Dans le cas des régimes de retraite publics, compte tenu de l'excédent des actifs financiers par rapport aux passifs, la mesure qu'il convient d'utiliser est l'actif net.

Dans le cadre comptable que nous utilisons, les actifs et les passifs financiers sont mesurés en prix courants.

Pour qu'il y ait viabilité financière, il ne faut pas que la dette gouvernementale augmente toujours en proportion de l'économie. Pour déterminer si la politique budgétaire est viable et dans quelle mesure elle l'est, il faut établir une projection de la dette nette gouvernementale par rapport à la taille de l'économie à long terme à partir de l'hypothèse que la politique budgétaire actuelle est maintenue.

Les projections budgétaires à long terme ne sont pas des prévisions ni des prédictions des résultats les plus probables. Il s'agit plutôt de scénarios qui illustrent les conséquences du maintien de la politique budgétaire actuelle du gouvernement à long terme, après qu'on eut pris en compte les répercussions économiques et financières du vieillissement de la population.

Il est peu probable que se réalisent les scénarios prévoyant une accumulation excessive de la dette ou des actifs compte tenu des futures mesures budgétaires et des réponses des ménages, des entreprises et des marchés financiers. Néanmoins, les projections à long terme des ratios de la dette au PIB sont une indication utile de la viabilité de la politique budgétaire actuelle.

Pour établir ces projections, nous superposons la structure budgétaire actuelle du gouvernement aux projections démographiques et économiques à long terme. L'annexe A décrit les sources de données financières utilisées dans ce rapport.

Projection démographique

Les projections économiques et financières à long terme du DPB reposent en grande partie sur le profil démographique en évolution de la population canadienne. En raison du vieillissement de la population dans l'ensemble des provinces et des territoires, une proportion grandissante de Canadiens sortiront de la période maximale d'activité professionnelle pour entamer leur retraite, d'où le ralentissement de la croissance de la main-d'œuvre et du PIB.

Vu la croissance ralentie de l'activité économique, la courbe des revenus gouvernementaux s'infléchira vers le bas avec le ralentissement de l'augmentation de l'assiette fiscale. Parallèlement, le vieillissement de la population exercera des pressions à la hausse sur les programmes gouvernementaux tels que les soins de santé, la Sécurité de la vieillesse et les prestations des régimes de retraite publics.

Notre projection démographique de référence a été établie par la Division de la démographie de Statistique Canada à partir d'hypothèses qui cadrent avec les données de Statistique Canada (2015a) jusqu'en 2063. Le DPB a par la

Rapport de dépendance des personnes âgées

Le rapport de dépendance des personnes âgées, ou ratio des inactifs âgés aux actifs, est le ratio entre les personnes âgées de 65 ans et plus et la population âgée de 15 à 64 ans. Il s'agit d'un indicateur fort utilisé de la structure par âge de la population.

Comme le mentionne Statistique Canada (2010), cet indicateur n'est aucunement destiné à amoindrir la contribution des personnes classées comme étant « à charge ».

Facteur travail, productivité du travail et PIB

Le facteur travail correspond au nombre d'heures travaillées et il est fonction de la taille de la population en âge de travailler, du taux de chômage et du nombre moyen d'heures travaillées par employé.

La productivité du travail mesure le volume de production par heure travaillée (PIB réel). Il est influencé par l'accumulation de capital et par les progrès technologiques.

Le PIB réel est égal au facteur travail multiplié par la productivité du travail. Le PIB potentiel est la production que peut réaliser l'économie lorsque le capital, la main-d'œuvre et la technologie sont conformes à leurs tendances respectives.

La croissance du PIB par habitant sert généralement à mesurer l'augmentation du niveau de vie.

Solde primaire

Le solde primaire est défini comme la différence entre les revenus et les dépenses autres que celles liées aux intérêts. Il représente la contribution à l'accumulation de la dette, sur laquelle la politique budgétaire a une incidence directe. La différence entre le solde primaire et les frais de la dette publique équivaut à ce qui est mieux connu sous le nom d'équilibre budgétaire ou de « prêt net ».

Dans le cas des régimes de retraite publics, le solde primaire est représenté par le flux de trésorerie net, soit la différence entre les cotisations et les dépenses.

suite formulé des hypothèses. La projection démographique du DPB prend appui sur des hypothèses relatives aux taux de fécondité, de mortalité (espérance de vie) et d'immigration.

Projections économiques à long terme

Les perspectives à moyen terme du DPB qui remontent à avril 2017 (pour 2017 à 2022) constituent le point de départ des projections économiques à long terme. Au-delà de 2022, on s'attend à ce que l'économie canadienne fonctionne à sa capacité de production ou atteigne son PIB potentiel, lequel est déterminé par les tendances du facteur travail (nombre total d'heures travaillées) et de la productivité du travail (production par heure travaillée)¹.

Pour établir les projections à long terme du PIB pour les provinces et les territoires, nous établissons d'abord une projection du facteur travail et de la productivité de la main-d'œuvre sous-jacents pour chaque province et pour l'ensemble des territoires. Nous apportons ensuite des rajustements à chaque série pour en assurer l'uniformité avec notre projection nationale (voir l'annexe B).

Au niveau national, le DPB présume, sur le long terme, que l'inflation du PIB et l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) correspondent à la cible d'inflation annuelle de la Banque du Canada. Les hypothèses à long terme concernant les taux d'intérêt sur les titres du gouvernement du Canada reposent sur l'estimation, par la Banque du Canada, du taux d'intérêt neutre et sur les écarts historiques entre les taux d'intérêt à court terme et à long terme².

Pour l'ensemble des provinces et des territoires, nous présumons que l'inflation annuelle du PIB concorde avec la cible d'inflation annuelle et que les taux d'intérêt effectifs sur la dette des gouvernements provinciaux et territoriaux convergent avec le taux d'intérêt effectif du gouvernement fédéral majoré d'un écart historique³.

Projections financières à long terme

Pour évaluer la viabilité financière, il faut commencer par faire une projection du solde primaire du gouvernement (différence entre les revenus et les dépenses de programme). Pour établir des projections à long terme des revenus et des dépenses de programme, nous prenons comme point de départ nos perspectives à moyen terme d'avril 2017. Nous utilisons aussi les budgets des gouvernements provinciaux pour établir nos projections à moyen terme des soldes primaires des administrations infranationales (voir l'annexe C).

Pour ce qui est des revenus des gouvernements, nous présumons que le fardeau fiscal actuel sera maintenu à moyen terme : les revenus devraient donc progresser au même rythme que le PIB nominal. Les transferts fédéraux aux administrations infranationales, comme le Transfert canadien en matière

de santé et la péréquation, sont, dans l'ensemble, liés à la croissance du PIB nominal. Il faut aussi prendre en considération la formule de répartition des transferts entre les provinces et les territoires.

Pour établir des projections des catégories de dépenses de programme sensibles au facteur démographique (notamment les soins de santé et l'éducation), nous décomposons la croissance des dépenses d'une catégorie donnée en fonction de la croissance du PIB nominal et de la croissance attribuable à des changements dans la structure par âge de la population⁴. Suivant cette approche, les dépenses par « bénéficiaire », rajustées pour l'inflation, progressent au même rythme que le PIB réel par habitant⁵. À long terme, d'autres dépenses de programme sont censées progresser au rythme du PIB nominal.

En ce qui concerne les régimes de retraite publics, la méthode utilisée pour établir des projections des cotisations et des prestations est décrite à l'annexe E du RVF de 2014. Essentiellement, nous rajustons les projections actuarielles du RPC et du RRQ en fonction de nos hypothèses économiques et démographiques.

La trajectoire projetée de la dette du gouvernement et des actifs des régimes de retraite publics repose sur des hypothèses relatives à la comptabilisation des stocks et des flux. Les déficits budgétaires (emprunt net) sont financés au moyen de titres de dette portant intérêt et les excédents (prêt net) servent à rembourser la dette qui porte intérêt. De même, on suppose que les excédents du RPC et du RRQ servent à financer l'achat d'actifs. On suppose que les taux d'intérêt réels sur la dette correspondent aux taux du marché à long terme.

Dynamique de la dette et des actifs par rapport au PIB

Si le taux d'intérêt réel sur la dette excède la croissance du PIB, il faut un solde primaire excédentaire pour maintenir un ratio dette-PIB stable.

L'ampleur de l'excédent du solde primaire requis pour assurer la stabilité du ratio dette-PIB dépend de la différence entre le taux d'intérêt et le taux de croissance du PIB, ainsi que du ratio d'endettement du moment.

Le ratio dette-PIB du gouvernement augmente si le solde primaire par rapport au PIB est moins élevé que la différence entre le taux d'intérêt réel et le taux de croissance du PIB, multipliée par le ratio dette-PIB.

De simples calculs démontrent que le ratio de la dette au PIB augmentera si la dette du gouvernement augmente plus rapidement que le PIB. Il est toutefois utile de faire la distinction entre les principaux facteurs sous-jacents de l'accumulation de la dette : le solde primaire par rapport au PIB et l'écart entre le taux d'intérêt réel sur la dette et la croissance du PIB. Le ratio de la dette au PIB du gouvernement augmente si le solde primaire par rapport au PIB est moins élevé que l'écart entre le taux d'intérêt et le taux de croissance multiplié par le ratio dette-PIB du moment⁶.

Pour assurer la stabilité du contexte économique à long terme, nous présumons que l'accumulation de la dette gouvernementale par rapport au PIB n'a pas d'incidence sur l'économie (encadré 1). La prise en compte de toute incidence aurait simplement pour effet d'accélérer les augmentations projetées des ratios de la dette au PIB, mais notre évaluation qualitative de la viabilité financière demeurerait inchangée.

Encadré 1 : Répercussions de l'accumulation de la dette du gouvernement par rapport au PIB

Les augmentations constantes de la dette du gouvernement par rapport à la taille de l'économie peuvent se répercuter sur l'économie de diverses façons (p. ex. voir Macklem, Rose et Tetlow [1994]). Premièrement, une augmentation permanente du ratio d'endettement peut entraîner une diminution de l'épargne intérieure et, partant une baisse de l'investissement privé ainsi qu'une diminution du PIB ou une hausse des emprunts à l'étranger qui nécessiteraient en définitive des surplus commerciaux plus élevés et une consommation intérieure moins importante.

Deuxièmement, une augmentation permanente du ratio de la dette au PIB exige que le gouvernement enregistre un surplus de fonctionnement plus important, financé par des augmentations des taux d'imposition ou des réductions des dépenses de programme, ce qui entraîne une baisse de la consommation, de l'investissement et du PIB, les ménages et les entreprises devant s'acquitter de leurs nouvelles obligations fiscales.

Enfin, une augmentation importante de la dette du gouvernement par rapport au PIB pourrait accroître l'incertitude au sujet des mesures budgétaires à venir, ce qui entraînerait une augmentation de la prime pour risque de taux d'intérêt sur la dette du gouvernement.

CBO (2012) et OBR (2011) indiquent aussi que des niveaux d'endettement gouvernementaux élevés peuvent limiter la capacité des décideurs à réagir aux changements économiques et financiers imprévus. En outre, l'augmentation du rapport de la dette au PIB peut avoir des conséquences non négligeables pour l'équité entre les générations (p. ex. voir le volume de 1998 de Statistique Canada).

Écart financier

L'écart financier indique l'ampleur du changement devant être apporté à la politique budgétaire pour qu'il soit possible d'atteindre la viabilité. En particulier, l'écart financier de référence du DPB se définit comme étant l'amélioration immédiate et permanente du solde primaire requise pour que le ratio de la dette au PIB demeure à son niveau actuel sur un horizon de 75 ans⁷. Le solde primaire peut être amélioré grâce à l'augmentation des revenus, à la diminution des dépenses de programme ou à une combinaison de ces deux mesures. L'annexe D offre une définition détaillée et des formules de calcul de l'écart financier.

Tout comme il le fait pour le gouvernement fédéral et les administrations infranationales, le DPB calcule l'écart financier pour le RPC et le RRQ. Cet écart représente le changement immédiat et permanent qu'il faut apporter aux cotisations ou aux dépenses pour stabiliser le ratio net des actifs au PIB à son niveau actuel après 75 ans.

Analyse de sensibilité

Pour évaluer le degré de sensibilité des écarts financiers de référence, nous recourons à d'autres scénarios démographiques, économiques et budgétaires (voir l'annexe E).

Le DPB détermine l'écart financier à partir de trois variantes des projections démographiques : une population âgée, une population jeune et un scénario fondé sur les plus récents taux de migration interprovinciale. Les projections relatives aux populations jeune et âgée utilisent une combinaison d'hypothèses s'appuyant sur des taux élevés et faibles de fécondité, de mortalité (espérance de vie) et d'immigration à partir de 2023.

Pour évaluer la sensibilité des hypothèses économiques, le DPB établit des variantes des projections pour la croissance du PIB réel ($\pm 0,5$ point de pourcentage) et des taux d'intérêt (± 50 points de base), à partir de 2023. Les variantes des projections de croissance du PIB réel reposent sur différentes hypothèses relatives à la croissance de la productivité du travail.

Bien que de nombreuses hypothèses touchant la politique budgétaire soient envisageables, nous nous contentons d'évaluer l'incidence, sur les administrations infranationales, de la prise en compte de la croissance excédentaire des coûts en santé ($\pm 0,25$ point de pourcentage) à partir de 2023. De plus, nous utilisons des variantes d'hypothèses de valeurs ultimes pour les ratios de la dette publique (zéro et 100 % du PIB).

Structure du rapport

Le reste du rapport est présenté par secteur : gouvernement fédéral; administrations infranationales (pour chacune des provinces et pour l'ensemble des territoires); régimes de retraite publics, RPC et RRQ. Les annexes fournissent d'autres renseignements de nature méthodologique et technique.

2. Gouvernement fédéral

- Au niveau national, la croissance démographique devrait ralentir, passant de 1,2 % en 2016 à 0,7 % en 2040, pour se stabiliser à ce taux par la suite. Le rapport de dépendance des personnes âgées, établi à 24,5 % en 2016, devrait grimper à 39,7 % en 2040, puis à 45,5 % d'ici 2091.
- Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel du Canada ralentira, passant de 1,9 % par année, en moyenne, à 1,7 % chaque année de 2017 à 2022. Les taux d'intérêt du gouvernement du Canada à court et à long terme devraient demeurer respectivement à 3 et 4 % à long terme.
- La politique budgétaire fédérale actuelle est viable à long terme. Selon les estimations du DPB, le gouvernement fédéral pourrait diminuer les impôts et les taxes ou augmenter les dépenses de manière permanente dans une proportion équivalant à 1,2 % du PIB, tout en maintenant sa viabilité financière.
- Cela équivaut à une diminution permanente de 9 % du fardeau fiscal ou à une augmentation de 10 % des dépenses de programme.
- La marge de manœuvre du gouvernement fédéral est fondée sur les diminutions projetées (par rapport à la taille de l'économie) des principaux transferts destinés aux particuliers, notamment les prestations aux aînés et les prestations pour enfants; la diminution de ces prestations devrait correspondre à 1,2 point de pourcentage du PIB à l'horizon des projections.

Projections démographiques

Au niveau national, les hypothèses démographiques de référence du DPB à long terme sont essentiellement les mêmes que dans le RVF de 2016 (tableau 2-1). Le taux de fécondité total, soit 1,6 enfant par femme en âge de procréer en 2016, devrait atteindre le niveau maximal de 1,67 à moyen terme. Les espérances de vie des hommes et des femmes à la naissance devraient progresser à long terme.

On s'attend à ce que le taux d'immigration net diminue, passant de 6,4 immigrants pour 1 000 habitants en 2016 – ce qui reflète les objectifs plus élevés du gouvernement – à 5,8 immigrants pour 1 000 habitants jusqu'en 2091. Après 2063, nous supposons que l'immigration demeurera constante par rapport à la taille de la population. Par conséquent, le taux d'immigration

est quelque peu plus élevé au cours de cette période qu'il ne l'est dans notre RVF de 2016⁸.

La croissance démographique est censée ralentir pour s'établir à 0,7 % en 2040 et se stabiliser à ce taux par la suite. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait presque doubler au cours des 75 prochaines années, atteignant 45,5 % d'ici 2091.

Tableau 2-1 Projections démographiques : Canada

	2016	2040	2065	2091
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme en âge de procréer)	1,60	1,67	1,67	1,67
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	80,5	84,8	88,0	90,3
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	84,3	87,1	89,4	91,3
Taux d'immigration net (immigrants par tranche de 1 000 habitants)	6,4	5,8	5,8	5,8
Croissance de la population (%)	1,2	0,7	0,7	0,7
Ratio de dépendance des personnes âgées (population 65+/population 15-64, %)	24,5	39,7	43,5	45,5

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Projections économiques

La croissance projetée du facteur travail est entièrement attribuable à l'augmentation de la population en âge de travailler, qui est de 0,7 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091 (tableau 2-2). Par contre, des changements dans la composition de la population selon l'âge ont pour effet d'abaisser le taux d'emploi global, entraînant une baisse de 0,2 point de pourcentage par année, en moyenne, de la croissance du facteur travail pour la même période.

La croissance de la productivité du travail devrait converger vers son niveau stable de 1,1 % à long terme. Cette croissance correspond également à la croissance annuelle moyenne historique de la productivité du travail observée de 1982 à 2016.

Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel ralentira, passant de 1,9 % par année, en moyenne, de 2017 à 2022, à 1,7 % par année, en moyenne, à long terme. En moyenne, la croissance du PIB réel est légèrement supérieure à ce qui est prévu dans le RVF de 2016, en raison d'un taux d'immigration qui devrait également être plus élevé de 2063 à 2091 et des taux d'emploi projetés qui sont plus élevés.

La croissance du PIB réel par habitant, qui sert généralement à mesurer le niveau de vie, devrait s'établir en moyenne à 1 % par année, soit 0,3 point de

pourcentage de moins que la croissance moyenne observée de 1982 à 2016. Ce ralentissement prévu reflète la croissance de l'emploi plus lente que celle de la population.

Les augmentations de prix généralisées, mesurées par l'inflation du PIB, devraient atteindre 2 % à moyen terme et demeurer à ce niveau. Selon les projections, le PIB nominal progressera de 3,7 % par année en moyenne à long terme, soit 1,3 point de pourcentage de moins que la moyenne des années 1982 à 2016.

Par rapport au RVF de 2016, les révisions apportées aux hypothèses concernant les taux d'intérêt représentent le changement le plus important dans les projections économiques. À long terme, nous supposons que le taux des bons du Trésor à 3 mois demeurera au taux neutre estimé à 3 %, soit 50 points de base de moins que ce qui est prévu dans le RVF de 2016. Nous supposons que le taux des obligations du gouvernement à 10 ans sera de 4 % à long terme, soit 55 points de base de moins que ce qui est indiqué dans le RVF de 2016. À long terme, le taux d'intérêt effectif sur la dette fédérale devrait s'établir à 3,8 %.

Tableau 2-2 Projections économiques : Canada

%	1982-2016	2017-2022	2023-2091
Croissance du PIB réel	2,4	1,9	1,7
Croissance des intrants de la main-d'œuvre	1,2	0,6	0,6
Croissance de la productivité du travail	1,1	1,3	1,1
Croissance du PIB réel par habitant	1,3	0,9	1,0
Inflation du PIB	2,6	2,1	2,0
Croissance du PIB nominal	5,0	4,0	3,7
Taux des bons du Trésor à 3 mois	5,2	2,1	3,0
Taux des obligations d'État à 10 ans	6,4	3,3	4,0
Taux effectif des obligations fédérales	s.o.	2,6	3,7

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Projections financières

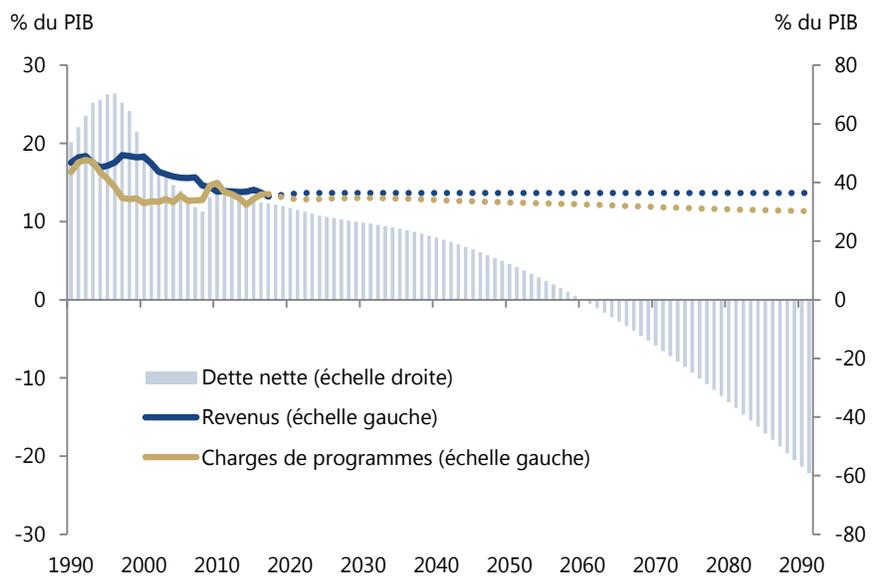
En 2016, les revenus fédéraux correspondaient à 13,7 % du PIB national. Selon nos perspectives à moyen terme d'avril 2017, nous estimons que les revenus fédéraux correspondront à 13,5 % du PIB en 2020 (figure 2-1). À long terme, nous supposons que les revenus demeureront stables (13,7 % du PIB).

Les dépenses de programme fédérales correspondaient à 13,4 % du PIB en 2016. D'après nos perspectives d'avril 2017, nous estimons que les dépenses de programme par rapport au PIB diminueront à 12,8 % à moyen terme. Par la suite, elles devraient augmenter et correspondre à 13,0 % du

PIB en 2030 en raison des prestations versées aux aînés, puis elles devraient diminuer progressivement pour s'établir à 11,3 % du PIB à la fin de la période de projection.

Nous prévoyons que les revenus dépasseront les dépenses de programme au cours de la période de projection, d'où l'augmentation continue des soldes primaires. Selon nos projections, la dette nette du gouvernement fédéral, actuellement 33,2 % du PIB, serait éliminée d'ici 2060.

Figure 2-1 Sommaire des projections financières : gouvernement fédéral



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La période de projection couvre de 2017 à 2091.

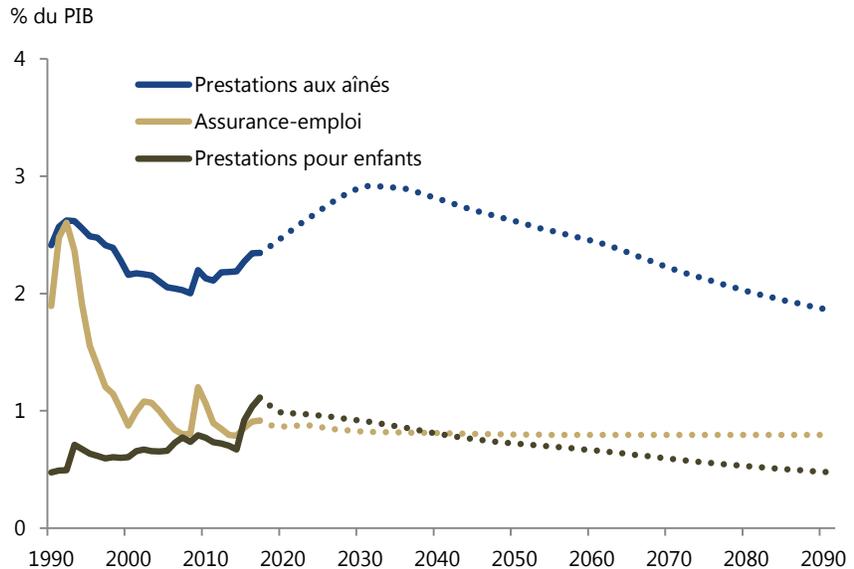
L'amélioration du solde primaire du gouvernement fédéral est en grande partie attribuable à la baisse des paiements de transfert (en proportion du PIB), notamment les principaux transferts destinés aux particuliers (figure 2-2).

Les dépenses fédérales au titre des prestations pour les aînés correspondaient à 2,3 % du PIB en 2016. À mesure que les membres de la génération du baby-boom atteignent l'âge de 65 ans, nous prévoyons que ces dépenses augmenteront, culminant à 2,9 % du PIB en 2032. Cependant, comme les paiements de prestations sont indexés à l'inflation uniquement, les dépenses au titre des prestations pour les aînés devraient diminuer à mesure que s'éteint cette génération.

Les prestations pour enfants culmineront à 1,1 % du PIB en 2017. Or, comme les personnes âgées de moins de 18 ans formeront une plus petite partie de la population au cours des décennies à venir et que les paiements de

prestations seront indexés uniquement à l'inflation, le programme de prestations pour enfants perdra de l'ampleur par rapport à la taille de l'économie. D'ici la fin de la période de projection, les prestations pour enfants devraient reculer, se situant à 0,5 % du PIB.

Figure 2-2 Principaux transferts aux particuliers : gouvernement fédéral

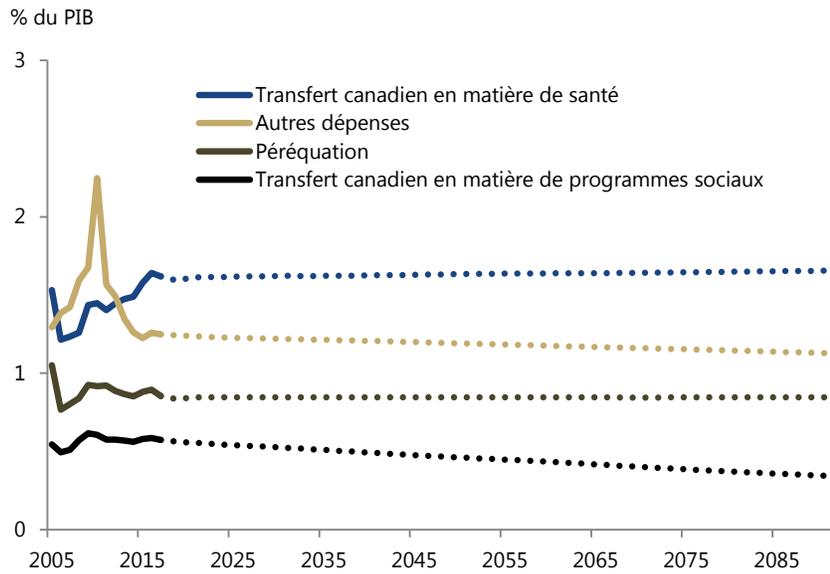


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La période de projection couvre de 2017 à 2091.

Les principaux transferts fédéraux à d'autres ordres de gouvernement devraient baisser légèrement entre 2020 et 2091, passant de 4,2 à 4,0 % du PIB (figure 2-3). Conformément à la loi, le Transfert canadien en matière de santé et la péréquation sont tributaires de l'économie nationale. Mais ce n'est pas le cas du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : la loi prévoit une augmentation du TCPS de 3 % par année, soit 0,7 point de pourcentage de moins en moyenne que la croissance du PIB nominal projetée par le DPB. Nous prévoyons que les paiements du TCPS diminueront, passant de 0,6 % du PIB en 2016 à 0,3 % d'ici 2091.

Figure 2-3 Principaux transferts aux provinces : gouvernement fédéral



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La période de projection couvre de 2017 à 2091.

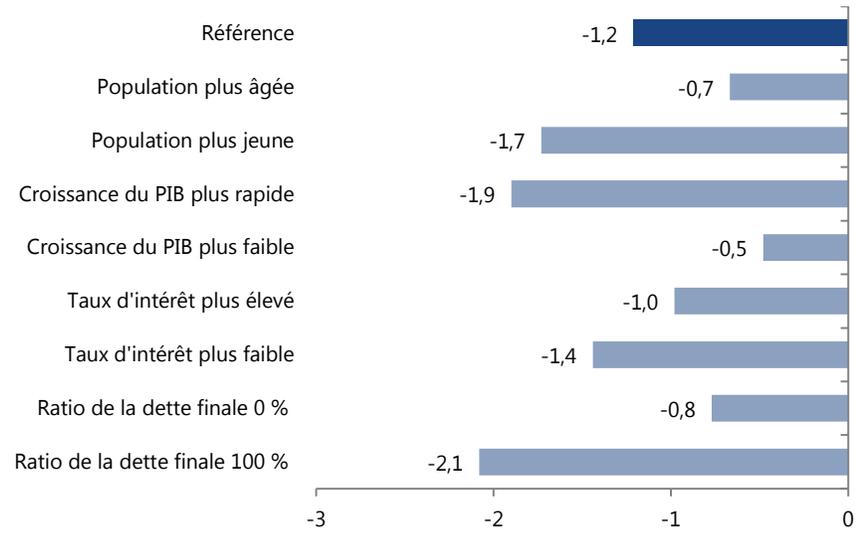
Évaluation de la viabilité financière

La politique budgétaire fédérale actuelle est viable à long terme. Selon les estimations du DPB, il serait possible de diminuer les impôts et les taxes ou d'augmenter les dépenses de façon permanente dans une proportion équivalant à 1,2 % du PIB (24,5 milliards de dollars – dollars courants) tout en maintenant la viabilité financière. Ce rajustement permettrait de réduire le fardeau fiscal de 9 % ou d'augmenter les dépenses de programme de 10 % en moyenne par rapport à nos projections de référence.

Notre évaluation qualitative selon laquelle la politique budgétaire fédérale est viable à long terme demeure la même, quelles que soient les variantes des scénarios démographiques, économiques et budgétaires utilisées (figure 2-4).

Figure 2-4 Sensibilité de l'écart financier : gouvernement fédéral

% du PIB



Source : Directeur parlementaire du budget.

3. Terre-Neuve-et-Labrador

- Après 2016, la population de Terre-Neuve-et-Labrador devrait diminuer en moyenne de 0,9 % par année jusqu'en 2091. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait grimper de 28,6 % en 2016 à 63,9 % en 2040, pour s'établir à 75,3 % en 2091.
- Selon les projections du DPB, le PIB réel de Terre-Neuve-et-Labrador diminuera en moyenne de 0,1 % par année de 2017 à 2022. À long terme, il devrait augmenter en moyenne de 0,2 % par année. Le taux d'intérêt effectif de l'administration infranationale devrait s'établir en moyenne à 4,6 % de 2017 à 2091.
- La politique budgétaire de Terre-Neuve-et-Labrador n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les impôts et les taxes ou réduire les dépenses de manière permanente dans une proportion équivalant à 6,5 % du PIB de la province (2,0 milliards de dollars – dollars courants).
- Cela équivaut à une augmentation permanente de 26 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou à une réduction de 21 % des dépenses de programme. Les pressions budgétaires découlent principalement des dépenses dans le secteur de la santé, leur augmentation correspondant à 6,9 points de pourcentage du PIB pendant la période allant de 2020 à 2091.

Projections démographiques

Nous prévoyons que, parmi les provinces et les territoires, c'est à Terre-Neuve-et-Labrador que le vieillissement de la population sera le plus marqué. Selon le DPB, la population de la province diminuera constamment au cours des 75 prochaines années et le rapport de dépendance des personnes âgées augmentera beaucoup plus que dans les autres provinces et territoires.

Le taux de fécondité total devrait croître, passant de 1,4 enfant par femme en âge de procréer en 2016 au niveau maximal de 1,51 à moyen terme (tableau 3-1). L'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance devrait progresser à long terme. Cela dit, c'est à Terre-Neuve-et-Labrador que l'espérance de vie devrait être le plus faible au Canada pour les deux sexes.

Le taux de migration net (qui reflète la migration nette internationale et interprovinciale) devrait augmenter, passant de -2,7 migrants par tranche de

1 000 habitants en 2016 à -0,6 migrant par tranche de 1 000 habitants à long terme. Ce taux est le plus faible au Canada.

La population de la province devrait diminuer, en moyenne, de 0,9 % chaque année jusqu'en 2091. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait atteindre 75,3 % d'ici 2091.

Tableau 3-1 Projections démographiques : Terre-Neuve-et-Labrador

	2016	2040	2065	2091
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme en âge de procréer)	1,40	1,51	1,51	1,51
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	78,8	83,6	87,1	89,6
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	82,9	85,9	88,3	90,3
Taux de migration net (migrants par tranche de 1 000 habitants)	-2,7	-0,8	-0,6	-0,6
Croissance de la population (%)	0,3	-0,9	-1,1	-1,0
Ratio de dépendance des personnes âgées (population 65+/population 15-64, %)	28,6	63,9	72,6	75,3

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Le taux de migration net englobe les migrants internationaux et interprovinciaux.

Projections économiques

On prévoit que la diminution de la population en âge de travailler à Terre-Neuve-et-Labrador combinée à la baisse projetée du taux d'emploi réduira le facteur de travail de 1,3 % chaque année, en moyenne, de 2017 à 2091 (tableau 3-2).

La productivité du travail à Terre-Neuve-et-Labrador devrait progresser de 1,5 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit un taux supérieur de 0,4 point de pourcentage au taux national, mais inférieur à la moyenne historique de 1,8 %.

Selon les projections du DPB, le PIB réel de Terre-Neuve-et-Labrador fléchira de 0,1 % par année, en moyenne, de 2017 à 2022. Cependant, après 2022, il devrait augmenter de 0,2 % par année, en moyenne, en raison de la croissance de la productivité du travail. Cette croissance sera inférieure à la croissance du PIB réel national (1,7 %) et à la croissance historique moyenne de la province (2,3 %) de 1982 à 2016.

Toutefois, la croissance du PIB réel par habitant à Terre-Neuve-et-Labrador devrait atteindre 1,1 % en moyenne chaque année de 2017 à 2091. Ce taux est de 0,2 point de pourcentage supérieur à la croissance nationale pour la même période, mais il est inférieur à la croissance historique moyenne de 2,6 % pour la période allant de 1982 à 2016.

Les augmentations de prix généralisées, mesurées par l'inflation du PIB, devraient atteindre en moyenne 2,6 % par année de 2017 à 2022 et 2 % à long terme. Le PIB nominal de Terre-Neuve-et-Labrador devrait croître de 2,3 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit 3,2 points de pourcentage de moins que la croissance moyenne pour la période allant de 1982 à 2016.

Selon nos projections, le taux d'intérêt effectif sur la dette gouvernementale de Terre-Neuve-et-Labrador s'établira à 4,6 %, soit 6 points de base de plus que le taux effectif moyen des administrations infranationales et 79 points de base de plus que le taux effectif fédéral.

Tableau 3-2 Projections économiques : Terre-Neuve-et-Labrador

%	1982-2016	2017-2022	2023-2091
Croissance du PIB réel	2,3	-0,1	0,2
Croissance des intrants de la main-d'œuvre	0,6	-1,2	-1,3
Croissance de la productivité du travail	1,8	1,2	1,5
Croissance du PIB réel par habitant	2,6	0,3	1,2
Inflation du PIB	3,0	2,6	2,0
Croissance du PIB nominal	5,4	2,6	2,2
Taux effectif des obligations gouvernementales	s.o.	4,9	4,6

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La croissance des PIB réel et nominal en 2016 résulte d'une estimation du DPB.

Projections financières

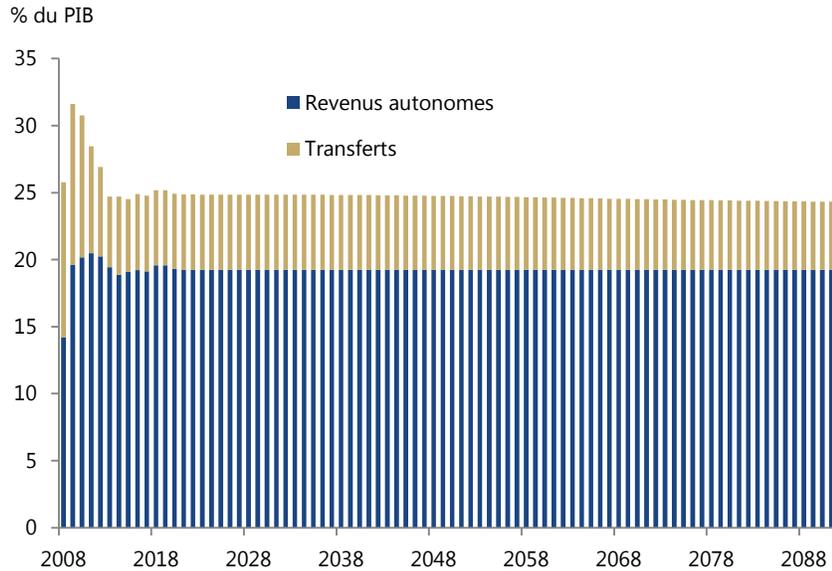
Selon les estimations du DPB, les revenus de l'administration infranationale de Terre-Neuve-et-Labrador équivalaient à 24,9 % du PIB de la province en 2016. Nous fondant sur le plan des revenus du budget provincial de 2017, nous prévoyons que les revenus de Terre-Neuve-et-Labrador augmenteront légèrement pour s'établir à 25 % du PIB d'ici 2020 en raison d'une hausse des revenus autonomes (c'est-à-dire les revenus provenant des taxes, des droits et des entreprises de l'administration infranationale, figure 3-1).

À long terme, les revenus autonomes de Terre-Neuve-et-Labrador demeureront stables (19,3 % du PIB).

Les revenus provenant de la production de ressources constituent une partie importante des revenus autonomes de la province. Selon nos projections, les revenus autonomes progresseront proportionnellement au PIB nominal, mais nous n'en examinons pas la composition future. Si les revenus tirés des ressources augmentent plus (moins) lentement que le PIB, les taxes, les droits et revenus gouvernementaux provenant d'autres sources devront être augmentés (diminués) de manière à préserver le rapport à long terme entre les revenus autonomes et le PIB.

Les transferts provenant du gouvernement fédéral, comme le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et la péréquation devraient diminuer pour s'établir à 5,6 % du PIB provincial en 2020, puis à 5,1 % en 2091.

Figure 3-1 Projection des revenus : Terre-Neuve-et-Labrador

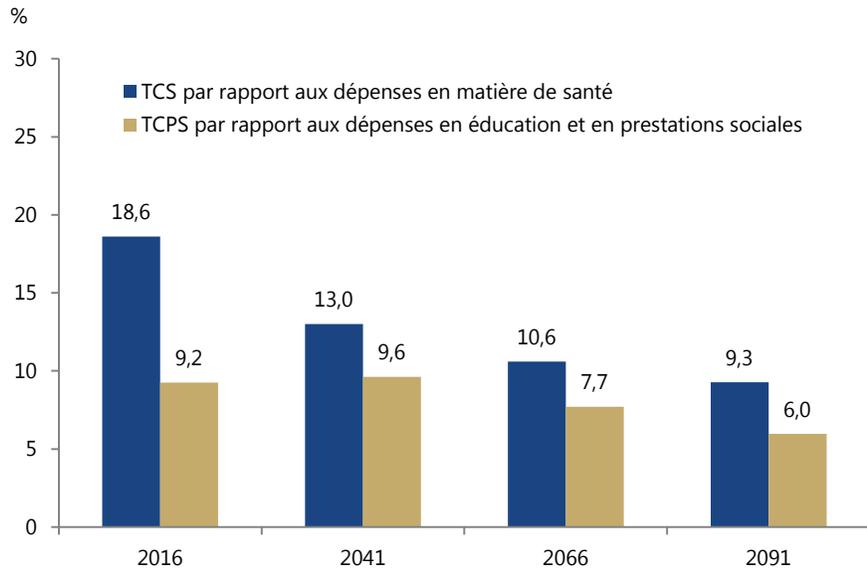


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

En ce qui concerne les dépenses de l'administration infranationale de Terre-Neuve-et-Labrador, nous prévoyons que la contribution fédérale au titre du TCS sera réduite de moitié à long terme (figure 3-2). Cette diminution est attribuable à la baisse de la population de la province et à l'impact du vieillissement sur les dépenses en santé. La baisse démographique projetée entraîne également une réduction de la contribution fédérale aux dépenses liées à l'éducation et aux programmes sociaux au titre du TCPS à long terme.

Figure 3-2 Contributions fédérales aux dépenses infranationales par l'entremise du TCS et du TCPS : Terre-Neuve-et-Labrador



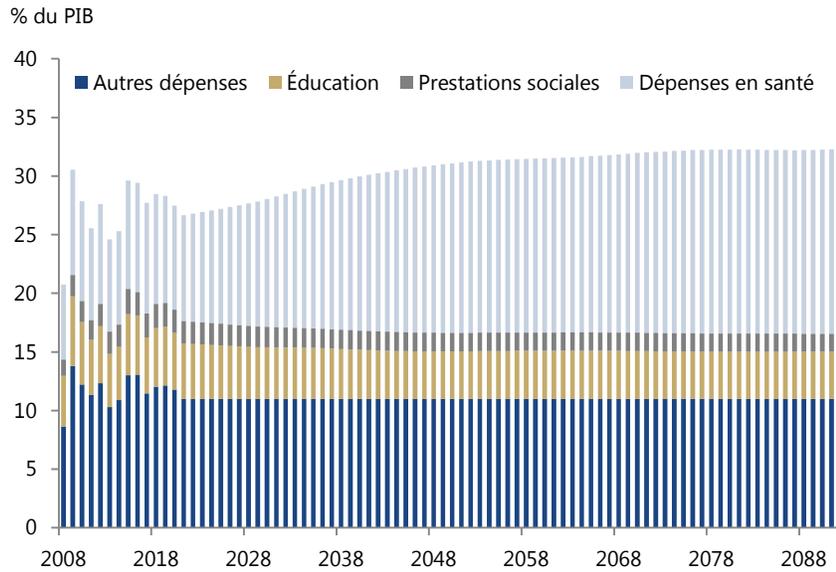
Source : Directeur parlementaire du budget.

Les dépenses de programme de l'administration infranationale de Terre-Neuve-et-Labrador correspondaient à 29,4 % du PIB en 2016. D'après le plan des dépenses à moyen terme contenu dans le budget provincial de 2017, les dépenses de programme devraient diminuer, par rapport au PIB de la province, pour s'établir à 27,5 % en 2020, en raison surtout des réductions de dépenses au titre d'autres programmes et des soins de santé (figure 3-3).

À long terme cependant, nous prévoyons que les dépenses de programme relativement à la taille de l'économie de la province augmenteront de manière constante pour correspondre à 32,3 % du PIB en 2091. Cette augmentation est entièrement attribuable aux pressions démographiques qui entraînent une hausse des dépenses en santé de 6,9 points de pourcentage du PIB de 2020 à 2091. La hausse projetée de ces dépenses par rapport au PIB (en pourcentage) est la plus importante au Canada selon nos projections.

Au demeurant, le vieillissement de la population compense quelque peu les dépenses (1,3 point de pourcentage du PIB) en matière d'éducation et d'assistance sociale de 2020 à 2091.

Figure 3-3 Projection des dépenses de programme : Terre-Neuve-et-Labrador



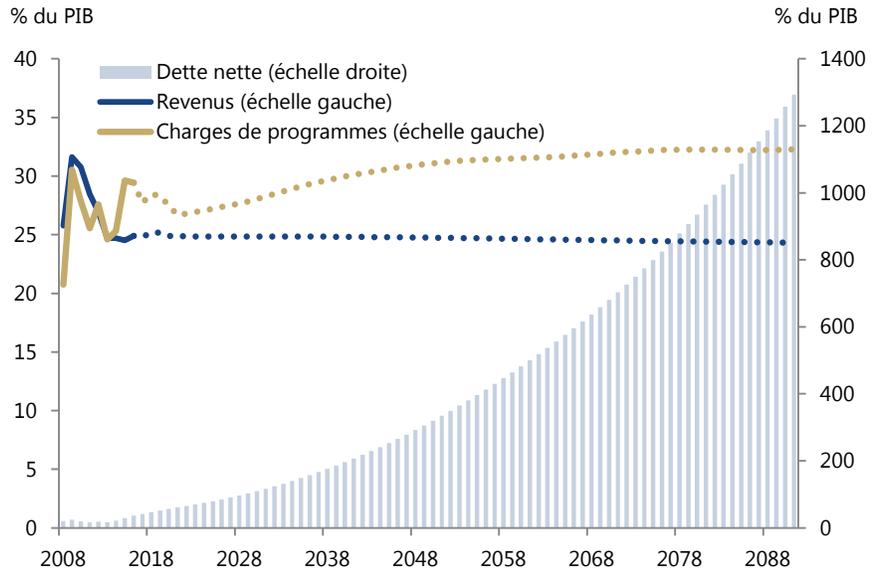
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

À moyen terme, nous prévoyons que le solde primaire de l'administration infranationale (c'est-à-dire la différence entre les revenus et les dépenses de programme) s'améliorera : le déficit correspondant à 4,5 % du PIB en 2016 passera à 2,6 % en 2020 (figure 3-4). Par la suite, des dépenses de programme accrues, combinées à des transferts fédéraux moins élevés, creuseront le déficit, lequel passera à 7,9 % du PIB à la fin de la période de projection.

Les déficits projetés du solde primaire, conjugués à un écart considérable entre le taux d'emprunt et la croissance du PIB nominal, entraînent à long terme une accumulation de la dette par rapport au PIB de l'administration infranationale. Selon la politique budgétaire actuelle, le ratio de la dette nette au PIB devrait s'accroître rapidement par rapport au niveau actuel, grim pant à 1 300 % du PIB d'ici 2091.

Figure 3-4 Sommaire des projections financières : Terre-Neuve-et-Labrador



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

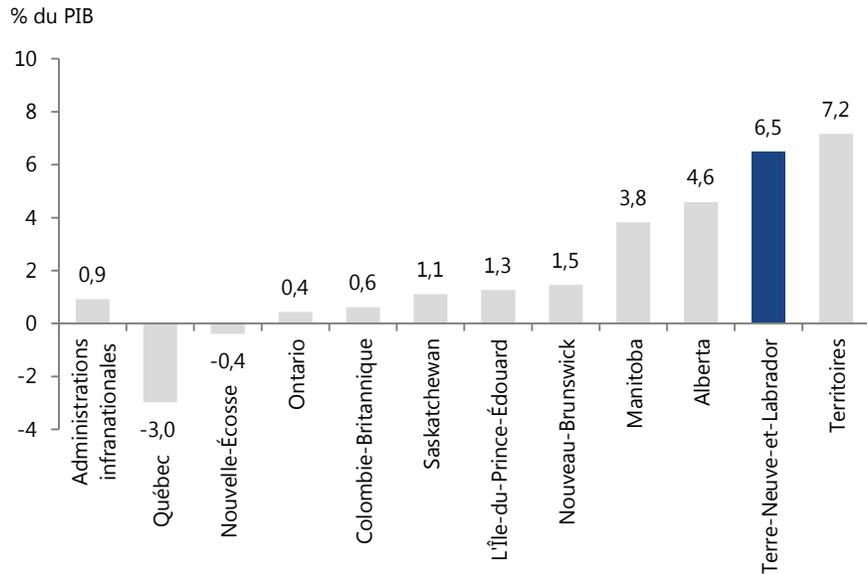
Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

Évaluation de la viabilité financière

La politique budgétaire actuelle de Terre-Neuve-et-Labrador n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, des augmentations de taxes et d'impôts ou des réductions de dépenses permanentes, à hauteur de 6,5 % du PIB provincial (2,0 milliards de dollars – dollars courants) seraient nécessaires pour assurer la viabilité financière (figure 3-5). Un tel rajustement nécessiterait un accroissement du fardeau fiscal de 26 % (incluant les transferts fédéraux) ou une réduction de 21 % des dépenses de programme, en moyenne, par rapport à nos projections de référence.

L'écart financier de Terre-Neuve-et-Labrador, qui est le plus important parmi ceux des provinces, représente néanmoins un pourcentage limité de l'écart financier consolidé des administrations infranationales étant donné la taille relativement restreinte de l'économie de la province. Selon nos estimations, l'écart financier de Terre-Neuve-et-Labrador représente 5 % (0,04 point de pourcentage du PIB canadien) de l'écart financier consolidé.

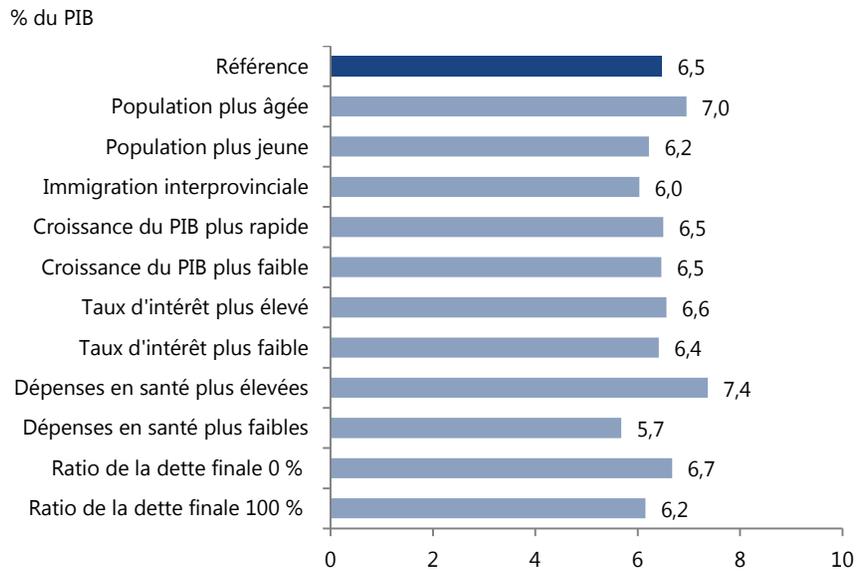
Figure 3-5 Estimation de l'écart financier infranational : Terre-Neuve-et-Labrador



Source : Directeur parlementaire du budget.

Notre évaluation qualitative selon laquelle la politique budgétaire de Terre-Neuve-et-Labrador n'est pas viable à long terme demeure la même, quelles que soient les variantes des scénarios démographiques, économiques et budgétaires utilisées (figure 3-6).

Figure 3-6 Sensibilité de l'écart financier : Terre-Neuve-et-Labrador



Source : Directeur parlementaire du budget.

4. L'Île-du-Prince-Édouard

- La croissance démographique de l'Île-du-Prince-Édouard devrait ralentir, passant de 1,3 % en 2016 à 0,6 % en 2040, pour ensuite se stabiliser autour de 0,5 %. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait se situer à 48,5 % en 2040, puis à 56,9 % en 2091.
- Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel de l'Île-du-Prince-Édouard devrait s'établir, en moyenne à 1,6 % par année de 2017 à 2091. Le taux d'intérêt effectif de l'administration infranationale devrait s'établir en moyenne à 4,5 % pendant la même période.
- La politique budgétaire de l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente dans une proportion équivalant à 1,3 % du PIB provincial (0,1 milliard de dollars – dollars courants).
- Cela équivaut à une augmentation permanente de 4 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou à une réduction de 4 % des dépenses de programme. Les pressions budgétaires sont principalement liées aux dépenses dans le secteur de la santé, leur augmentation correspondant à 5,2 points de pourcentage du PIB pendant la période allant de 2020 à 2091.

Projections démographiques

D'après les hypothèses démographiques du DPB, la population de l'Île-du-Prince-Édouard devrait progresser plus lentement que le taux national. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait demeurer au-dessus du niveau national après 2016.

Selon le scénario démographique de référence, le taux de fécondité de la province sera de 1,68 enfant par femme en âge de procréer, ce qui est légèrement supérieur au taux national (tableau 4-1). L'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance devrait progresser à long terme avec les niveaux nationaux.

Le taux de migration net devrait diminuer, passant de 9,2 migrants par tranche de 1 000 habitants en 2016 à 8,0 migrants par tranche de 1 000 habitants à long terme.

La croissance démographique de la province devrait ralentir, passant à 0,6 % en 2040 et à 0,5 % en 2091. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait atteindre 56,9 % d'ici 2091.

Tableau 4-1 Projections démographiques : l'Île-du-Prince-Édouard

	2016	2040	2065	2091
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme en âge de procréer)	1,55	1,68	1,68	1,68
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	79,7	84,3	87,7	90,2
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	84,1	87,0	89,4	91,3
Taux de migration net (migrants par tranche de 1 000 habitants)	9,2	8,3	8,0	8,0
Croissance de la population (%)	1,3	0,6	0,5	0,5
Ratio de dépendance des personnes âgées (population 65+/population 15-64, %)	28,9	48,5	52,9	56,9

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Le taux de migration net englobe les migrants internationaux et interprovinciaux.

Projections économiques

À l'Île-du-Prince-Édouard, l'augmentation projetée du facteur travail est entièrement attribuable à la croissance de la population en âge de travailler, qui se situe en moyenne à 0,6 % par année de 2017 à 2091 (tableau 4-2). Des changements dans la composition de la population selon l'âge ont pour effet d'abaisser le taux d'emploi, entraînant une baisse de 0,2 point de pourcentage par année, en moyenne, de la croissance du facteur travail pour la même période.

La productivité du travail à l'Île-du-Prince-Édouard devrait progresser de 1,2 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit un taux supérieur de 0,1 point de pourcentage au taux national, mais inférieur à la moyenne historique de 1,4 %.

Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel de l'Île-du-Prince-Édouard s'établira en moyenne à 1,7 % par année de 2017 à 2022. Après, elle devrait diminuer légèrement pour s'établir à 1,6 % par année, en moyenne, en raison de la croissance ralentie du facteur travail. Ce taux est légèrement inférieur à la croissance du PIB réel national (1,7 %), mais considérablement inférieur à la croissance historique moyenne de la province (2,4 %) de 1982 à 2016.

À l'Île-du-Prince-Édouard, la croissance du PIB réel par habitant devrait s'établir en moyenne à 1 % chaque année de 2017 à 2091, un taux qui correspond au taux national prévu pour cette période, mais qui est considérablement en deçà de la croissance historique moyenne de 1,9 % pour la période allant de 1982 à 2016.

Les augmentations de prix généralisées, mesurées par l'inflation du PIB, devraient atteindre en moyenne 2 % par année de 2017 à 2091. Le PIB

nominal de l'Île-du-Prince-Édouard devrait croître de 3,7 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit 1,6 point de pourcentage de moins que la croissance moyenne pour la période allant de 1982 à 2016.

Selon nos projections, le taux d'intérêt effectif sur la dette de l'administration infranationale de l'Île-du-Prince-Édouard s'établira à 4,6 %, soit 11 points de base de plus que le taux effectif moyen des administrations infranationales et 84 points de base de plus que le taux effectif fédéral.

Tableau 4-2 Projections économiques : l'Île-du-Prince-Édouard

%	1982-2016	2017-2022	2023-2091
Croissance du PIB réel	2,4	1,7	1,6
Croissance des intrants de la main-d'œuvre	1,1	0,7	0,4
Croissance de la productivité du travail	1,4	1,1	1,2
Croissance du PIB réel par habitant	1,9	0,7	1,0
Inflation du PIB	2,8	2,0	2,0
Croissance du PIB nominal	5,3	3,7	3,7
Taux effectif des obligations gouvernementales	s.o.	3,8	4,6

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La croissance des PIB réel et nominal en 2016 résulte d'une estimation du DPB.

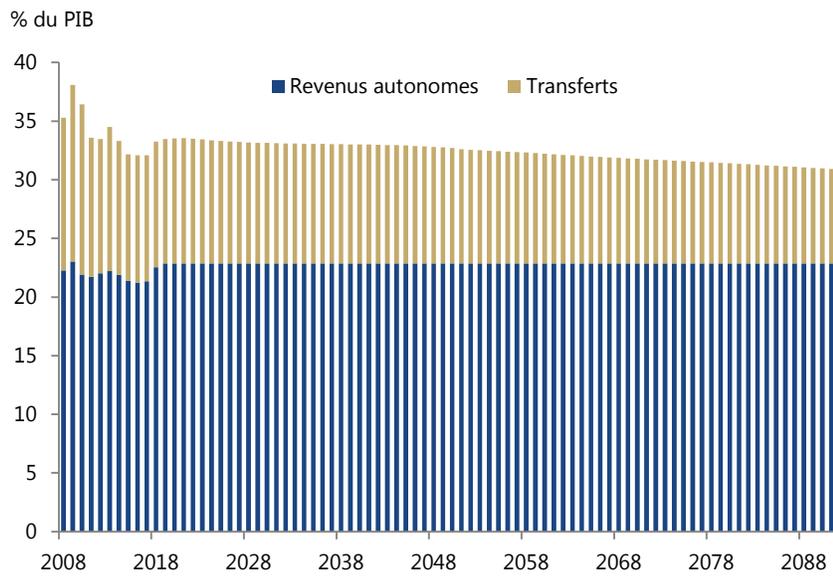
Projections financières

Selon les estimations du DPB, les revenus de l'administration infranationale de l'Île-du-Prince-Édouard équivalaient à 32,1 % du PIB de la province en 2016. Nous fondant sur le plan des revenus du budget provincial de 2017, nous prévoyons que les revenus de l'Île-du-Prince-Édouard augmenteront pour s'établir à 33,5 % du PIB en 2020 (figure 4-1).

À long terme, les revenus autonomes de l'Île-du-Prince-Édouard, c'est-à-dire les revenus provenant des taxes, des droits et des entreprises de l'administration infranationale, devraient demeurer à 22,9 % du PIB.

Les transferts fédéraux destinés à la province ont atteint un sommet national (10,9 % du PIB). Les transferts comme le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) ainsi que la péréquation devraient diminuer, équivalant à 10,7 % du PIB en 2020. Par la suite, les revenus provenant des transferts fédéraux devraient régresser progressivement pour s'établir à 8,1 % du PIB provincial en 2091. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des paiements de péréquation.

Figure 4-1 Projection des revenus : l'Île-du-Prince-Édouard

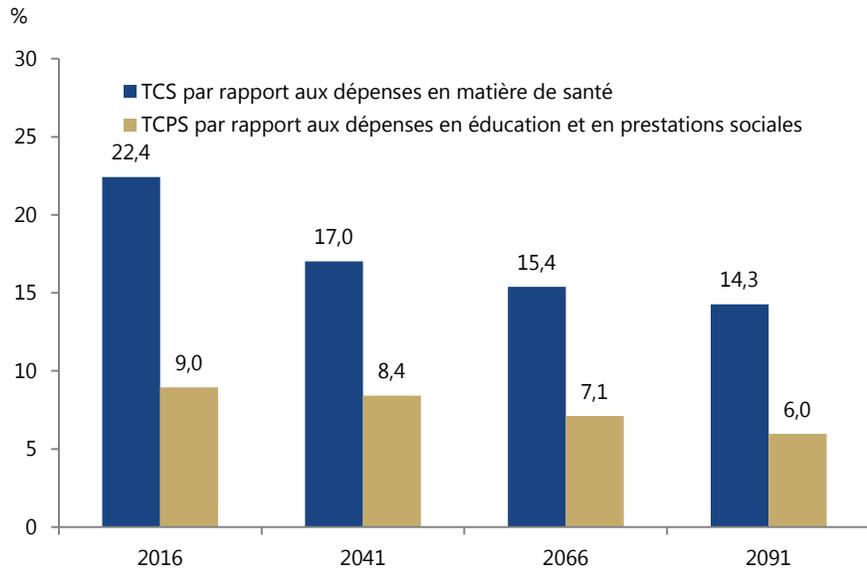


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

En ce qui concerne les dépenses de l'administration infranationale de l'Île-du-Prince-Édouard, nous prévoyons que la contribution fédérale au titre du TCS diminuera, passant à 14,3 % à long terme (figure 4-2). Cette diminution reflète l'impact du vieillissement de la population sur les dépenses en santé et le ralentissement de la croissance démographique (par rapport à la croissance démographique nationale). Les dépenses relatives à l'éducation et aux programmes sociaux de la province devraient être supérieures à l'augmentation annuelle de 3 % du TCPS; pour cette raison et compte tenu du ralentissement de la croissance démographique, la contribution fédérale au titre du TCPS devrait être moins élevée (6,0 %) à long terme.

Figure 4-2 Contributions fédérales aux dépenses infranationales par l'entremise du TCS et du TCPS : l'Île-du-Prince-Édouard

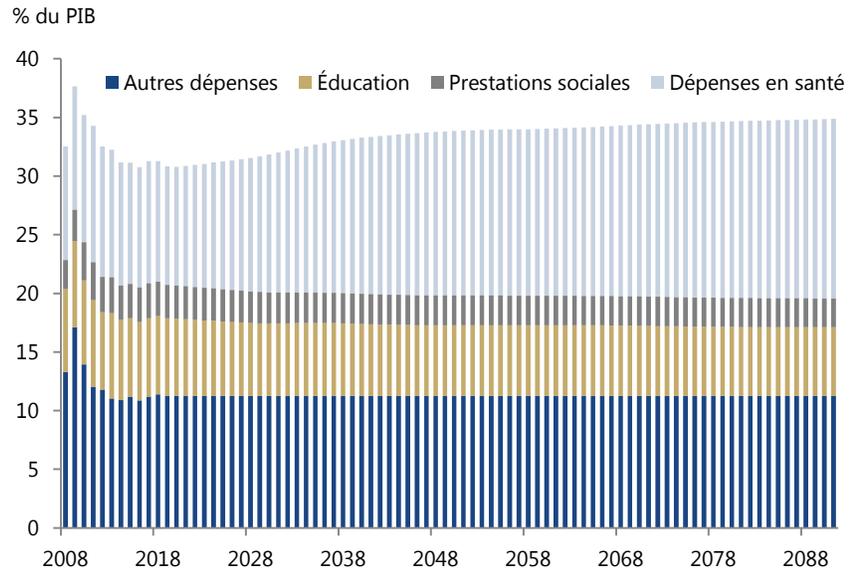


Source : Directeur parlementaire du budget.

Les dépenses de programme de l'administration infranationale de l'Île-du-Prince-Édouard correspondaient à 30,8 % du PIB en 2016. D'après le plan des dépenses à moyen terme contenu dans le budget provincial de 2017, nous prévoyons que les dépenses de programme par rapport au PIB provincial demeureront à ce niveau (figure 4-3). À long terme cependant, nous prévoyons que les dépenses de programme relativement à la taille de l'économie de la province augmenteront de manière constante pour correspondre à 34,9 % du PIB en 2091. Cette augmentation est entièrement attribuable aux pressions démographiques qui entraînent une hausse des dépenses en santé de 5,2 points de pourcentage du PIB de 2020 à 2091.

Le vieillissement de la population contrebalance quelque peu les dépenses (1,1 point de pourcentage du PIB) en matière d'éducation et d'assistance sociale de 2020 à 2091.

Figure 4-3 Projection des dépenses de programme : l'Île-du-Prince-Édouard



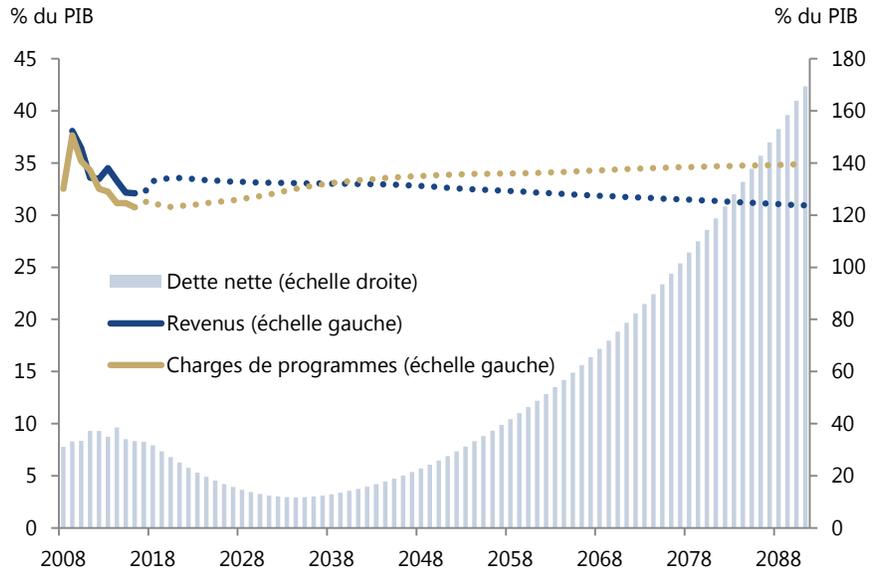
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

À moyen terme, nous prévoyons que le solde primaire de l'administration infranationale (c'est-à-dire la différence entre les revenus et les dépenses de programme) s'améliorera : l'excédent correspondant à 1,3 % du PIB en 2016 passera à 2,7 % en 2020 (figure 4-4). Par la suite, l'augmentation des dépenses de programme conjuguée à l'abaissement des transferts fédéraux entraînera un déficit atteignant 4,0 % du PIB à l'horizon de projection.

Les déficits projetés du solde primaire, considérables et allant en augmentant, ainsi qu'un écart notable entre le taux d'emprunt et la croissance du PIB nominal, entraînent à long terme une accumulation de la dette par rapport au PIB de l'administration infranationale. Selon la politique budgétaire actuelle, le ratio de la dette nette au PIB de l'administration infranationale devrait s'accroître rapidement par rapport au niveau actuel, grimant à 170 % du PIB d'ici 2091.

Figure 4-4 Sommaire des projections financières : l'Île-du-Prince-Édouard



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

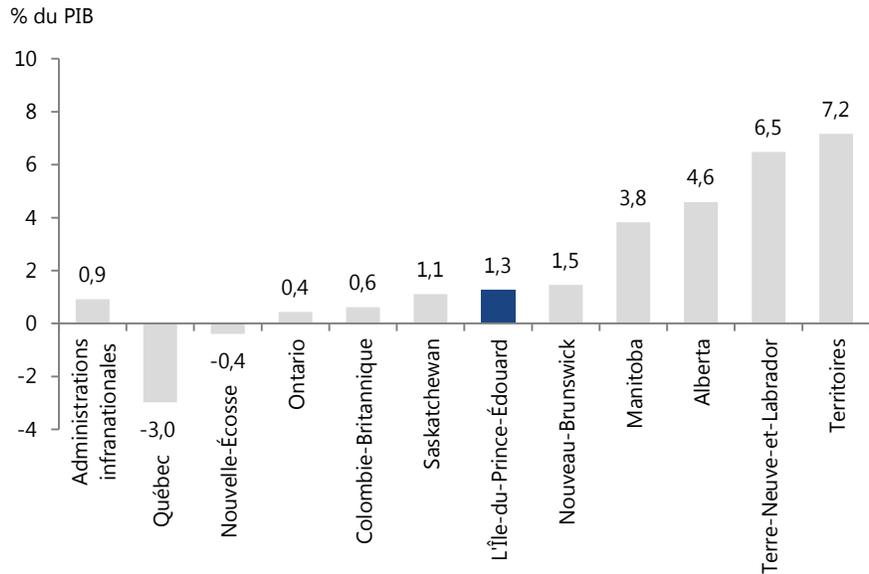
Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

Évaluation de la viabilité financière

La politique budgétaire actuelle de l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, des augmentations de taxes et d'impôts ou des réductions de dépenses permanentes, à hauteur de 1,3 % du PIB provincial (0,1 milliard de dollars – dollars courants) seraient nécessaires pour assurer la viabilité financière (figure 4-5). Un tel rajustement nécessiterait un accroissement du fardeau fiscal de 4 % (incluant les transferts fédéraux) ou une réduction de 4 % des dépenses de programme, en moyenne, par rapport à nos projections de référence.

L'écart financier de l'Île-du-Prince-Édouard représente un pourcentage limité de l'écart consolidé des administrations infranationales étant donné la taille relativement restreinte de l'économie de la province. Selon nos estimations, l'écart financier de l'Île-du-Prince-Édouard représente moins de 1 % (0,003 point de pourcentage du PIB canadien) de l'écart financier consolidé.

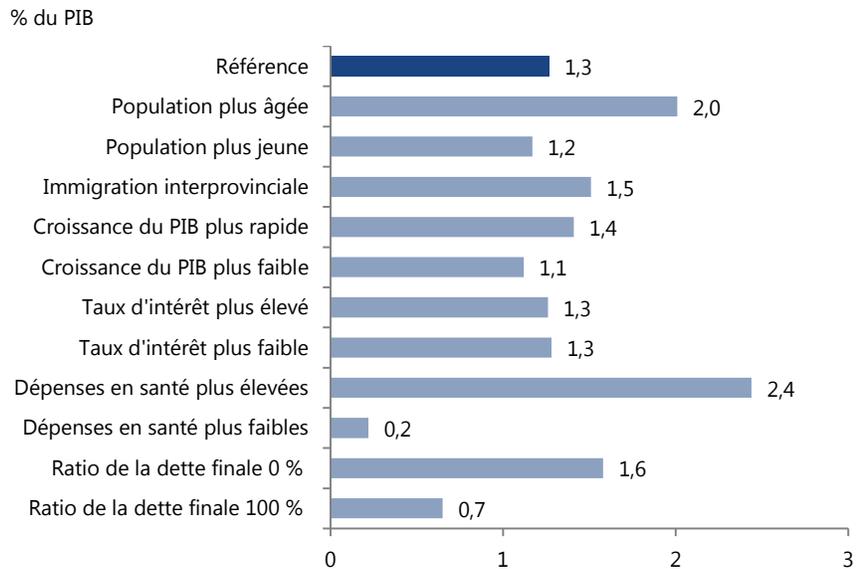
Figure 4-5 Estimation de l'écart financier infranational : l'Île-du-Prince-Édouard



Source : Directeur parlementaire du budget.

Notre évaluation qualitative selon laquelle la politique budgétaire de l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas viable à long terme demeure la même, quelles que soient les variantes des scénarios démographiques, économiques et budgétaires utilisées (figure 4-6).

Figure 4-6 Sensibilité de l'écart financier : l'Île-du-Prince-Édouard



Source : Directeur parlementaire du budget.

5. Nouvelle-Écosse

- Après 2028, la population de la Nouvelle-Écosse devrait diminuer en moyenne de 0,3 % par année jusqu'en 2091. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait s'accroître, passant de 29,2 % en 2016 à 54,1 % en 2040, puis à 63,5 % en 2091.
- Selon les projections du DPB, la croissance annuelle du PIB réel de la Nouvelle-Écosse devrait reculer, passant en moyenne de 0,9 % par année de 2017 à 2022 à 0,5 % par année à long terme. Le taux d'intérêt effectif de l'administration infranationale devrait s'établir en moyenne à 4,4 % de 2017 à 2091.
- La politique budgétaire de la Nouvelle-Écosse est viable à long terme. Selon les estimations du DPB, la Nouvelle-Écosse dispose d'une marge financière suffisante pour diminuer les impôts et les taxes ou augmenter les dépenses de manière permanente dans une proportion équivalant à 0,4 % du PIB provincial (0,2 milliard de dollars – dollars courants).
- Cela équivaut à une diminution permanente de 1 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou à une augmentation de 1 % des dépenses de programme.

Projections démographiques

Tout comme les populations de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nouveau-Brunswick, la population de la Nouvelle-Écosse devrait globalement diminuer à long terme. L'augmentation projetée du rapport de dépendance des personnes âgées de la province vient au deuxième rang (en pourcentage) derrière celle de Terre-Neuve-et-Labrador.

Selon le scénario démographique de référence, pendant la période de projection, le taux de fécondité de la province sera de 1,52 enfant par femme en âge de procréer, soit 0,15 enfant de moins que le taux national (tableau 5-1). L'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance, qui devrait progresser à long terme, demeurera inférieure à la moyenne nationale.

Le taux de migration net devrait augmenter, passant de 2,0 migrants par tranche de 1 000 habitants en 2016 à 2,3 migrants par tranche de 1 000 habitants à long terme.

La croissance démographique de la province devrait augmenter légèrement jusqu'en 2028, puis reculer de 0,3 % par année en moyenne. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait atteindre 63,5 % en 2091.

Tableau 5-1 Projections démographiques : Nouvelle-Écosse

	2016	2040	2065	2091
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme en âge de procréer)	1,51	1,52	1,52	1,52
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	79,3	83,8	87,2	89,7
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	83,6	86,6	89,0	91,0
Taux de migration net (migrants par tranche de 1 000 habitants)	2,0	2,3	2,3	2,3
Croissance de la population (%)	0,6	-0,3	-0,4	-0,3
Ratio de dépendance des personnes âgées (population 65+/population 15-64, %)	29,2	54,1	59,9	63,5

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Le taux de migration net englobe les migrants internationaux et interprovinciaux.

Projections économiques

La diminution de la population en âge de travailler en Nouvelle-Écosse, conjuguée à la baisse projetée du taux d'emploi, devrait réduire le facteur travail de 0,5 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091 (tableau 5-2).

La productivité du travail en Nouvelle-Écosse devrait progresser de 1 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit un taux inférieur de 0,1 point de pourcentage au taux national et à la moyenne historique de 1,1 %.

Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel de la Nouvelle-Écosse s'établira en moyenne à 0,9 % par année de 2017 à 2022. Après, elle devrait diminuer en moyenne de 0,5 % par année en raison du fléchissement de la productivité du travail et de la croissance du facteur travail. Ce taux est de loin inférieur à la croissance du PIB réel national (1,7 %) et à la croissance historique moyenne du PIB réel de la province (1,9 %).

En Nouvelle-Écosse, la croissance du PIB réel par habitant devrait s'établir en moyenne à 0,8 % par année de 2017 à 2091, soit la moitié du taux historique de croissance annuelle moyenne pour la période allant de 1982 à 2016. La croissance projetée du PIB réel par habitant est de 0,2 point de pourcentage inférieure à la croissance nationale de 2017 à 2091.

Les augmentations de prix généralisées, mesurées par l'inflation du PIB, devraient atteindre en moyenne 2 % par année de 2017 à 2091. Le PIB nominal de la Nouvelle-Écosse devrait croître de 2,5 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit 2,3 points de pourcentage de moins que la croissance moyenne pour la période allant de 1982 à 2016.

Selon nos projections, le taux d'intérêt effectif sur la dette de l'administration infranationale de la Nouvelle-Écosse s'établira à 4,5 %, soit 5 points de base

de moins que le taux effectif moyen des administrations infranationales et 68 points de base de plus que le taux effectif fédéral.

Tableau 5-2 Projections économiques : Nouvelle-Écosse

%	1982-2016	2017-2022	2023-2091
Croissance du PIB réel	1,9	0,9	0,5
Croissance des intrants de la main-d'œuvre	0,8	-0,4	-0,5
Croissance de la productivité du travail	1,1	1,3	1,0
Croissance du PIB réel par habitant	1,6	0,7	0,8
Inflation du PIB	2,9	2,0	2,0
Croissance du PIB nominal	4,8	2,8	2,5
Taux effectif des obligations gouvernementales	s.o.	3,6	4,4

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La croissance des PIB réel et nominal en 2016 résulte d'une estimation du DPB.

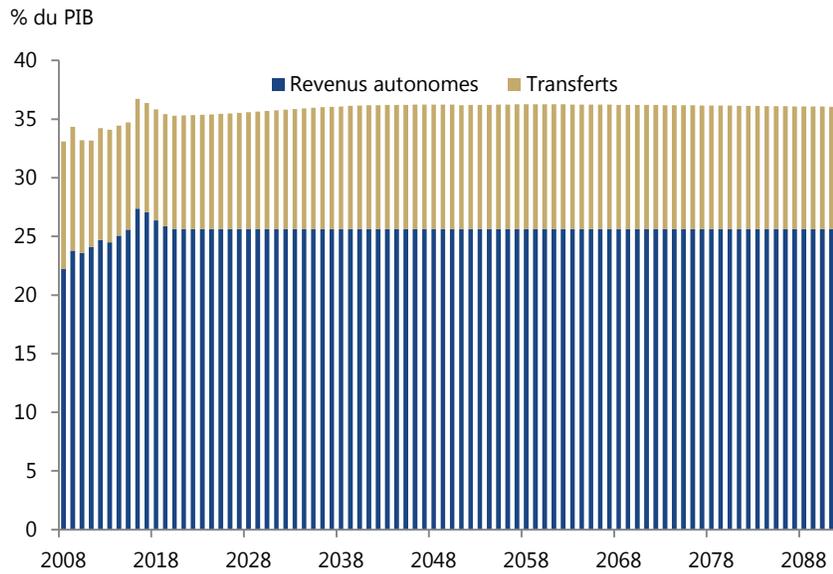
Projections financières

Selon les estimations du DPB, les revenus de l'administration infranationale de la Nouvelle-Écosse équivalaient à 36,7 % du PIB de la province en 2016. Nous fondant sur le plan des revenus du budget provincial de 2017, nous prévoyons que les revenus de la Nouvelle-Écosse diminueront pour s'établir à 35,3 % du PIB en 2020 (figure 5-1). À l'exception du Québec, la Nouvelle-Écosse a la part de revenus la plus élevée en proportion du PIB parmi les provinces.

À long terme, les revenus autonomes de la Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire les revenus provenant des taxes, des droits et des entreprises de l'administration infranationale, devraient demeurer à 25,6 % du PIB.

Les transferts fédéraux tels le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et la péréquation devraient augmenter pour correspondre à 9,7 % du PIB en 2020 et atteindre 10,4 % du PIB provincial d'ici 2091.

Figure 5-1 Projection des revenus : Nouvelle-Écosse

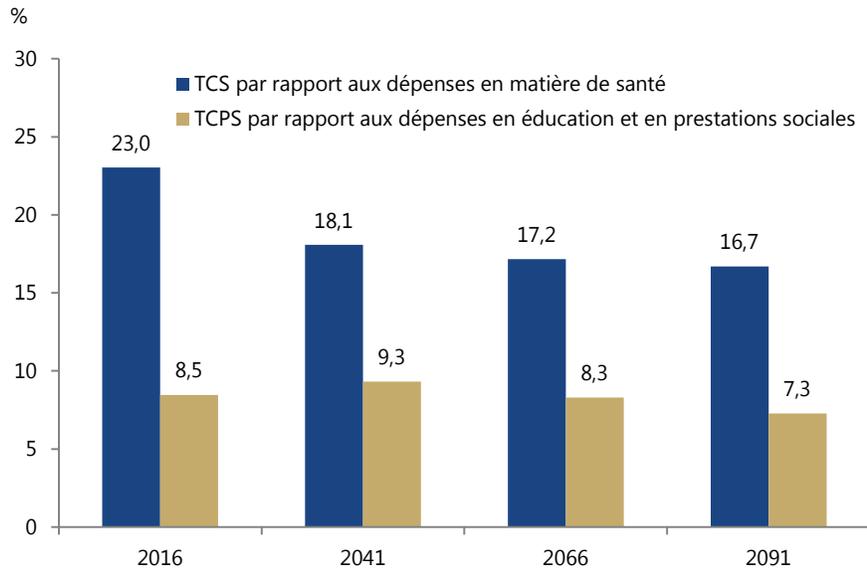


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

En ce qui concerne les dépenses de l'administration infranationale de la Nouvelle-Écosse, nous prévoyons que la contribution fédérale au titre du TCS diminuera, passant à 16,7 % à long terme (figure 5-2). Cette diminution reflète la baisse démographique dans la province et l'impact du vieillissement de la population sur les dépenses en santé. La baisse démographique projetée entraîne également une réduction de la contribution fédérale aux dépenses liées à l'éducation et aux programmes sociaux au titre du TCPS à long terme.

Figure 5-2 Contributions fédérales aux dépenses infranationales par l'entremise du TCS et du TCPS : Nouvelle-Écosse

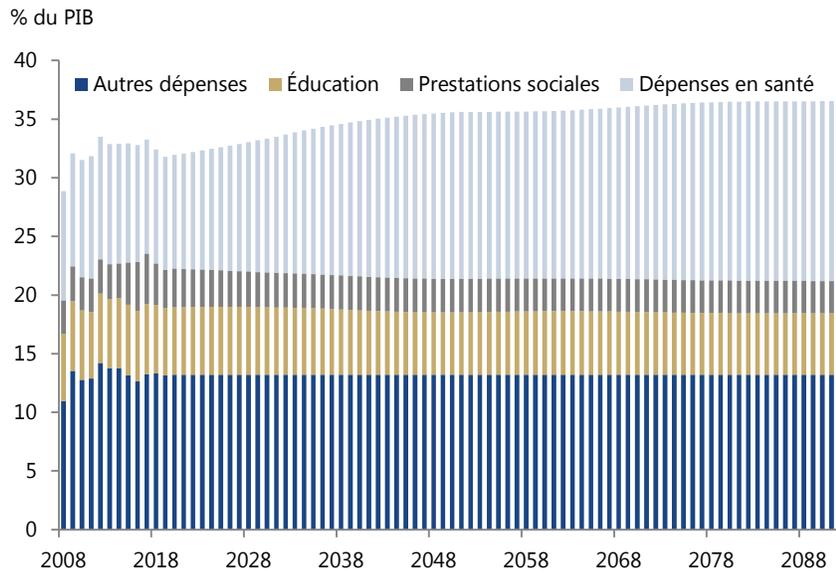


Source : Directeur parlementaire du budget.

En 2016, les dépenses de programme de l'administration infranationale de la Nouvelle-Écosse correspondaient à 32,8 % du PIB. D'après le plan des dépenses à moyen terme contenu dans le budget provincial de 2017, nous prévoyons que les dépenses de programme seront ramenées à 31,9 % du PIB en 2020 par suite des réductions de dépenses en matière de santé, d'éducation et d'autres programmes (figure 5-3).

À long terme cependant, nous prévoyons que les dépenses de programme relativement à la taille de l'économie de la province augmenteront de manière constante pour correspondre à 36,5 % du PIB en 2091. La hausse projetée est entièrement attribuable aux pressions démographiques qui entraînent une augmentation des dépenses en santé de 5,6 points de pourcentage du PIB de 2020 à 2091. Le vieillissement de la population contrebalance quelque peu les dépenses (1,1 point de pourcentage du PIB) en matière d'éducation et d'assistance sociale de 2020 à 2091.

Figure 5-3 Projection des dépenses de programme : Nouvelle-Écosse



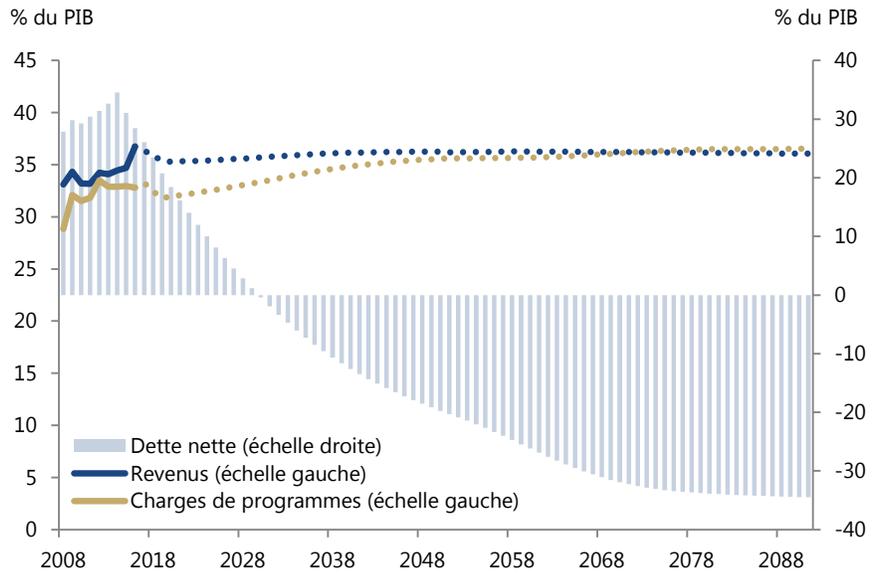
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

À moyen terme, nous prévoyons que le solde primaire de l'administration infranationale (c'est-à-dire la différence entre les revenus et les dépenses de programme) régressera : l'excédent correspondant à 4,0 % du PIB en 2016 passera à 3,3 % en 2020 (figure 5-4). Par la suite, en raison des dépenses de programme accrues, combinées à des transferts fédéraux moins élevés, le solde primaire sera à nouveau déficitaire (0,5 % du PIB) en 2091.

L'excédent soutenu du solde primaire permettra d'éliminer la dette nette de l'administration infranationale d'ici 2030. Selon la politique budgétaire actuelle, l'administration infranationale devrait accumuler des actifs financiers nets dépassant 30 % du PIB d'ici 2091.

Figure 5-4 Sommaire des projections financières : Nouvelle-Écosse



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

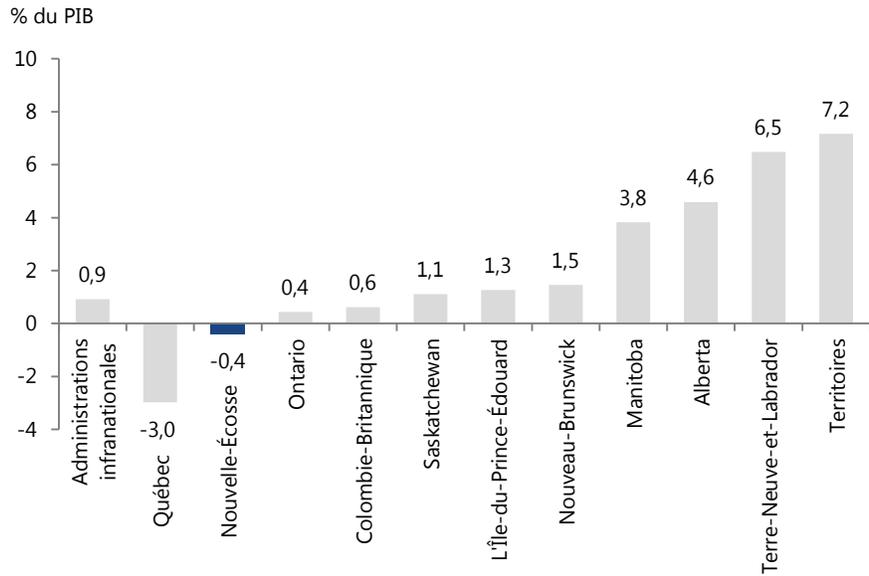
Évaluation de la viabilité financière

La politique budgétaire actuelle de la Nouvelle-Écosse est viable à long terme. Selon les estimations du DPB, la Nouvelle-Écosse dispose d'une marge financière suffisante pour diminuer les impôts et les taxes ou augmenter les dépenses de manière permanente dans une proportion équivalant à 0,4 % du PIB provincial (0,2 milliard de dollars – dollars courants), tout en maintenant la viabilité financière (figure 5-5). Un tel rajustement permettrait de réduire de 1 % le fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou d'augmenter de 1 % les dépenses de programme, en moyenne, par rapport à nos projections de référence.

Nous estimons que la marge de manœuvre financière de la Nouvelle-Écosse compense l'écart financier consolidé attribuable aux autres provinces (1,27 point de pourcentage) dans une proportion de 0,3 % (0,004 point de pourcentage du PIB canadien).

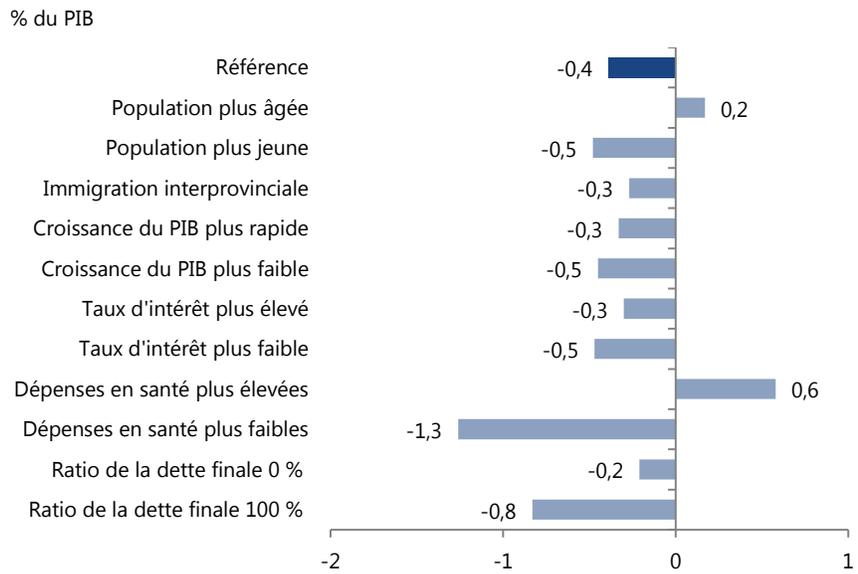
Notre évaluation qualitative selon laquelle la politique budgétaire de la Nouvelle-Écosse est viable à long terme est sensible dans une certaine mesure aux variantes des hypothèses démographiques et relatives aux dépenses en santé (figure 5-6). En particulier, dans un scénario démographique prévoyant une population plus âgée ou un scénario prévoyant une croissance excédentaire des coûts en santé (+0,25 point de pourcentage annuellement), la politique budgétaire ne serait pas viable à long terme.

Figure 5-5 Estimation de l'écart financier infranational : Nouvelle-Écosse



Source : Directeur parlementaire du budget.

Figure 5-6 Sensibilité de l'écart financier : Nouvelle-Écosse



Source : Directeur parlementaire du budget.

6. Nouveau-Brunswick

- Après 2027, la population du Nouveau-Brunswick devrait diminuer en moyenne de 0,3 % par année jusqu'en 2091. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait s'accroître, passant de 29,7 % en 2016 à 56,8 % en 2040, puis à 63,9 % en 2091.
- Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel du Nouveau-Brunswick devrait ralentir, passant en moyenne de 0,7 % par année, de 2017 à 2022, à 0,4 % par année en moyenne à long terme. Le taux d'intérêt effectif de l'administration infranationale devrait s'établir en moyenne à 4,3 % de 2017 à 2091.
- La politique budgétaire du Nouveau-Brunswick n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente dans une proportion équivalant à 1,5 % du PIB provincial (0,5 milliard de dollars – dollars courants).
- Cela équivaut à une augmentation permanente de 4 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou à une réduction de 4 % des dépenses de programme. Les pressions budgétaires sont principalement liées aux dépenses dans le secteur de la santé, leur augmentation correspondant à 4,9 points de pourcentage du PIB pendant la période allant de 2020 à 2091.

Projections démographiques

Tout comme les populations de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, la population du Nouveau-Brunswick devrait globalement diminuer à long terme. L'augmentation projetée du rapport de dépendance des personnes âgées de la province vient au troisième rang (en pourcentage) parmi les provinces.

Selon le scénario démographique de référence, pendant la période de projection, le taux de fécondité de la province augmentera pour s'établir à 1,6 enfant par femme en âge de procréer, soit 0,07 de moins que le taux national (tableau 6-1). Au Nouveau-Brunswick, l'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance devrait être légèrement inférieure au niveau national pendant la période de projection.

Le taux de migration net devrait diminuer, passant de 2,1 migrants par tranche de 1 000 habitants en 2016 à 2,0 migrants par tranche de 1 000 habitants à long terme.

La population du Nouveau-Brunswick devrait légèrement croître jusqu'en 2027, puis elle reculera de 0,3 % par année, en moyenne, de 2028 à 2091. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait s'établir à 63,9 % en 2091.

Tableau 6-1 Projections démographiques : Nouveau-Brunswick

	2016	2040	2065	2091
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme en âge de procréer)	1,57	1,60	1,60	1,60
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	79,8	84,2	87,6	90,0
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	84,0	86,9	89,2	91,1
Taux de migration net (migrants par tranche de 1 000 habitants)	2,1	2,2	2,0	2,0
Croissance de la population (%)	0,3	-0,3	-0,4	-0,4
Ratio de dépendance des personnes âgées (population 65+/population 15-64, %)	29,7	56,8	60,0	63,9

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Le taux de migration net englobe les migrants internationaux et interprovinciaux.

Projections économiques

La diminution de la population en âge de travailler du Nouveau-Brunswick, conjuguée à la baisse projetée du taux d'emploi, devrait réduire le facteur travail de 0,5 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091 (tableau 6-2).

La productivité du travail au Nouveau-Brunswick devrait progresser de 1 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit un taux inférieur de 0,1 point de pourcentage au taux national et à la moyenne historique de 1,1 %.

Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel du Nouveau-Brunswick s'établira en moyenne à 0,7 % par année de 2017 à 2022. Après, elle devrait diminuer pour s'établir à 0,4 % par année, en moyenne, en raison de la croissance ralentie de la productivité du travail et du facteur travail. Ce taux est de loin inférieur à la croissance du PIB réel national (1,7 %) et à la croissance historique moyenne du PIB réel projetée de la province (1,9 %).

Au Nouveau-Brunswick, la croissance du PIB réel par habitant devrait s'établir en moyenne à 0,7 % chaque année de 2017 à 2091, soit moins de la moitié du taux historique de croissance annuelle moyenne pour la période allant de 1982 à 2016. La croissance projetée du PIB réel par habitant est de 0,2 point de pourcentage en deçà de la croissance nationale prévue pour 2017 à 2091.

Les augmentations de prix généralisées, mesurées par l'inflation du PIB, devraient atteindre en moyenne 2 % par année de 2017 à 2091. Le PIB nominal du Nouveau-Brunswick devrait croître de 2,5 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit 2,4 points de pourcentage de moins que la croissance moyenne pour la période allant de 1982 à 2016.

Selon nos projections, le taux d'intérêt effectif sur la dette de l'administration infranationale du Nouveau-Brunswick s'établira à 4,4 %, soit 9 points de base de moins que le taux effectif moyen des administrations infranationales et 64 points de base de plus que le taux effectif fédéral.

Tableau 6-2 Projections économiques : Nouveau-Brunswick

%	1982-2016	2017-2022	2023-2091
Croissance du PIB réel	1,9	0,7	0,4
Croissance des intrants de la main-d'œuvre	0,9	-0,5	-0,5
Croissance de la productivité du travail	1,1	1,2	1,0
Croissance du PIB réel par habitant	1,7	0,5	0,8
Inflation du PIB	2,8	2,0	2,0
Croissance du PIB nominal	4,8	2,7	2,4
Taux effectif des obligations gouvernementales	s.o.	3,4	4,4

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La croissance des PIB réel et nominal en 2016 résulte d'une estimation du DPB.

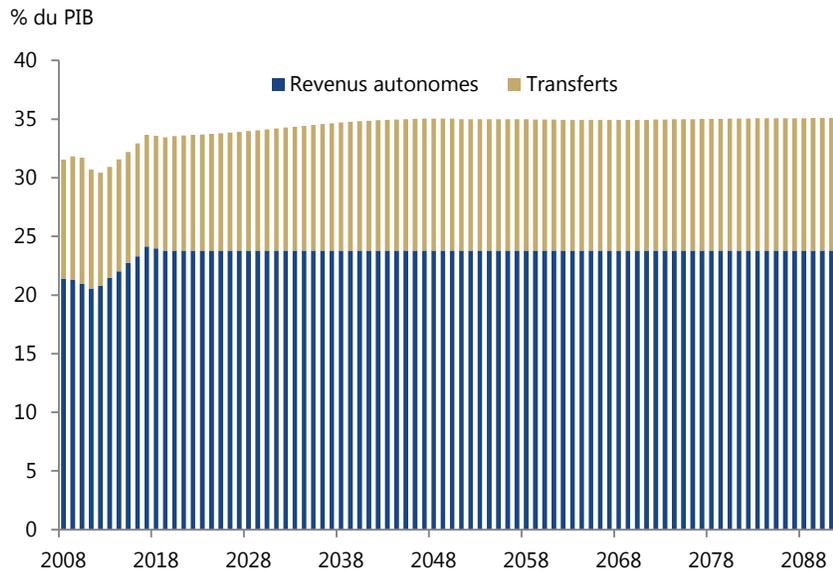
Projections financières

Selon les estimations du DPB, les revenus de l'administration infranationale du Nouveau-Brunswick équivalaient à 32,9 % du PIB de la province en 2016. Nous fondant sur le plan des revenus du budget provincial de 2017, nous prévoyons que les revenus du Nouveau-Brunswick seront en hausse, se situant à 33,6 % du PIB en 2020 (figure 6-1).

À long terme, les revenus autonomes du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire les revenus provenant des taxes, des droits et des entreprises de l'administration infranationale, devraient demeurer à 23,8 % du PIB.

Les transferts fédéraux tels le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et la péréquation devraient diminuer, équivalant à 9,8 % du PIB provincial en 2020, puis augmenter progressivement pour atteindre 11,3 % en 2091. Cette hausse est attribuable principalement au relèvement des paiements de péréquation.

Figure 6-1 Projection des revenus : Nouveau-Brunswick

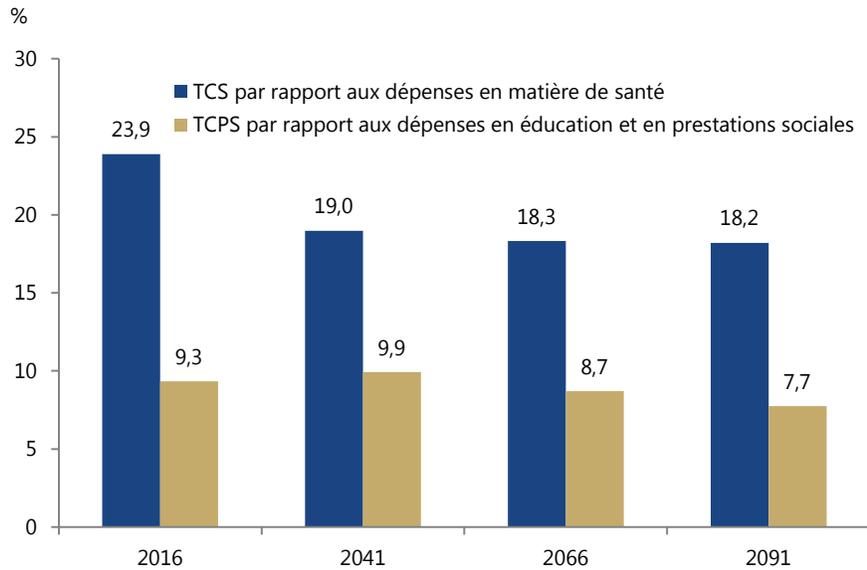


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

En ce qui concerne les dépenses de l'administration infranationale du Nouveau-Brunswick, nous prévoyons que la contribution fédérale au titre du TCS diminuera, passant à 18,2 % à long terme (figure 6-2). Cette diminution reflète la baisse démographique dans la province et l'impact du vieillissement de la population sur les dépenses en santé. La baisse démographique projetée a également pour effet d'abaisser à long terme la contribution fédérale à l'éducation et aux programmes sociaux au titre du TCPS.

Figure 6-2 Contributions fédérales aux dépenses infranationales par l'entremise du TCS et du TCPS : Nouveau-Brunswick



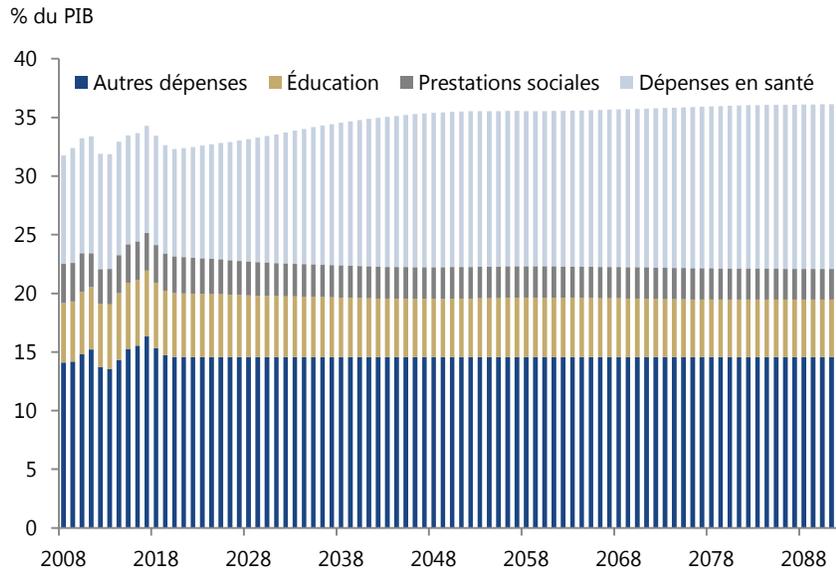
Source : Directeur parlementaire du budget.

En 2016, les dépenses de programme du Nouveau-Brunswick, soit environ 33,7 % du PIB, venaient au second rang des dépenses de programme pour l'ensemble des provinces. D'après le plan des dépenses à moyen terme contenu dans le budget provincial de 2017, nous prévoyons que les dépenses de programme de l'administration infranationale seront ramenées à 32,3 % du PIB provincial en 2020 (figure 6-3).

À long terme, nous prévoyons que les dépenses de programme relativement à la taille de l'économie de la province augmenteront de manière constante pour correspondre à 36,1 % du PIB en 2091. La hausse projetée est entièrement attribuable aux pressions démographiques qui entraînent une augmentation des dépenses en santé de 4,9 points de pourcentage du PIB de 2020 à 2091. À long terme, le Nouveau-Brunswick aura les dépenses de programme les plus élevées au Canada, en proportion du PIB, derrière la Nouvelle-Écosse.

Le vieillissement de la population contrebalance quelque peu les dépenses (1,1 point de pourcentage du PIB) en matière d'éducation et d'assistance sociale de 2020 à 2091.

Figure 6-3 Projection des dépenses de programme : Nouveau-Brunswick



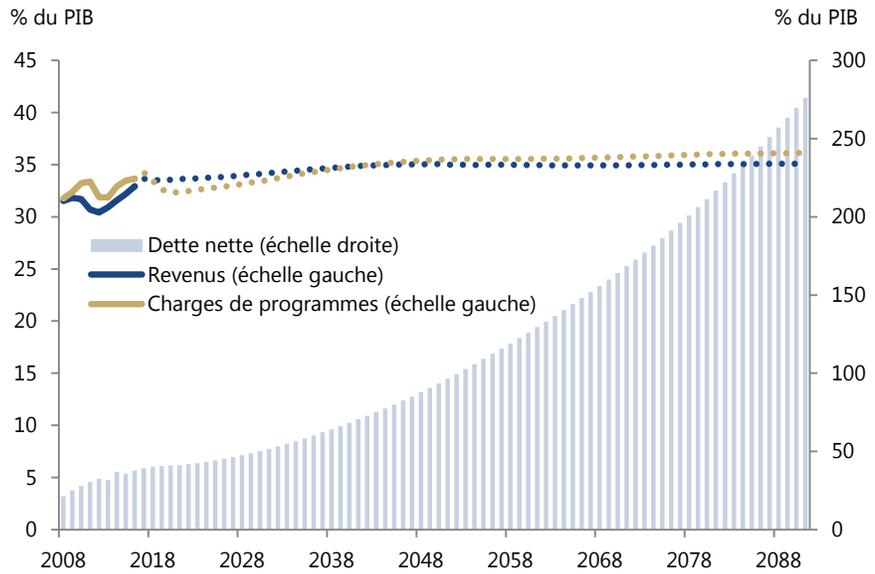
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

À moyen terme, nous prévoyons que le solde primaire de l'administration infranationale (c'est-à-dire la différence entre les revenus et les dépenses de programme) s'améliorera : le déficit correspondant à 0,7 % du PIB en 2016 cédera le pas à un excédent de l'ordre de 1,3 % du PIB en 2020 (figure 6-4). Par la suite, des dépenses de programme plus grandes, contrebalancées en partie par des transferts fédéraux plus élevés, donneront lieu à de légers excédents du solde primaire jusqu'en 2040.

Les petits excédents du solde primaire ne permettent pas de combler l'écart considérable entre le taux d'emprunt et la croissance du PIB nominal. Il en résulte une accumulation de la dette de l'administration infranationale par rapport au PIB à long terme. Avec la politique budgétaire actuelle, le rapport de la dette nette au PIB de l'administration infranationale devrait augmenter rapidement, atteignant plus de 270 % du PIB d'ici 2091.

Figure 6-4 Sommaire des projections financières : Nouveau-Brunswick



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

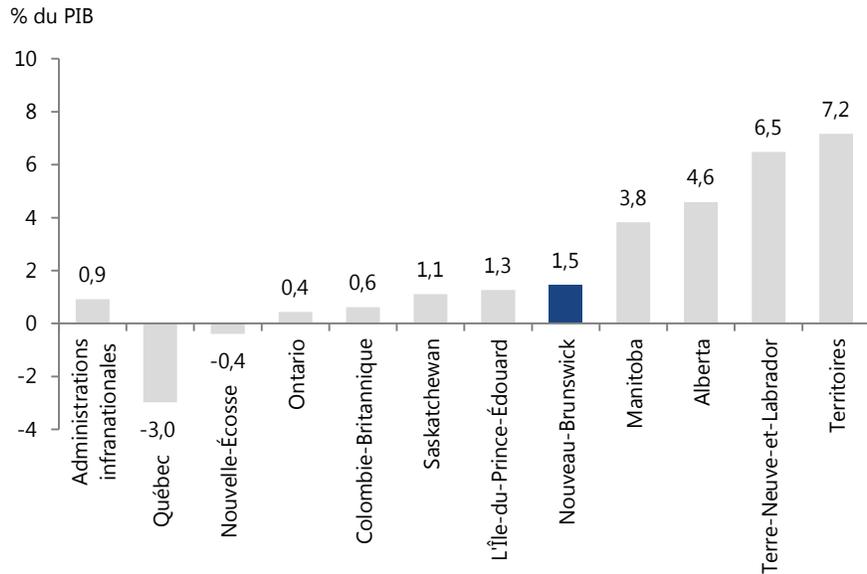
Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

Évaluation de la viabilité financière

La politique budgétaire actuelle du Nouveau-Brunswick n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente, à hauteur de 1,5 % du PIB provincial (0,5 milliard de dollars – dollars courants) (figure 6-5). Un tel rajustement nécessiterait une augmentation de 4 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou une réduction de 4 % des dépenses de programme, en moyenne, par rapport à nos projections de référence.

L'écart financier du Nouveau-Brunswick représente un pourcentage limité de l'écart infranational consolidé étant donné la taille relativement restreinte de l'économie de la province. Selon nos estimations, l'écart financier du Nouveau-Brunswick représente 1 % (0,01 point de pourcentage du PIB canadien) de l'écart financier consolidé des administrations infranationales.

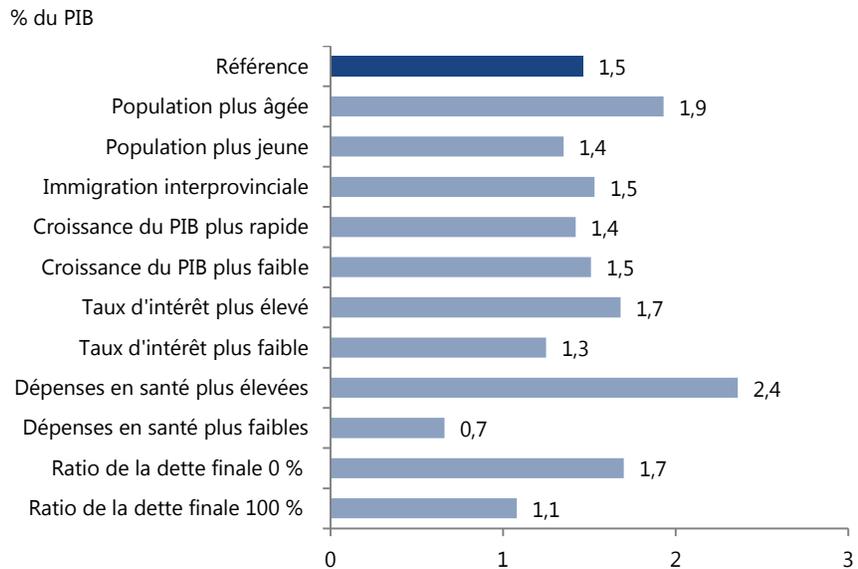
Figure 6-5 Estimation de l'écart financier infranational : Nouveau-Brunswick



Source : Directeur parlementaire du budget.

Notre évaluation qualitative selon laquelle la politique budgétaire du Nouveau-Brunswick n'est pas viable à long terme demeure la même, quelles que soient les variantes des scénarios démographiques, économiques et budgétaires utilisées (figure 6-6).

Figure 6-6 Sensibilité de l'écart financier : Nouveau-Brunswick



Source : Directeur parlementaire du budget.

7. Québec

- La croissance démographique au Québec devrait ralentir, passant de 0,8 % en 2016 à 0,4 % en 2040, puis elle devrait se stabiliser autour de ce taux. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait s'accroître, passant de 27,2 % en 2016 à 42 % en 2040, puis à 48,3 % en 2091.
- Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel du Québec ralentira, passant en moyenne de 1,3 % par année de 2017 à 2022 à 1,1 % par année à long terme. Le taux d'intérêt effectif de l'administration infranationale devrait s'établir en moyenne à 4,6 % de 2017 à 2091.
- La politique budgétaire du Québec est viable à long terme. Selon les estimations du DPB, le Québec pourrait diminuer les impôts et les taxes ou augmenter les dépenses de manière permanente dans une proportion équivalant à 3,0 % du PIB provincial (11,7 milliards de dollars – dollars courants), tout en conservant sa viabilité financière.
- Cela équivaut à une diminution permanente de 8 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou à une augmentation de 9 % des dépenses de programme.

Projections démographiques

Bien que la croissance démographique du Québec devrait ralentir par rapport à son rythme actuel, l'augmentation projetée du rapport de dépendance des personnes âgées est, en pourcentage, la plus petite de l'ensemble des provinces et des territoires. Cela dit, le rapport de dépendance des personnes âgées du Québec devrait croître de près de 80 % (21,1 points de pourcentage) après 75 ans.

Selon le scénario démographique de référence, pendant la période de projection, le taux de fécondité de la province sera de 1,7 enfant par femme en âge de procréer, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale de 1,67 (tableau 7-1). L'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance devrait progresser à long terme, suivant le niveau national.

Au Québec, le taux de migration net devrait diminuer, passant de 4,7 migrants par tranche de 1 000 habitants en 2016 à 4,1 migrants par tranche de 1 000 habitants en 2091.

La croissance démographique de la province devrait ralentir pour passer à 0,4 % en 2040 et se stabiliser autour de ce taux par la suite. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait atteindre 48,3 % en 2091.

Tableau 7-1 Projections démographiques : Québec

	2016	2040	2065	2091
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme en âge de procréer)	1,68	1,70	1,70	1,70
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	80,6	84,7	87,9	90,2
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	84,4	87,2	89,5	91,3
Taux de migration net (migrants par tranche de 1 000 habitants)	4,7	4,1	4,1	4,1
Croissance de la population (%)	0,8	0,4	0,4	0,4
Ratio de dépendance des personnes âgées (population 65+/population 15-64, %)	27,2	42,0	45,9	48,3

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Le taux de migration net englobe les migrants internationaux et interprovinciaux.

Projections économiques

La croissance projetée du facteur travail au Québec est entièrement attribuable à l'accroissement de la population en âge de travailler, qui se situe en moyenne à 0,4 % par année de 2017 à 2091 (tableau 7-2). Des changements dans la composition de la population selon l'âge ont pour effet d'abaisser le taux d'emploi, entraînant une baisse de 0,2 point de pourcentage par année, en moyenne, de la croissance du facteur travail pour la même période.

La productivité du travail au Québec devrait progresser de 0,9 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit un taux inférieur de 0,2 point de pourcentage au taux national, mais près du taux de croissance historique moyen établi pour la période de 1982 à 2016.

Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel du Québec s'établira en moyenne à 1,3 % par année de 2017 à 2022. Après, elle devrait diminuer en moyenne de 1,1 % par année en raison du fléchissement de la croissance du facteur travail. Ce taux est de loin inférieur à la croissance du PIB réel national (1,7 %) et à la croissance historique moyenne (1,9 %) de 1982 à 2016.

Au Québec, la croissance du PIB réel par habitant devrait s'établir en moyenne à 0,7 % par année de 2017 à 2091, soit en deçà du taux national prévu pour la même période (1 %) et de la croissance historique moyenne de 1,2 % de 1982 à 2016.

Les augmentations de prix généralisées, mesurées par l'inflation du PIB, devraient atteindre en moyenne 2 % par année de 2017 à 2091. Le PIB nominal du Québec devrait croître de 3,1 % par année, en moyenne, de 2017

à 2091, soit 1,5 point de pourcentage de moins que la croissance moyenne pour la période allant de 1982 à 2016.

Selon nos projections, le taux d'intérêt effectif sur la dette de l'administration infranationale du Québec s'établira à 4,7 %, soit 22 points de base de plus que le taux effectif moyen des administrations infranationales et 95 points de base de plus que le taux effectif fédéral.

Tableau 7-2 Projections économiques : Québec

%	1982-2016	2017-2022	2023-2091
Croissance du PIB réel	1,9	1,3	1,1
Croissance des intrants de la main-d'œuvre	1,0	0,2	0,3
Croissance de la productivité du travail	0,9	1,1	0,8
Croissance du PIB réel par habitant	1,2	0,5	0,7
Inflation du PIB	2,7	1,9	2,0
Croissance du PIB nominal	4,6	3,3	3,1
Taux effectif des obligations gouvernementales	s.o.	3,8	4,7

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La croissance des PIB réel et nominal en 2016 résulte d'une estimation du DPB.

Projections financières

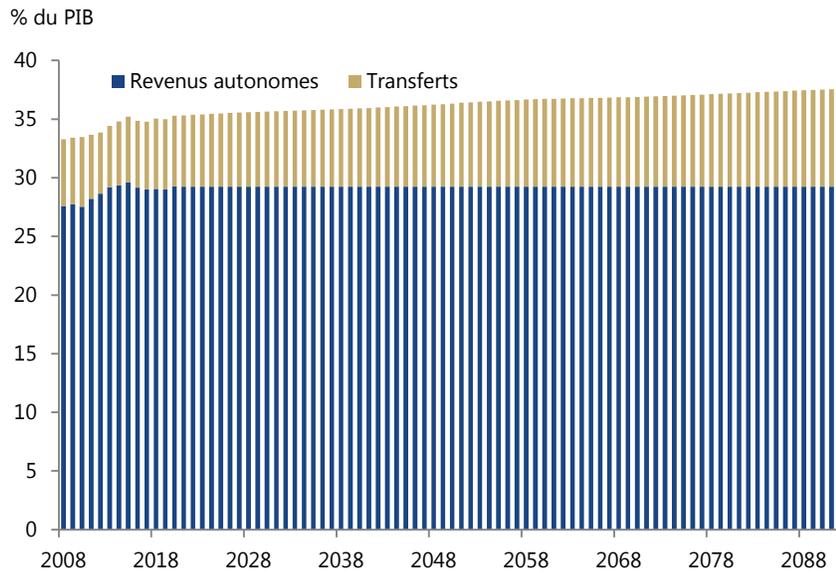
Selon les estimations du DPB, les revenus de l'administration infranationale du Québec équivalaient à 34,9 % du PIB de la province en 2016, le plus élevé de l'ensemble des provinces. Nous fondant sur le plan des revenus du budget provincial de 2017, nous prévoyons que les revenus du Québec augmenteront pour s'établir à 35,3 % du PIB en 2020 (figure 7-1).

À long terme, les revenus autonomes du Québec, c'est-à-dire les revenus provenant des taxes, des droits et des entreprises de l'administration infranationale, devraient demeurer à 29,2 % du PIB.

Les transferts provenant du gouvernement fédéral, comme le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et la péréquation, devraient augmenter pour correspondre à 6 % du PIB en 2020 et atteindre 8,3 % du PIB de la province d'ici 2091.

D'après nos projections, la part du Québec dans l'enveloppe globale de la péréquation passera de 60 % en 2017 à 75 % en 2091. Par habitant, nous prévoyons que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse recevront de plus gros paiements de péréquation que le Québec à long terme.

Figure 7-1 Projection des revenus : Québec

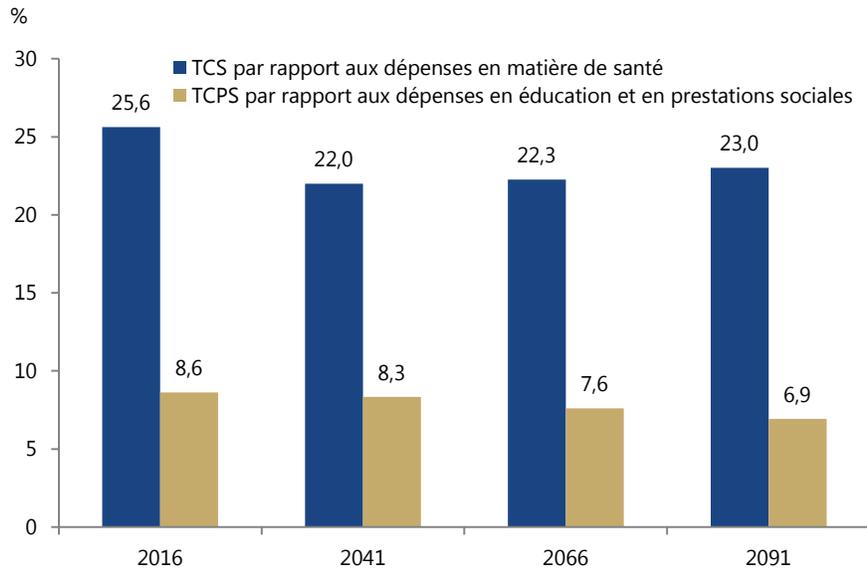


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

En ce qui concerne les dépenses de l'administration infranationale du Québec, nous prévoyons que la contribution fédérale au titre du TCS diminuera, passant de 25,6 % en 2016 à 23 % en 2091 (figure 7-2). Cette diminution reflète le ralentissement de la croissance démographique du Québec (par rapport à la croissance démographique nationale) et l'impact du vieillissement de la population sur les dépenses en santé. La croissance démographique ralentie entraîne également une réduction de la contribution fédérale aux dépenses liées à l'éducation et aux programmes sociaux au titre du TCPS à long terme.

Figure 7-2 Contributions fédérales aux dépenses infranationales par l'entremise du TCS et du TCPS : Québec



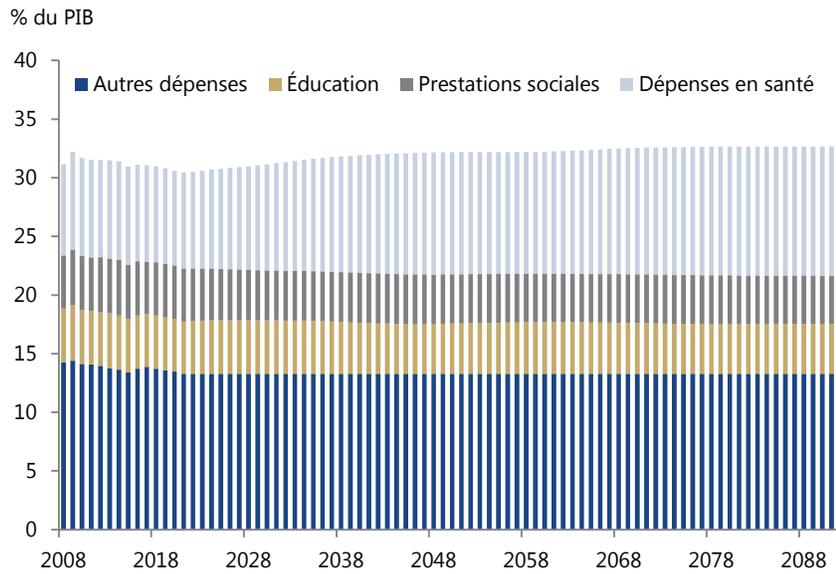
Source : Directeur parlementaire du budget.

En 2016, les dépenses de programme de l'administration infranationale du Québec correspondaient à 31,1 % du PIB. D'après le plan des dépenses à moyen terme contenu dans le budget provincial de 2017, nous prévoyons que les dépenses de programme seront ramenées à 30,6 % du PIB provincial en 2020 (figure 7-3).

À long terme, nous prévoyons que les dépenses de programme relativement à la taille de l'économie de la province augmenteront de manière constante pour correspondre à 32,7 % du PIB en 2091. La hausse projetée est entièrement attribuable aux pressions démographiques qui entraînent une augmentation des dépenses en santé de 3 points de pourcentage du PIB de 2020 à 2091.

Le vieillissement de la population contrebalance quelque peu les dépenses (0,7 point de pourcentage du PIB) en matière d'éducation et d'assistance sociale de 2020 à 2091.

Figure 7-3 Projection des dépenses de programme : Québec



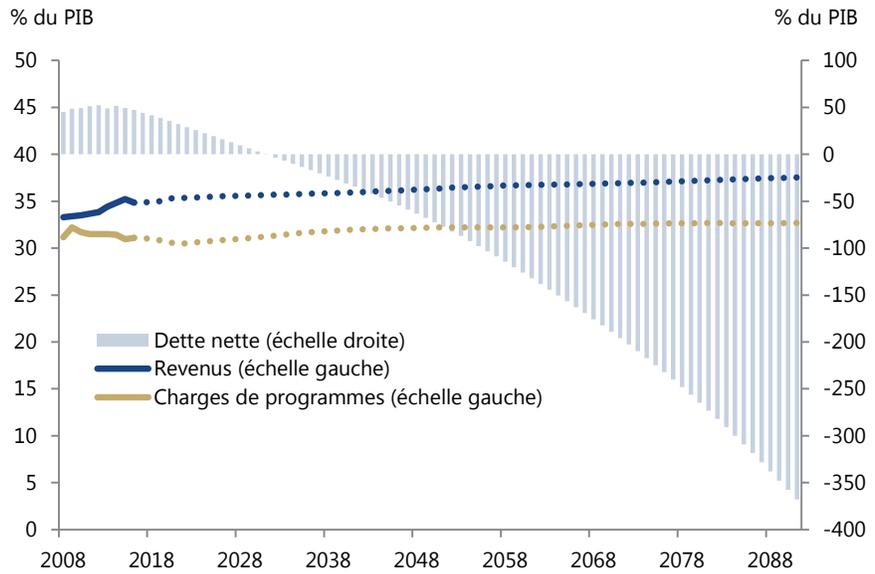
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

À moyen terme, nous prévoyons que le solde primaire de l'administration infranationale (c'est-à-dire la différence entre les revenus et les dépenses de programme) s'améliorera : l'excédent correspondant à 3,8 % du PIB en 2016 passera à 4,7 % en 2020 (figure 7-4). Par la suite, en raison du relèvement des transferts fédéraux, le solde primaire affichera un excédent correspondant à 4,9 % du PIB à l'horizon de projection.

L'excédent soutenu du solde primaire permettra d'éliminer la dette nette de l'administration infranationale d'ici 2031. Selon la politique budgétaire actuelle, l'administration infranationale devrait accumuler des actifs financiers nets de 370 % du PIB d'ici 2091.

Figure 7-4 Sommaire des projections financières : Québec



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

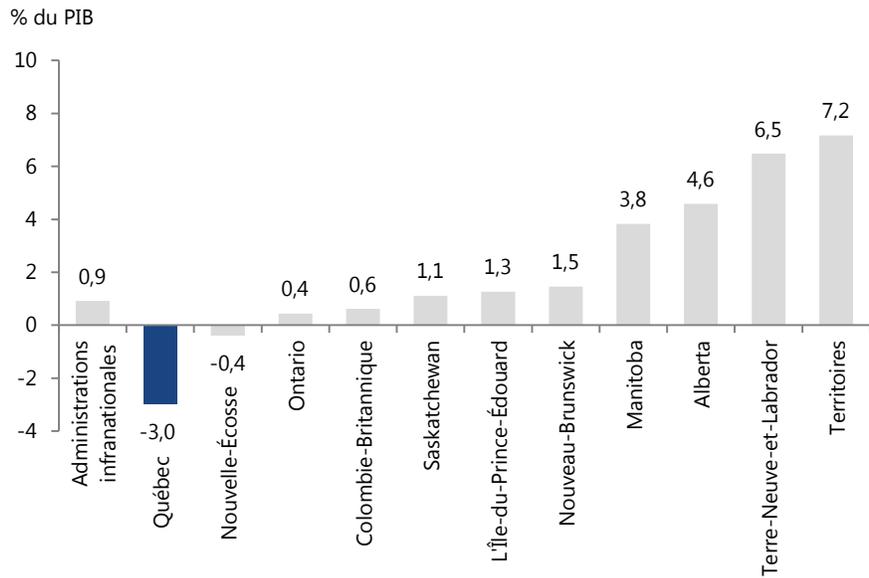
Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

Évaluation de la viabilité financière

La politique budgétaire actuelle du Québec est viable à long terme. Selon les estimations du DPB, le Québec pourrait diminuer les impôts et les taxes ou augmenter les dépenses de manière permanente dans une proportion équivalant à 3,0 % du PIB provincial (11,7 milliards de dollars – dollars courants), tout en conservant sa viabilité financière (figure 7-5). Un tel rajustement permettrait de réduire de 8 % le fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou d'augmenter de 9 % les dépenses de programmes, en moyenne, par rapport à nos projections de référence.

Nous estimons que la marge de manœuvre financière du Québec compense l'écart financier consolidé attribuable aux autres provinces (1,27 point de pourcentage) dans une proportion de 27 % (0,34 point de pourcentage du PIB canadien).

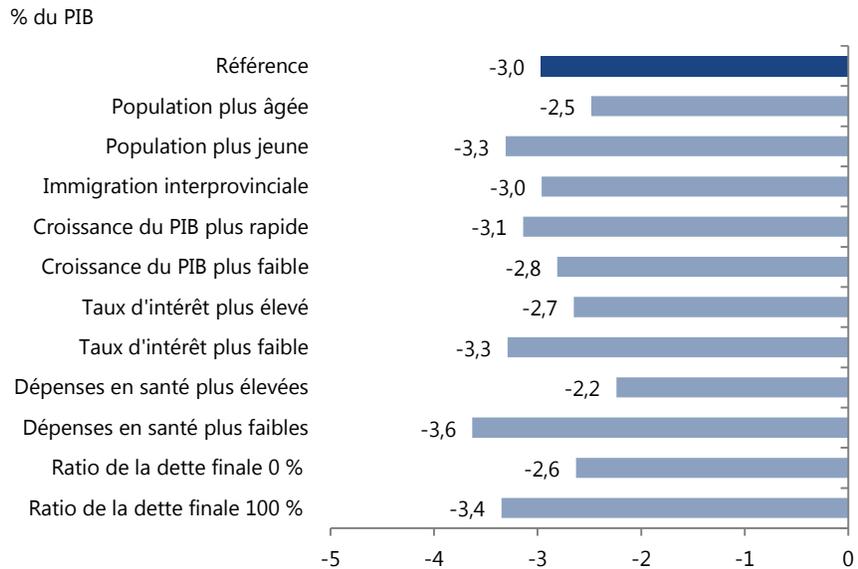
Figure 7-5 Estimation de l'écart financier infranational : Québec



Source : Directeur parlementaire du budget.

Notre évaluation qualitative selon laquelle la politique budgétaire du Québec est viable à long terme demeure la même, quelles que soient les variantes des hypothèses démographiques et relatives aux dépenses en santé (figure 7-6).

Figure 7-6 Sensibilité de l'écart financier : Québec



Source : Directeur parlementaire du budget.

8. Ontario

- La croissance démographique en Ontario devrait ralentir, passant de 1,3 % en 2016 à 0,6 % en 2040, puis elle devrait se stabiliser autour de ce taux. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait s'accroître, passant de 24,2 % en 2016 à 40,9 % en 2040, puis à 48,1 % en 2091.
- Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel en Ontario ralentira, passant en moyenne de 2 % par année de 2017 à 2022 à 1,6 % par année à long terme. Le taux d'intérêt effectif de l'administration infranationale devrait s'établir en moyenne à 4,4 % de 2017 à 2091.
- La politique budgétaire de l'Ontario n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente dans une proportion équivalant à 0,4 % du PIB provincial (3,5 milliards de dollars – dollars courants).
- Cela équivaut à une augmentation permanente de 2 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou à une réduction de 2 % des dépenses de programme. Les pressions budgétaires sont principalement liées aux dépenses dans le secteur de la santé, leur augmentation correspondant à 2,6 points de pourcentage du PIB pendant la période allant de 2020 à 2091.

Projections démographiques

La croissance démographique de l'Ontario devrait s'établir en dessous du taux national à l'horizon de projection, tandis que le rapport de dépendance des personnes âgées devrait être supérieur au taux national après 2028.

Selon le scénario démographique de référence, pendant la période de projection, le taux de fécondité de la province devrait s'établir à 1,58 enfant par femme en âge de procréer, soit 0,09 de moins que le taux national (tableau 8-1). En Ontario, l'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance devrait être supérieure au niveau national pendant la période de projection.

Le taux de migration net devrait diminuer, passant de 6,4 migrants par tranche de 1 000 habitants en 2016 à 5,6 migrants par tranche de 1 000 habitants à long terme.

La croissance démographique de l'Ontario devrait ralentir, passant à 0,6 % en 2040, puis se stabiliser autour de ce taux. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait s'établir à 48,1 % en 2091.

Tableau 8-1 Projections démographiques : Ontario

	2016	2040	2065	2091
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme en âge de procréer)	1,56	1,58	1,58	1,58
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	80,9	85,1	88,2	90,5
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	84,6	87,4	89,6	91,4
Taux de migration net (migrants par tranche de 1 000 habitants)	6,4	5,8	5,7	5,6
Croissance de la population (%)	1,3	0,6	0,6	0,5
Ratio de dépendance des personnes âgées (population 65+/population 15-64, %)	24,2	40,9	45,2	48,1

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Le taux de migration net englobe les migrants internationaux et interprovinciaux.

Projections économiques

L'accroissement projeté du facteur travail en Ontario est entièrement attribuable à la croissance de la population en âge de travailler qui s'établit en moyenne à 0,6 % par année de 2017 à 2091 (tableau 8-2). Des changements dans la composition de la population selon l'âge ont pour effet d'abaisser le taux d'emploi, entraînant une baisse de 0,2 point de pourcentage par année, en moyenne, de la croissance du facteur travail pour la même période.

La productivité du travail en Ontario devrait progresser de 1,2 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit un taux qui est supérieur de 0,1 point de pourcentage au taux national, mais qui est inférieur de 0,1 point de pourcentage à la moyenne historique de 1982 à 2016.

Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel en Ontario s'établira en moyenne à 2 % par année de 2017 à 2022. Après, elle devrait diminuer pour s'établir à 1,6 % par année, en moyenne, en raison de la croissance ralentie de la productivité du travail et du facteur travail. Ce taux est légèrement inférieur à la croissance du PIB réel national (1,7 %) et il est considérablement inférieur à la croissance historique moyenne de 2,6 % pour la période allant de 1982 à 2016.

En Ontario, la croissance du PIB réel par habitant devrait s'établir en moyenne à 1 % chaque année de 2017 à 2091; ce taux est un peu plus élevé que le taux national pour la même période, mais il est inférieur à la croissance historique moyenne de 1,3 % pour la période de 1982 à 2016.

Les augmentations de prix généralisées, mesurées par l'inflation du PIB, devraient atteindre en moyenne 2 % par année de 2017 à 2091. Le PIB nominal en Ontario devrait croître de 3,7 % par année, en moyenne, de 2017

à 2091, soit 1,3 point de pourcentage de moins que la croissance moyenne pour la période allant de 1982 à 2016.

Selon nos projections, le taux d'intérêt effectif sur la dette de l'administration infranationale de l'Ontario s'établira à 4,6 %, soit 7 points de base de plus que le taux effectif moyen des administrations infranationales et 80 points de base de plus que le taux effectif fédéral.

Tableau 8-2 Projections économiques : Ontario

%	1982-2016	2017-2022	2023-2091
Croissance du PIB réel	2,6	2,0	1,6
Croissance des intrants de la main-d'œuvre	1,3	0,7	0,4
Croissance de la productivité du travail	1,3	1,4	1,2
Croissance du PIB réel par habitant	1,3	1,1	1,0
Inflation du PIB	2,7	2,0	2,0
Croissance du PIB nominal	5,3	4,1	3,6
Taux effectif des obligations gouvernementales	s.o.	3,2	4,5

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La croissance des PIB réel et nominal en 2016 résulte d'une estimation du DPB.

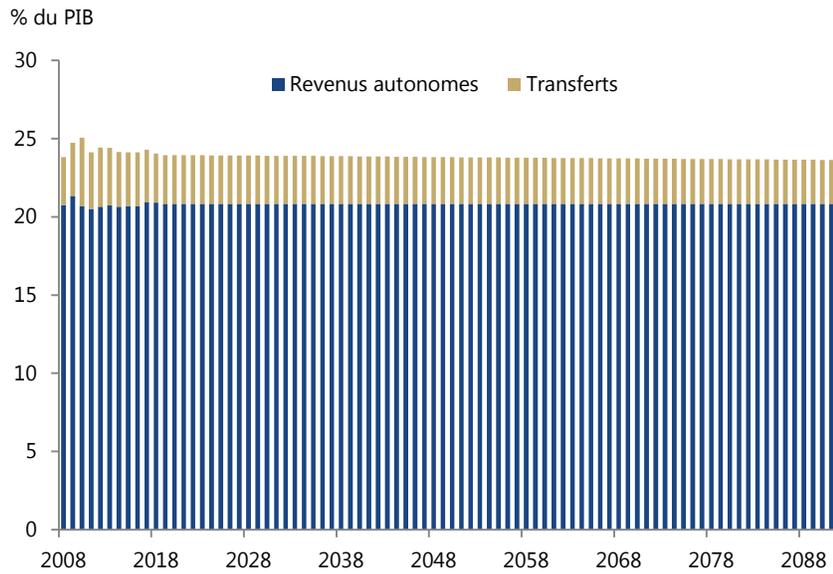
Projections financières

Selon les estimations du DPB, les revenus de l'administration infranationale de l'Ontario équivalaient à 24,1 % du PIB de la province en 2016. Nous fondant sur le plan des revenus du budget provincial de 2017, nous prévoyons que les revenus en Ontario seront en baisse, se situant à 23,9 % du PIB en 2020 (figure 8-1).

À long terme, les revenus autonomes en Ontario, c'est-à-dire les revenus provenant des taxes, des droits et des entreprises de l'administration infranationale, devraient demeurer à 20,8 % du PIB.

Les transferts fédéraux tels le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) devraient diminuer, équivalant à 3,1 % du PIB provincial en 2020, et reculer pour s'établir à 2,8 % du PIB en 2091.

Figure 8-1 Projection des revenus : Ontario

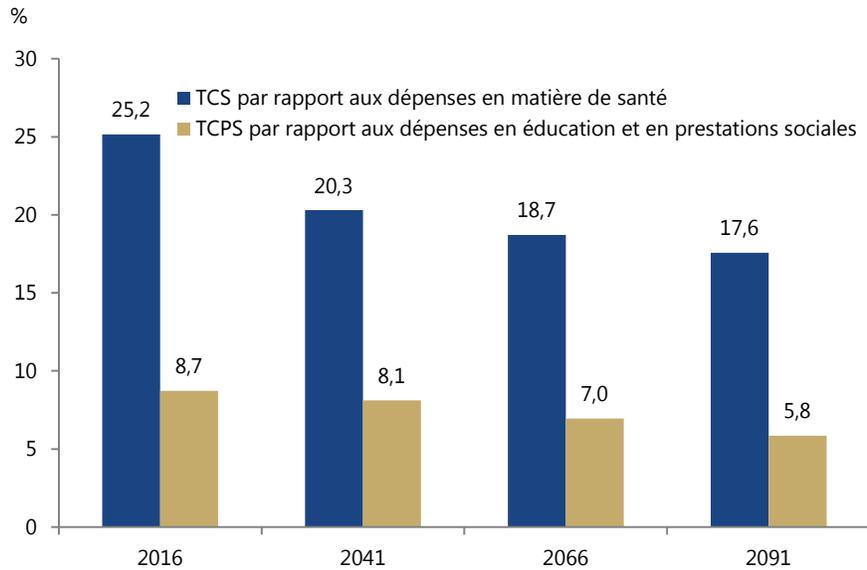


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

En ce qui concerne les dépenses de l'administration infranationale de l'Ontario, nous prévoyons que la contribution fédérale au titre du TCS diminuera, passant à 17,6 % à long terme (figure 8-2). Cette diminution reflète l'impact du vieillissement de la population sur les dépenses en santé et le ralentissement de la croissance démographique (par rapport à la croissance démographique nationale). Les dépenses relatives à l'éducation et aux programmes sociaux de la province devraient être supérieures à l'augmentation annuelle de 3 % du TCPS; pour cette raison et compte tenu du ralentissement de la croissance démographique, la contribution fédérale au titre du TCPS devrait être moins élevée (5,8 %) à long terme.

Figure 8-2 Contributions fédérales aux dépenses infranationales par l'entremise du TCS et du TCPS : Ontario



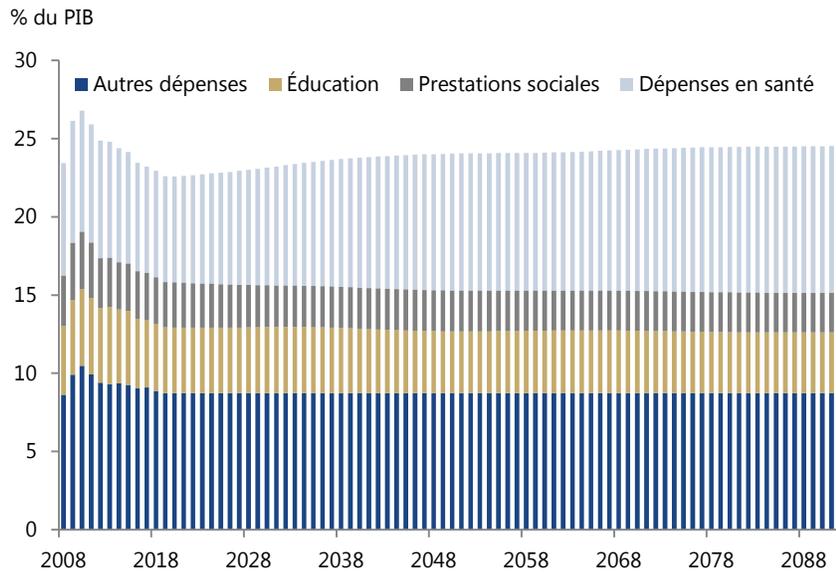
Source : Directeur parlementaire du budget.

En 2016, les dépenses de programme de l'administration infranationale de l'Ontario correspondaient à 23,5 % du PIB. D'après le plan des dépenses à moyen terme contenu dans le budget provincial de 2017, nous prévoyons que les dépenses de programme seront ramenées à 22,6 % du PIB provincial (figure 8-3).

À long terme, nous prévoyons que les dépenses de programme relativement à la taille de l'économie de la province augmenteront de manière constante pour correspondre à 24,5 % du PIB en 2091. La hausse projetée est entièrement attribuable aux pressions démographiques qui entraînent une augmentation des dépenses en santé de 2,6 points de pourcentage du PIB de 2020 à 2091.

Le vieillissement de la population contrebalance quelque peu les dépenses (0,7 point de pourcentage du PIB) en matière d'éducation et d'assistance sociale de 2020 à 2091.

Figure 8-3 Projection des dépenses de programme : Ontario



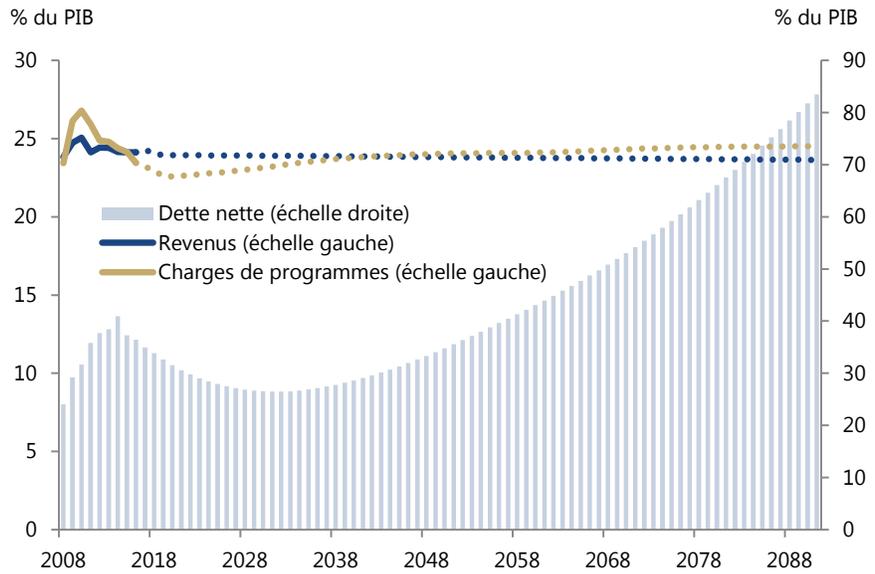
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

À moyen terme, nous prévoyons que le solde primaire de l'administration infranationale (c'est-à-dire la différence entre les revenus et les dépenses de programme) s'améliorera : l'excédent correspondant à 0,7 % du PIB en 2016 s'établira à 1,4 % en 2020 (figure 8-4). Par la suite, toutefois, des dépenses de programme accrues, combinées à des transferts fédéraux moins élevés, amoindriront le solde primaire : l'excédent cédera le pas à un déficit en 2042, qui correspondra à 0,9 % du PIB à la fin de la période de projection.

Le déficit soutenu du solde primaire projeté entraînera à long terme une accumulation de la dette par rapport au PIB de l'administration infranationale. Selon la politique budgétaire actuelle, le ratio de la dette nette au PIB de l'administration infranationale devrait correspondre à plus de 80 % du PIB en 2091.

Figure 8-4 Sommaire des projections financières : Ontario



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

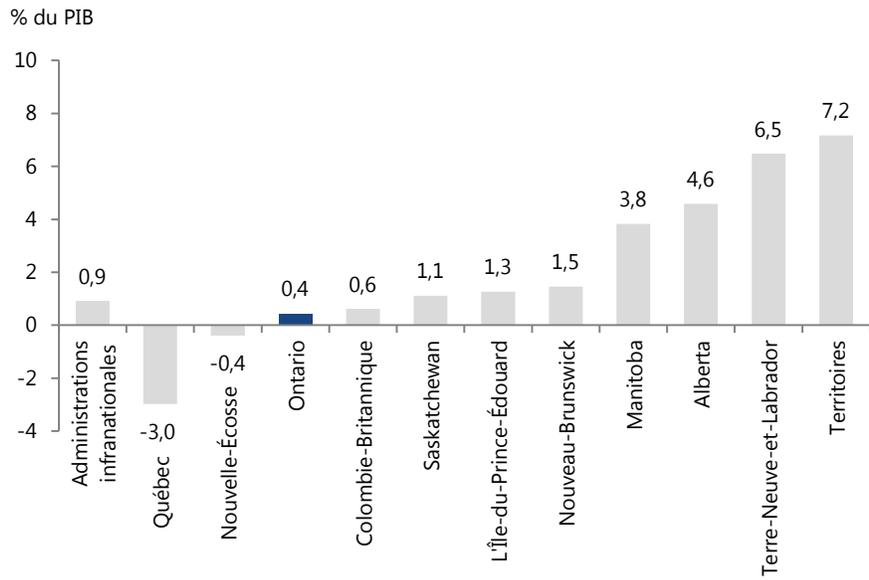
Évaluation de la viabilité financière

La politique budgétaire actuelle de l'Ontario n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente, à hauteur de 0,4 % du PIB provincial (3,5 milliards de dollars – dollars courants) (figure 8-5). Un tel rajustement nécessiterait une augmentation de 2 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou une réduction de 2 % des dépenses de programme, en moyenne, par rapport à nos projections de référence.

Selon nos estimations, l'écart financier de l'Ontario représente 14 % (0,13 point de pourcentage du PIB canadien) de l'écart financier consolidé des administrations infranationales.

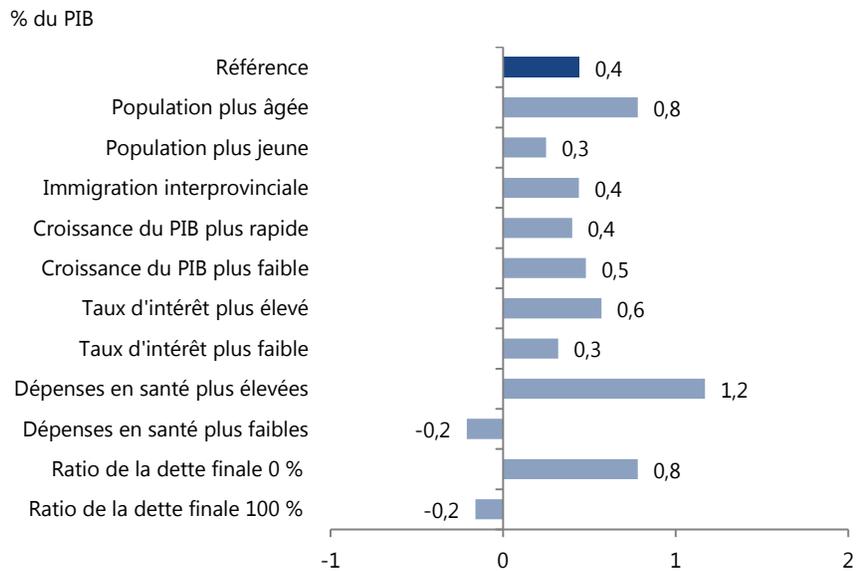
Notre évaluation qualitative selon laquelle la politique budgétaire de l'Ontario n'est pas viable à long terme est sensible dans une certaine mesure aux variantes des dépenses en santé et à la valeur ultime du ratio de la dette publique au PIB (figure 8-6). En particulier, dans un scénario prévoyant une croissance excédentaire négative des coûts en santé (-0,25 point de pourcentage annuellement) ou un ratio ultime de la dette correspondant à 100 % du PIB, la politique budgétaire pourrait être viable à long terme.

Figure 8-5 Estimation de l'écart financier infranational : Ontario



Source : Directeur parlementaire du budget.

Figure 8-6 Sensibilité de l'écart financier : Ontario



Source : Directeur parlementaire du budget.

9. Manitoba

- La croissance démographique au Manitoba devrait ralentir, passant de 1,7 % en 2016 à 0,9 % en 2040, puis elle devrait se stabiliser autour de ce taux. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait s'accroître, passant de 22,7 % en 2016 à 32,9 % en 2040, puis à 40,6 % en 2091.
- Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel au Manitoba ralentira, passant en moyenne de 2,2 % par année de 2017 à 2022 à 2 % par année à long terme. Le taux d'intérêt effectif de l'administration infranationale devrait s'établir en moyenne à 4,5 % de 2017 à 2091.
- La politique budgétaire du Manitoba n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente dans une proportion équivalant à 3,8 % du PIB provincial (2,6 milliards de dollars – dollars courants).
- Cela équivaut à une augmentation permanente de 14 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou à une réduction de 13 % des dépenses de programme. Les pressions budgétaires sont principalement liées aux dépenses dans le secteur de la santé, leur augmentation correspondant à 3,0 points de pourcentage du PIB pendant la période allant de 2020 à 2091.

Projections démographiques

Bien que la croissance démographique du Manitoba devrait ralentir à long terme, elle devrait se maintenir au-dessus du taux national. L'augmentation projetée du rapport de dépendance des personnes âgées au Manitoba est l'avant-dernière en importance parmi les provinces et les territoires.

Selon le scénario démographique de référence, pendant la période de projection, le taux de fécondité de la province devrait s'établir autour de 1,94 enfant par femme en âge de procréer, soit 0,27 de plus que le taux national (tableau 9-1). Au Manitoba, l'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance devrait être inférieure au niveau national pendant la période de projection.

Le taux de migration net devrait diminuer, passant de 6,5 migrants par tranche de 1 000 habitants en 2016 à 4,6 migrants par tranche de 1 000 à long terme.

La croissance démographique du Manitoba devrait ralentir, passant à 0,9 % en 2040, puis se stabiliser autour de ce taux. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait progresser pour s'établir à 40,6 % en 2091.

Tableau 9-1 Projections démographiques : Manitoba

	2016	2040	2065	2091
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme en âge de procréer)	1,93	1,94	1,94	1,94
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	79,2	84,0	87,5	89,9
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	83,1	86,5	89,1	91,0
Taux de migration net (migrants par tranche de 1 000 habitants)	6,5	5,2	4,9	4,6
Croissance de la population (%)	1,7	0,9	0,9	0,8
Ratio de dépendance des personnes âgées (population 65+/population 15-64, %)	22,7	32,9	37,7	40,6

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Le taux de migration net englobe les migrants internationaux et interprovinciaux.

Projections économiques

L'accroissement projeté du facteur travail au Manitoba est entièrement attribuable à la croissance de la population en âge de travailler qui s'établit en moyenne à 0,9 % par année de 2017 à 2091 (tableau 9-2). Des changements dans la composition de la population selon l'âge ont pour effet d'abaisser le taux d'emploi, entraînant une baisse de 0,2 point de pourcentage par année, en moyenne, de la croissance du facteur travail pour la même période.

La productivité du travail au Manitoba devrait progresser de 1,2 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit un taux qui est supérieur de 0,1 point de pourcentage au taux national, mais qui est inférieur de 0,2 point de pourcentage à la moyenne historique de 1982 à 2016.

Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel du Manitoba s'établira en moyenne à 2,2 % par année de 2017 à 2022. Après, elle devrait diminuer pour s'établir à 2 % par année, en moyenne, en raison de la croissance ralentie du facteur travail. Ce taux est supérieur à la croissance du PIB réel national (1,7 %), mais il est légèrement inférieur à la croissance historique moyenne de 2,1 % pour la période allant de 1982 à 2016.

Au Manitoba, la croissance du PIB réel par habitant devrait s'établir en moyenne à 1,1 % chaque année de 2017 à 2091; ce taux est de 0,2 point de pourcentage supérieur au taux national pour la même période, mais il est

inférieur à la croissance historique moyenne de 1,4 % pour la période de 1982 à 2016.

Les augmentations de prix généralisées, mesurées par l'inflation du PIB, devraient atteindre en moyenne 2 % par année de 2017 à 2091. Le PIB nominal du Manitoba devrait croître de 4,1 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit 0,6 point de pourcentage de moins que la croissance moyenne pour la période allant de 1982 à 2016.

Selon nos projections, le taux d'intérêt effectif sur la dette de l'administration infranationale du Manitoba s'établira à 4,6 %, soit 6 points de base de plus que le taux effectif moyen des administrations infranationales et 79 points de base de plus que le taux effectif fédéral.

Tableau 9-2 Projections économiques : Manitoba

%	1982-2016	2017-2022	2023-2091
Croissance du PIB réel	2,1	2,2	2,0
Croissance des intrants de la main-d'œuvre	0,7	0,9	0,7
Croissance de la productivité du travail	1,4	1,2	1,3
Croissance du PIB réel par habitant	1,4	1,0	1,1
Inflation du PIB	2,5	2,0	2,0
Croissance du PIB nominal	4,7	4,2	4,0
Taux effectif des obligations gouvernementales	s.o.	3,5	4,5

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La croissance des PIB réel et nominal en 2016 résulte d'une estimation du DPB.

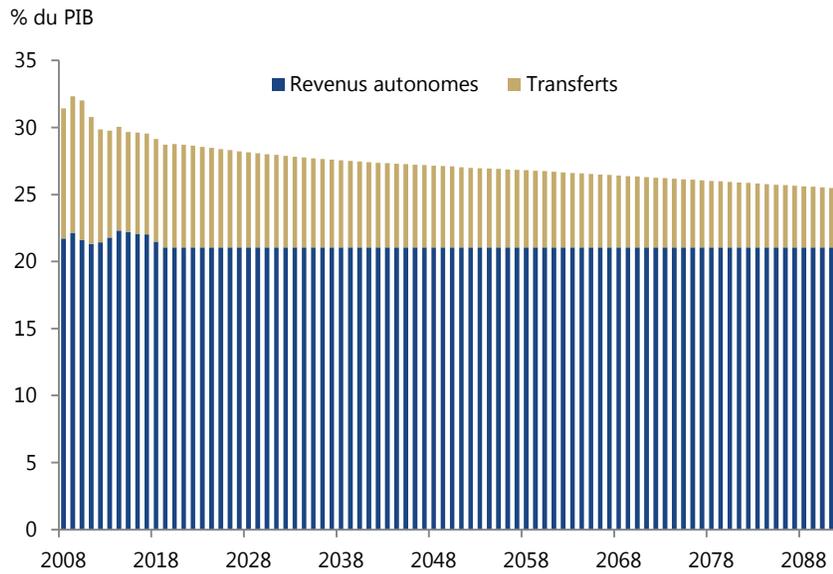
Projections financières

Selon les estimations du DPB, les revenus de l'administration infranationale du Manitoba équivalaient à 29,6 % du PIB de la province en 2016. Nous fondant sur le plan des revenus du budget provincial de 2017, nous prévoyons que les revenus du Manitoba seront en baisse, se situant à 28,8 % du PIB en 2020 (figure 9-1).

À long terme, les revenus autonomes du Manitoba, c'est-à-dire les revenus provenant des taxes, des droits et des entreprises de l'administration infranationale, devraient demeurer à 21,1 % du PIB.

Les transferts fédéraux tels le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et la péréquation devraient augmenter pour correspondre à 7,7 % du PIB en 2020, puis reculer peu à peu pour s'établir à 4,4 % en 2091. La baisse des transferts fédéraux est principalement attribuable à la réduction des paiements de péréquation.

Figure 9-1 Projection des revenus : Manitoba

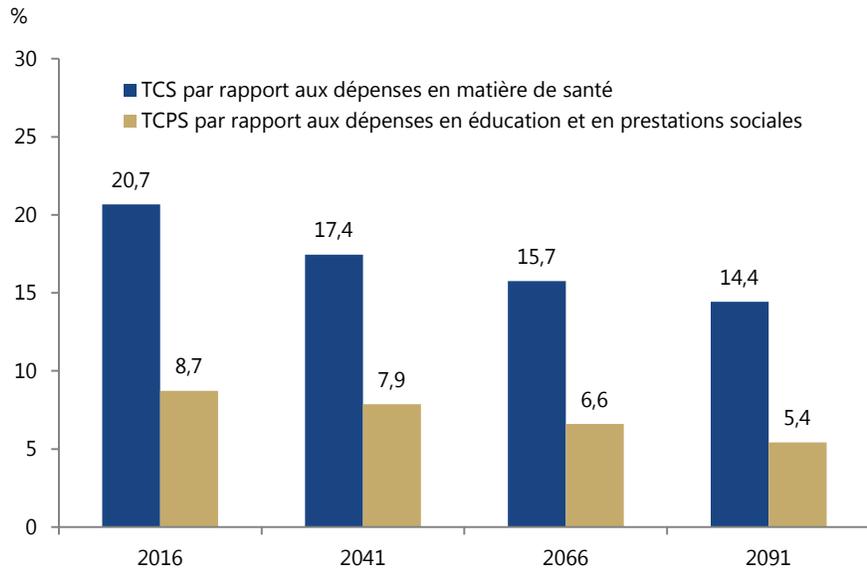


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

En ce qui concerne les dépenses de l'administration infranationale du Manitoba, nous prévoyons que la contribution fédérale au titre du TCS diminuera, passant à 14,4 % à long terme (figure 9-2). Cette diminution reflète l'impact du vieillissement de la population sur les dépenses en santé et l'accélération de la croissance du PIB nominal (par rapport à la croissance du PIB nominal national). Les dépenses relatives à l'éducation et aux programmes sociaux de la province devraient être supérieures à l'augmentation annuelle de 3 % du TCPS; pour cette raison, la contribution fédérale au titre du TCPS devrait être moins élevée (5,4 %) à long terme.

Figure 9-2 Contributions fédérales aux dépenses infranationales par l'entremise du TCS et du TCPS : Manitoba



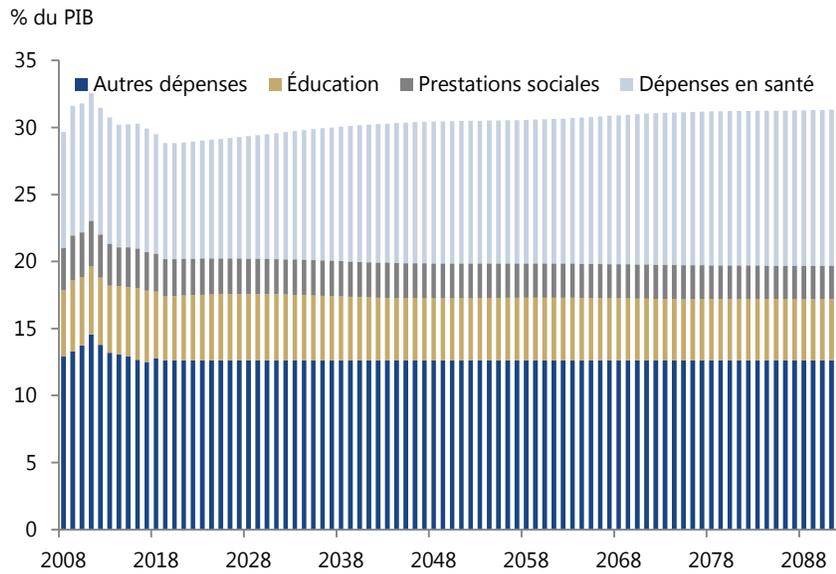
Source : Directeur parlementaire du budget.

En 2016, les dépenses de programme de l'administration infranationale du Manitoba équivalaient à 30,3 % du PIB. D'après le plan des dépenses à moyen terme contenu dans le budget provincial de 2017, nous prévoyons que les dépenses de programme seront ramenées à 28,8 % du PIB provincial en 2020 (figure 9-3).

À long terme, nous prévoyons que les dépenses de programme relativement à la taille de l'économie de la province augmenteront de manière constante pour correspondre à 31,3 % du PIB en 2091. La hausse projetée est entièrement attribuable aux pressions démographiques qui entraînent une augmentation des dépenses en santé de 3,0 points de pourcentage du PIB de 2020 à 2091.

Le vieillissement de la population contrebalance quelque peu les dépenses (0,5 point de pourcentage du PIB) en matière d'éducation et d'assistance sociale de 2020 à 2091.

Figure 9-3 Projection des dépenses de programme : Manitoba



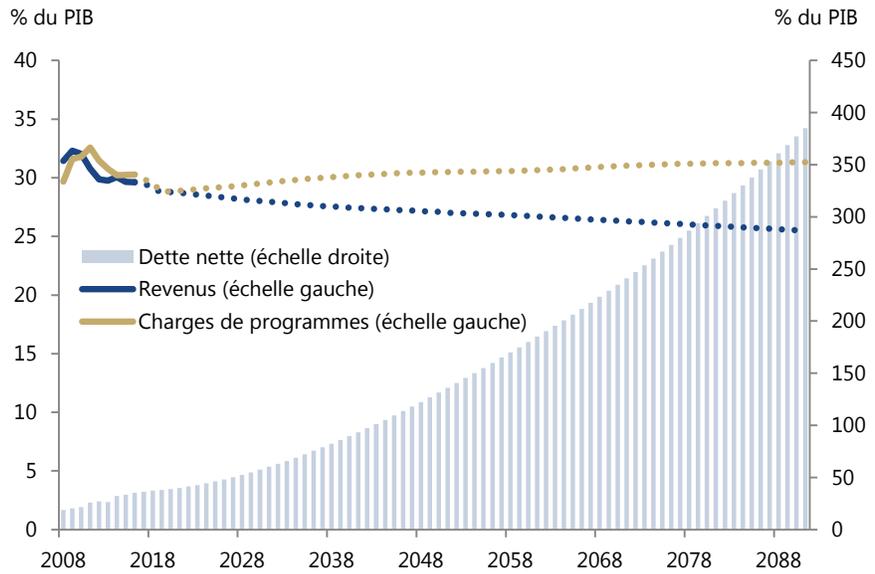
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

À moyen terme, nous prévoyons que le solde primaire de l'administration infranationale (c'est-à-dire la différence entre les revenus et les dépenses de programme) s'améliorera : le déficit correspondant à 0,7 % du PIB en 2016 s'abaissera à 0,1 % en 2020 (figure 9-4). Par la suite, toutefois, des dépenses de programme accrues, combinées à des transferts fédéraux moins élevés, creuseront le déficit, lequel passera à 5,8 % du PIB à la fin de la période de projection.

Les déficits projetés du solde primaire, considérables et allant en augmentant, entraînent à long terme une accumulation de la dette par rapport au PIB de l'administration infranationale. Selon la politique budgétaire actuelle, le ratio de la dette nette au PIB de l'administration infranationale devrait s'accroître rapidement par rapport au niveau actuel, grimant à 380 % du PIB d'ici 2091.

Figure 9-4 Sommaire des projections financières : Manitoba



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

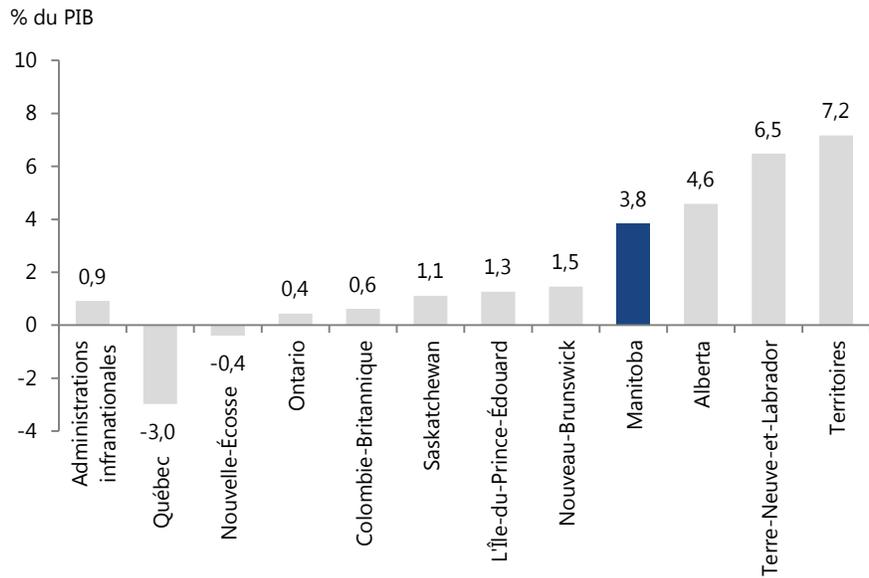
Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

Évaluation de la viabilité financière

La politique budgétaire actuelle du Manitoba n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente, à hauteur de 3,8 % du PIB provincial (2,6 milliards de dollars – dollars courants) (figure 9-5). Un tel rajustement nécessiterait une augmentation de 14 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou une réduction de 13 % des dépenses de programme, en moyenne, par rapport à nos projections de référence.

Selon nos estimations, l'écart financier du Manitoba représente 12 % (0,11 point de pourcentage du PIB canadien) de l'écart financier consolidé des administrations infranationales.

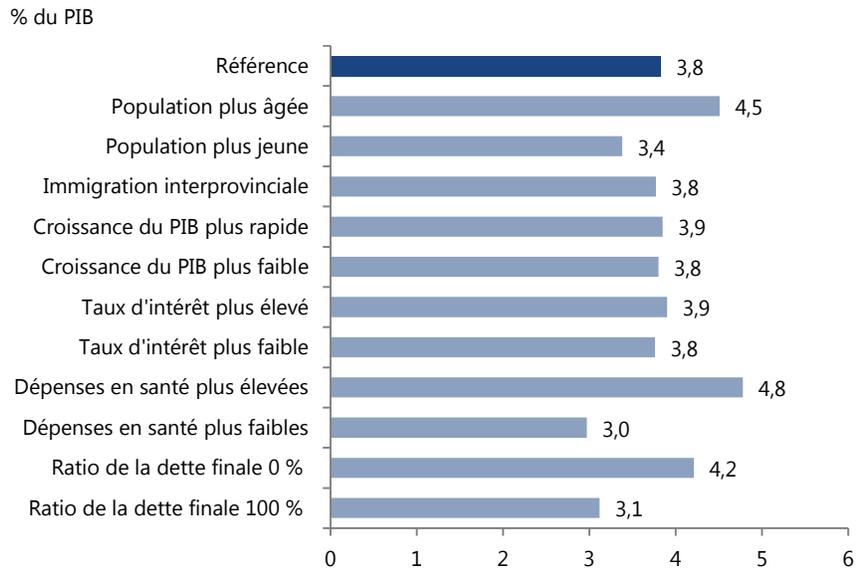
Figure 9-5 Estimation de l'écart financier infranational : Manitoba



Source : Directeur parlementaire du budget.

Notre évaluation qualitative selon laquelle la politique budgétaire du Manitoba n'est pas viable à long terme demeure la même, quelles que soient les variantes des hypothèses démographiques, économiques et financières (figure 9-6).

Figure 9-6 Sensibilité de l'écart financier : Manitoba



Source : Directeur parlementaire du budget.

10. Saskatchewan

- La croissance démographique de la Saskatchewan devrait ralentir, passant de 1,6 % en 2016 à 0,6 % en 2040, puis à 0,4 % en 2091. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait s'accroître, passant de 22,5 % en 2016 à 35,1 % en 2040, puis à 44,8 % en 2091.
- Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel de la Saskatchewan ralentira, passant en moyenne de 1,9 % par année de 2017 à 2022 à 1,7 % par année à long terme. Le taux d'intérêt effectif de l'administration infranationale devrait s'établir en moyenne à 4,2 % de 2017 à 2091.
- La politique budgétaire de la Saskatchewan n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente dans une proportion équivalant à 1,1 % du PIB provincial (0,9 milliard de dollars – dollars courants).
- Cela équivaut à une augmentation permanente de 5 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou à une réduction de 5 % des dépenses de programme. Les pressions budgétaires sont principalement liées aux dépenses dans le secteur de la santé, leur augmentation correspondant à 2,1 points de pourcentage du PIB pendant la période allant de 2020 à 2091.

Projections démographiques

À l'horizon de projection, la croissance démographique de la Saskatchewan devrait être inférieure au taux national, de même que le rapport de dépendance des personnes âgées.

Selon le scénario démographique de référence, pendant la période de projection, le taux de fécondité de la province augmentera légèrement, passant de 2,01 enfants par femme en âge de procréer à 2,06 à long terme, soit 0,39 de plus que le taux national (tableau 10-1). En Saskatchewan, l'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance devrait atteindre le niveau national d'ici 2091.

Le taux de migration net devrait diminuer, passant de 2,7 migrants par tranche de 1 000 habitants en 2016 à 0,8 migrants par tranche de 1 000 à long terme.

La croissance démographique de la Saskatchewan devrait ralentir, passant à 0,6 % en 2040, puis progressivement à 0,4 % d'ici 2091. Le rapport de

dépendance des personnes âgées devrait doubler, passant du niveau actuel à 44,8 % en 2091.

Tableau 10-1 Projections démographiques : Saskatchewan

	2016	2040	2065	2091
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme en âge de procréer)	2,01	2,06	2,06	2,06
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	78,8	84,0	87,7	90,2
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	83,2	86,6	89,2	91,2
Taux de migration net (migrants par tranche de 1 000 habitants)	2,7	1,9	1,5	0,8
Croissance de la population (%)	1,6	0,6	0,5	0,4
Ratio de dépendance des personnes âgées (population 65+/population 15-64, %)	22,5	35,1	42,2	44,8

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Le taux de migration net englobe les migrants internationaux et interprovinciaux.

Projections économiques

L'accroissement projeté du facteur travail de la Saskatchewan est entièrement attribuable à la croissance de la population en âge de travailler, qui s'établit en moyenne à 0,5 % par année de 2017 à 2091 (tableau 10-2). Des changements dans la composition de la population selon l'âge ont pour effet d'abaisser le taux d'emploi, entraînant une baisse de 0,2 point de pourcentage par année, en moyenne, de la croissance du facteur travail pour la même période.

La productivité du travail de la Saskatchewan devrait progresser de 1,3 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit un taux qui est supérieur de 0,2 point de pourcentage au taux national, mais qui est inférieur de 0,1 point de pourcentage à la moyenne historique de 1982 à 2016.

Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel de la Saskatchewan s'établira en moyenne à 1,9 % par année de 2017 à 2022. Après, elle devrait diminuer pour s'établir à 1,7 % par année, en moyenne, en raison de la croissance ralentie de la productivité du travail et du facteur travail. Ce taux correspond à la croissance du PIB réel national (1,7 %), mais il est inférieur à la croissance historique moyenne de 2 % pour la période allant de 1982 à 2016.

En Saskatchewan, la croissance du PIB réel par habitant devrait s'établir en moyenne à 1,2 % chaque année de 2017 à 2091; ce taux est de 0,2 point de pourcentage supérieur au taux national pour la même période, mais il est

inférieur à la croissance historique moyenne de 1,5 % pour la période de 1982 à 2016.

Les augmentations de prix généralisées, mesurées par l'inflation du PIB, devraient atteindre en moyenne 2,4 % par année de 2017 à 2022, puis s'établir à 2 % pour le reste de la période de projection. Le PIB nominal de la Saskatchewan devrait croître de 3,8 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit 1,2 point de pourcentage de moins que la croissance moyenne pour la période allant de 1982 à 2016.

Selon nos projections, le taux d'intérêt effectif sur la dette de l'administration infranationale de la Saskatchewan s'établira à 4,4 %, soit 12 points de base de moins que le taux effectif moyen des administrations infranationales et 61 points de base de plus que le taux effectif fédéral.

Tableau 10-2 Projections économiques : Saskatchewan

%	1982-2016	2017-2022	2023-2091
Croissance du PIB réel	2,0	1,9	1,7
Croissance des intrants de la main-d'œuvre	0,6	0,5	0,3
Croissance de la productivité du travail	1,4	1,4	1,3
Croissance du PIB réel par habitant	1,5	1,0	1,2
Inflation du PIB	2,9	2,4	2,0
Croissance du PIB nominal	5,0	4,3	3,7
Taux effectif des obligations gouvernementales	s.o.	3,0	4,4

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La croissance des PIB réel et nominal en 2016 résulte d'une estimation du DPB.

Projections financières

Selon les estimations du DPB, les revenus de l'administration infranationale de la Saskatchewan équivalaient à 22,8 % du PIB de la province en 2016. Nous fondant sur le plan des revenus du budget provincial de 2017, nous prévoyons que les revenus de la Saskatchewan seront en baisse, se situant à 22,3 % du PIB en 2020 (figure 10-1).

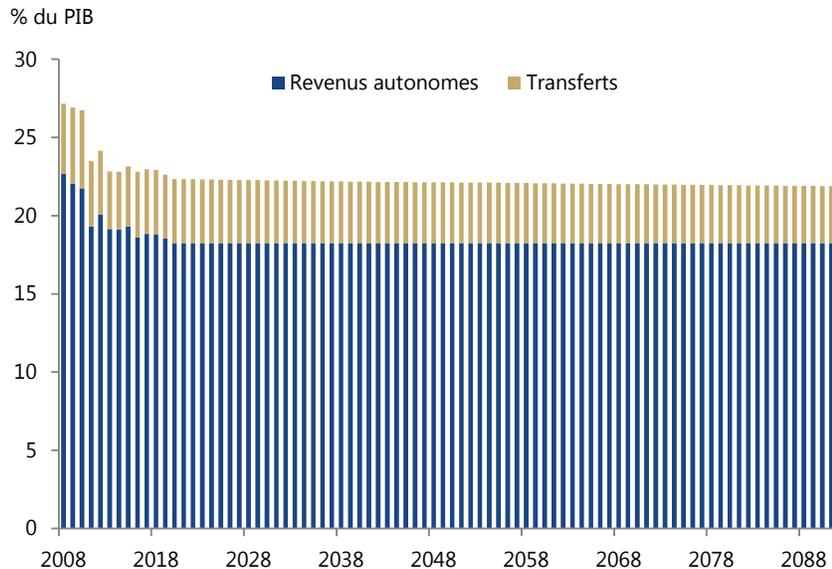
À long terme, les revenus autonomes de la Saskatchewan, c'est-à-dire les revenus provenant des taxes, des droits et des entreprises de l'administration infranationale, devraient demeurer à 18,2 % du PIB.

Les revenus provenant de la production de ressources constituent une partie importante des revenus autonomes de la province. Selon nos projections, les revenus autonomes progresseront proportionnellement au PIB nominal, mais nous n'en examinons pas la composition future. Si les revenus tirés des ressources augmentent plus (moins) lentement que le PIB, les taxes, les droits et revenus gouvernementaux provenant d'autres sources devront être

augmentés (diminués) de manière à préserver le rapport à long terme entre les revenus autonomes et le PIB.

Les transferts fédéraux tels le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et la péréquation devraient diminuer pour s'établir à 4,1 % du PIB provincial en 2020, puis à 3,6 % en 2091.

Figure 10-1 Projection des revenus : Saskatchewan

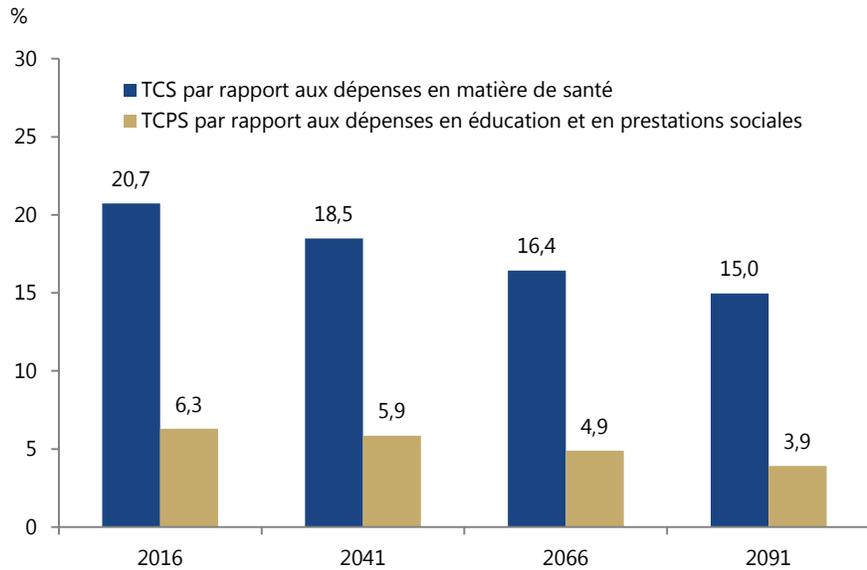


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

En ce qui concerne les dépenses de l'administration infranationale de la Saskatchewan, nous prévoyons que la contribution fédérale au titre du TCS diminuera, passant à 15,0 % à long terme (figure 10-2). Cette diminution reflète l'impact du vieillissement de la population sur les dépenses en santé et le ralentissement de la croissance démographique (par rapport à la croissance démographique nationale). Les dépenses relatives à l'éducation et aux programmes sociaux de la province devraient être supérieures à l'augmentation annuelle de 3 % du TCPS; pour cette raison et compte tenu du ralentissement de la croissance démographique, la contribution fédérale au titre du TCPS devrait être moins élevée (3,9 %) à long terme.

Figure 10-2 Contributions fédérales aux dépenses infranationales par l'entremise du TCS et du TCPS : Saskatchewan



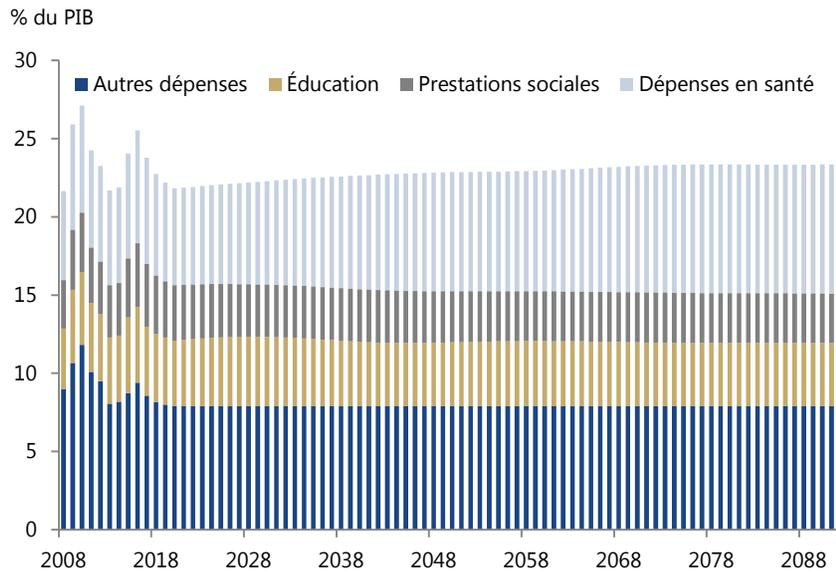
Source : Directeur parlementaire du budget.

En 2016, les dépenses de programme de l'administration infranationale de la Saskatchewan équivalaient à 25,5 % du PIB. D'après le plan des dépenses à moyen terme contenu dans le budget provincial de 2017, nous prévoyons que les dépenses de programme seront ramenées à 21,8 % du PIB provincial en 2020 (figure 10-3).

À long terme, nous prévoyons que les dépenses de programme relativement à la taille de l'économie de la province augmenteront de manière constante pour correspondre à 23,4 % du PIB en 2091. La hausse projetée est entièrement attribuable aux pressions démographiques qui entraînent une augmentation des dépenses en santé de 2,1 points de pourcentage du PIB de 2020 à 2091.

Le vieillissement de la population contrebalance quelque peu les dépenses (0,5 point de pourcentage du PIB) en matière d'éducation et d'assistance sociale de 2020 à 2091.

Figure 10-3 Projection des dépenses de programme : Saskatchewan



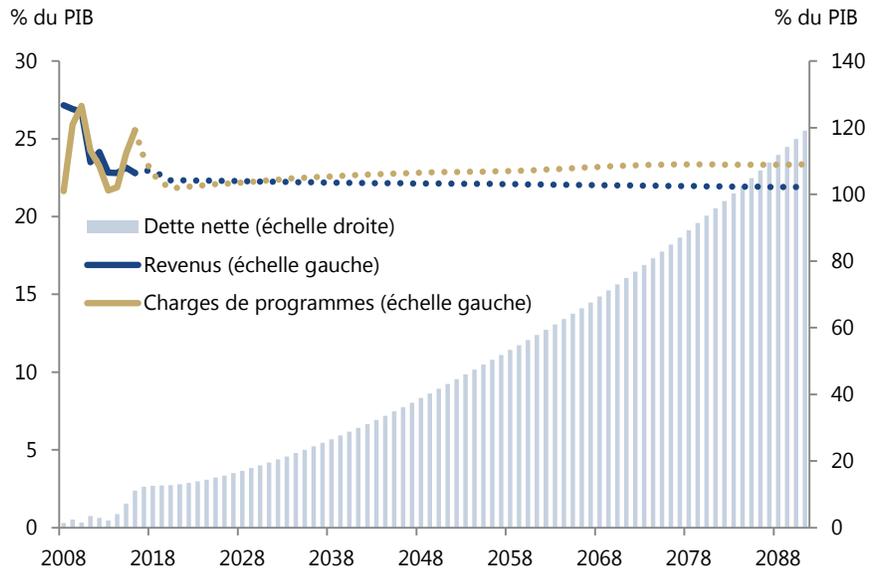
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

À moyen terme, nous prévoyons que le solde primaire de l'administration infranationale (c'est-à-dire la différence entre les revenus et les dépenses de programme) s'améliorera : le déficit correspondant à 2,7 % du PIB en 2016 cédera le pas à un excédent de 0,5 % en 2020 (figure 10-4). Par la suite, toutefois, en raison des dépenses de programme accrues, combinées à des transferts fédéraux moins élevés, le solde primaire sera à nouveau déficitaire (1,5 % du PIB) à la fin de la période de projection.

Le déficit soutenu du solde primaire entraînera à long terme une accumulation de la dette par rapport au PIB de l'administration infranationale. Selon la politique budgétaire actuelle, le ratio de la dette nette au PIB de l'administration infranationale devrait s'accroître rapidement par rapport au niveau actuel, atteignant 120 % du PIB d'ici 2091.

Figure 10-4 Sommaire des projections financières : Saskatchewan



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

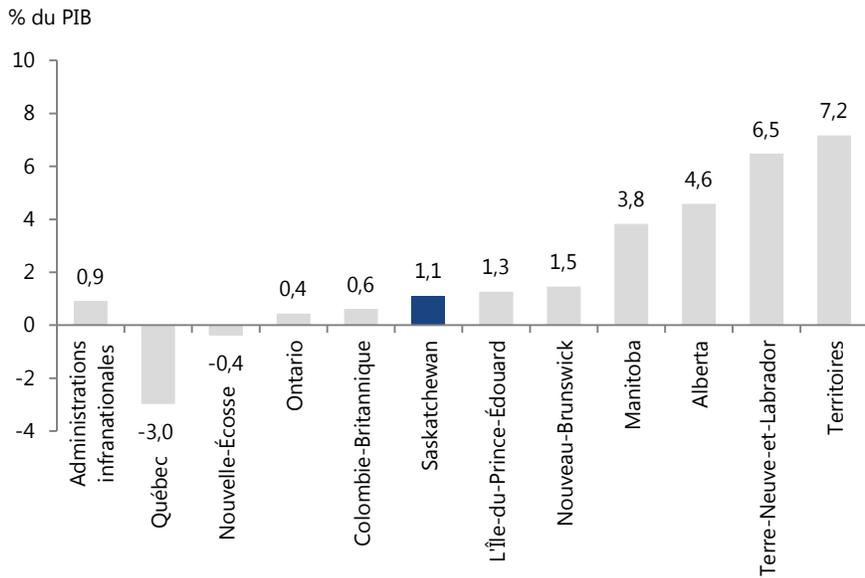
Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

Évaluation de la viabilité financière

La politique budgétaire actuelle de la Saskatchewan n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente, à hauteur de 1,1 % du PIB provincial (0,9 milliard de dollars – dollars courants) (figure 10-5). Un tel rajustement nécessiterait une augmentation de 5 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou une réduction de 5 % des dépenses de programme, en moyenne, par rapport à nos projections de référence.

Selon nos estimations, l'écart financier de la Saskatchewan représente 4 % (0,04 point de pourcentage du PIB canadien) de l'écart financier consolidé des administrations infranationales.

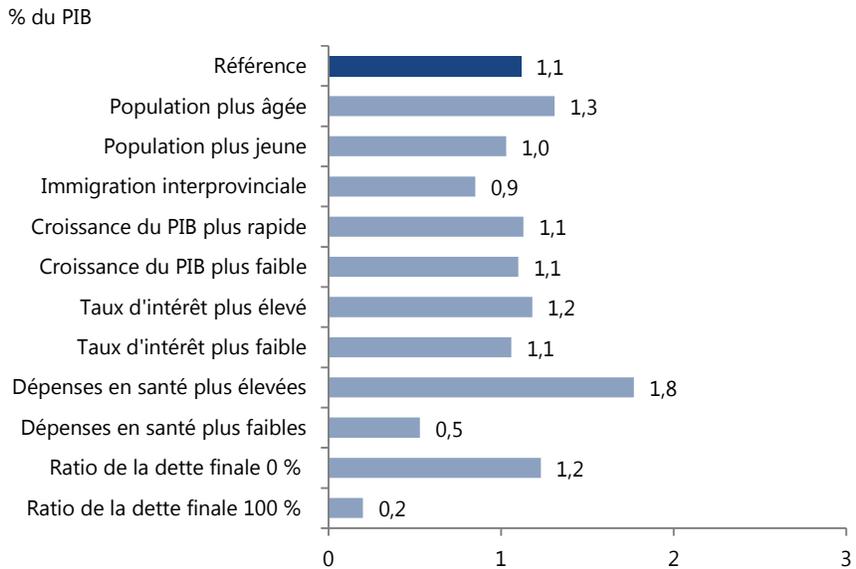
Figure 10-5 Estimation de l'écart financier infranational : Saskatchewan



Source : Directeur parlementaire du budget.

Notre évaluation qualitative selon laquelle la politique budgétaire de la Saskatchewan n'est pas viable à long terme demeure la même, quelles que soient les variantes des hypothèses démographiques, économiques et financières (figure 10-6).

Figure 10-6 Sensibilité de l'écart financier : Saskatchewan



Source : Directeur parlementaire du budget.

11. Alberta

- La croissance démographique de l'Alberta devrait ralentir, passant de 1,8 % en 2016 à 1,5 % en 2040, puis à 1,4 % en 2091. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait s'accroître, passant de 17,1 % en 2016 à 29,5 % en 2040, puis à 36,4 % en 2091.
- Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel de l'Alberta ralentira, passant en moyenne de 2,6 % par année de 2017 à 2022 à 2,4 % par année à long terme. Le taux d'intérêt effectif de l'administration infranationale devrait s'établir en moyenne à 4,1 % de 2017 à 2091.
- La politique budgétaire de l'Alberta n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente dans une proportion équivalant à 4,6 % du PIB provincial (14,1 milliards de dollars – dollars courants).
- Cela équivaut à une augmentation permanente de 25 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou à une réduction de 20 % des dépenses de programme. Les pressions budgétaires sont principalement liées aux dépenses dans le secteur de la santé, leur augmentation correspondant à 2,5 points de pourcentage du PIB pendant la période allant de 2020 à 2091.

Projections démographiques

La croissance démographique de l'Alberta devrait ralentir à long terme, mais demeurer la plus rapide au Canada. Le rapport de dépendance des personnes âgées dans la province est de loin inférieur au taux national à long terme, mais sa hausse projetée est parmi les plus rapides au Canada (en pourcentage).

Selon le scénario démographique de référence, pendant la période de projection, le taux de fécondité de la province augmentera, passant de 1,79 enfant par femme en âge de procréer à 1,88 à long terme, soit 0,21 de plus que le taux national (tableau 11-1). En Alberta, l'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance devrait progresser à long terme suivant le niveau national.

Le taux de migration net devrait diminuer, passant de 10,7 migrants par tranche de 1 000 habitants en 2016 à 9,1 migrants par tranche de 1 000 habitants à long terme.

La croissance démographique de l'Alberta devrait ralentir, passant à 1,4 % en 2091. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait se situer à 36,4 % en 2091.

Tableau 11-1 Projections démographiques : Alberta

	2016	2040	2065	2091
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme en âge de procréer)	1,79	1,88	1,88	1,88
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	80,3	84,8	88,0	90,3
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	84,4	87,2	89,4	91,3
Taux de migration net (migrants par tranche de 1 000 habitants)	10,7	9,6	9,4	9,1
Croissance de la population (%)	1,8	1,5	1,4	1,4
Ratio de dépendance des personnes âgées (population 65+/population 15-64, %)	17,1	29,5	34,6	36,4

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Le taux de migration net englobe les migrants internationaux et interprovinciaux.

Projections économiques

L'accroissement projeté du facteur travail en Alberta est entièrement attribuable à la croissance de la population en âge de travailler, qui s'établit en moyenne à 1,5 % par année de 2017 à 2091 (tableau 11-2). Des changements dans la composition de la population selon l'âge ont pour effet d'abaisser le taux d'emploi, entraînant une baisse de 0,2 point de pourcentage par année, en moyenne, de la croissance du facteur travail pour la même période.

La productivité du travail en Alberta devrait progresser de 1,1 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, taux qui concorde avec le taux national, mais qui est inférieur de 0,1 point de pourcentage à la croissance historique moyenne de 1982 à 2016.

Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel de l'Alberta s'établira en moyenne à 2,6 % par année de 2017 à 2022. Après, elle devrait ralentir pour s'établir à 2,4 % par année, en moyenne, en raison de la croissance ralentie du facteur travail. Ce taux est supérieur à la croissance du PIB réel national (1,7 %), mais il est inférieur à la croissance historique moyenne de 2,8 % pour la période allant de 1982 à 2016.

En Alberta, la croissance du PIB réel par habitant devrait s'établir en moyenne à 0,9 % chaque année de 2017 à 2091; ce taux est légèrement inférieur au taux national pour la même période et à la croissance historique moyenne de 1 % pour la période de 1982 à 2016.

Les augmentations de prix généralisées, mesurées par l'inflation du PIB, devraient atteindre en moyenne 2,8 % par année de 2017 à 2022, puis s'établir à 2 % pour le reste de la période de projection. Le PIB nominal de l'Alberta devrait croître de 4,5 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit 0,8 point de pourcentage de moins que la croissance moyenne pour la période allant de 1982 à 2016.

Selon nos projections, le taux d'intérêt effectif sur la dette de l'administration infranationale de l'Alberta s'établira à 4,3 %, soit 25 points de base de moins que le taux effectif moyen des administrations infranationales et 49 points de base de plus que le taux effectif fédéral.

Tableau 11-2 Projections économiques : Alberta

%	1982-2016	2017-2022	2023-2091
Croissance du PIB réel	2,8	2,6	2,4
Croissance des intrants de la main-d'œuvre	1,7	1,6	1,3
Croissance de la productivité du travail	1,1	1,0	1,1
Croissance du PIB réel par habitant	1,0	0,7	0,9
Inflation du PIB	2,4	2,8	2,0
Croissance du PIB nominal	5,4	5,4	4,5
Taux effectif des obligations gouvernementales	s.o.	2,5	4,2

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La croissance des PIB réel et nominal en 2016 résulte d'une estimation du DPB.

Projections financières

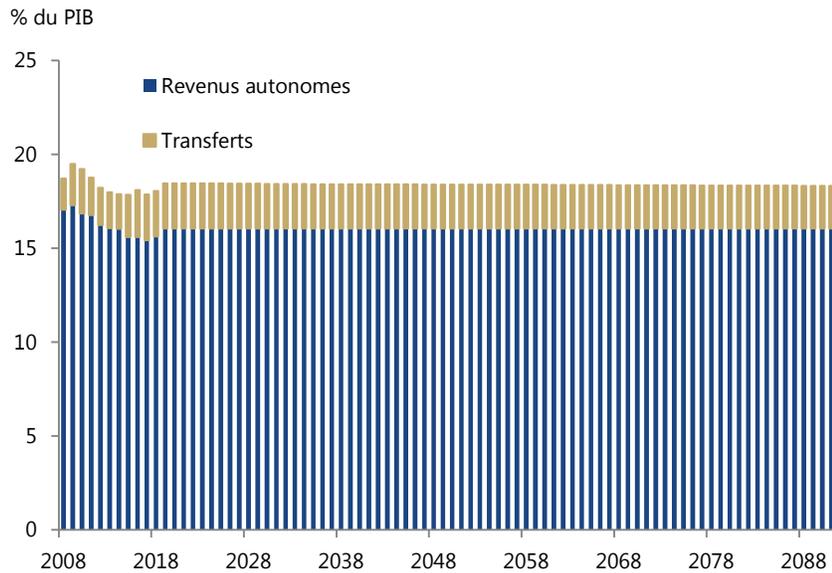
Selon les estimations du DPB, les revenus de l'administration infranationale de l'Alberta équivalaient à 18,1 % du PIB de la province en 2016. Il s'agit du taux le plus bas parmi les provinces et les territoires. Nous fondant sur le plan des revenus du budget provincial de 2017, nous prévoyons que les revenus de l'Alberta seront légèrement en hausse, se situant à 18,5 % du PIB en 2020 (figure 11-1).

À long terme, les revenus autonomes de l'Alberta, c'est-à-dire les revenus provenant des taxes, des droits et des entreprises de l'administration infranationale, devraient demeurer à 16,1 % du PIB.

Les revenus provenant de la production de ressources constituent une partie importante des revenus autonomes de la province. Selon nos projections, les revenus autonomes progresseront proportionnellement au PIB nominal, mais nous n'en examinons pas la composition future. Si les revenus tirés des ressources augmentent plus (moins) lentement que le PIB, les taxes, les droits et revenus gouvernementaux provenant d'autres sources devront être augmentés (diminués) de manière à préserver le rapport à long terme entre les revenus autonomes et le PIB.

Les transferts fédéraux tels le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) devraient diminuer pour s'établir à 2,4 % du PIB provincial en 2020, puis à 2,3 % en 2091.

Figure 11-1 Projection des revenus : Alberta

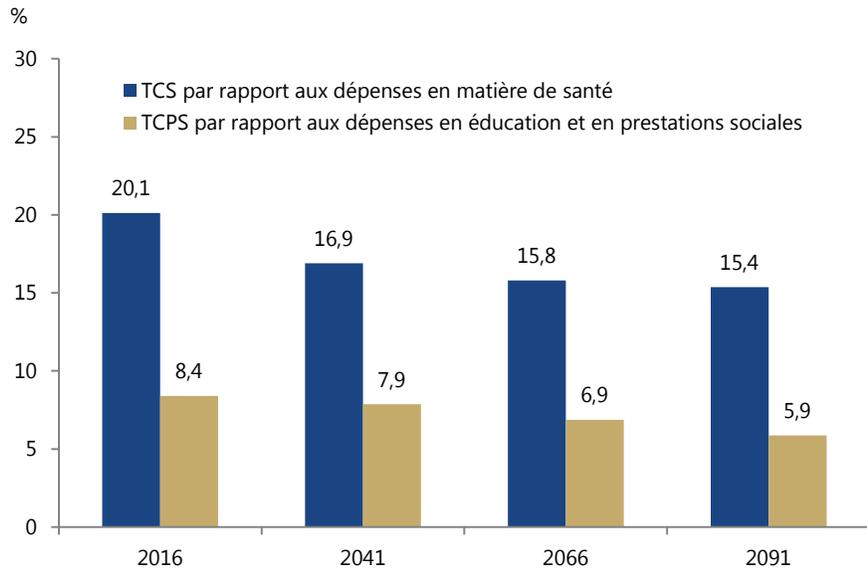


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

En ce qui concerne les dépenses de l'administration infranationale de l'Alberta, nous prévoyons que la contribution fédérale au titre du TCS diminuera, passant à 15,4 % à long terme (figure 11-2). Cette diminution reflète l'impact du vieillissement de la population sur les dépenses en santé et l'accélération de la croissance du PIB nominal (par rapport à la croissance du PIB nominal national). Les dépenses relatives à l'éducation et aux programmes sociaux de la province devraient être supérieures à l'augmentation annuelle de 3 % du TCPS; pour cette raison, la contribution fédérale au titre du TCPS devrait être moins élevée (5,9 %) à long terme.

Figure 11-2 Contributions fédérales aux dépenses infranationales par l'entremise du TCS et du TCPS : Alberta



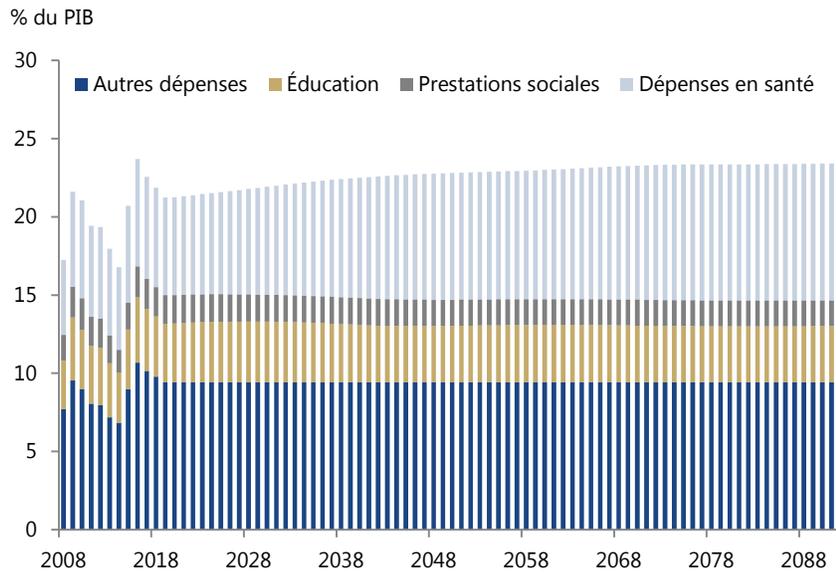
Source : Directeur parlementaire du budget.

En 2016, les dépenses de programme de l'administration infranationale de l'Alberta équivalaient à 23,7 % du PIB. D'après le plan des dépenses à moyen terme contenu dans le budget provincial de 2017, nous prévoyons que les dépenses de programme seront ramenées à 21,2 % du PIB provincial en 2020 (figure 11-3).

À long terme, nous prévoyons que les dépenses de programme relativement à la taille de l'économie de la province augmenteront de manière constante pour correspondre à 23,4 % du PIB en 2091. La hausse projetée est entièrement attribuable aux pressions démographiques qui entraînent une augmentation des dépenses en santé de 2,5 points de pourcentage du PIB de 2020 à 2091.

Le vieillissement de la population contrebalance un peu les dépenses (0,4 point de pourcentage du PIB) en matière d'éducation et d'assistance sociale de 2020 à 2091.

Figure 11-3 Projection des dépenses de programme : Alberta



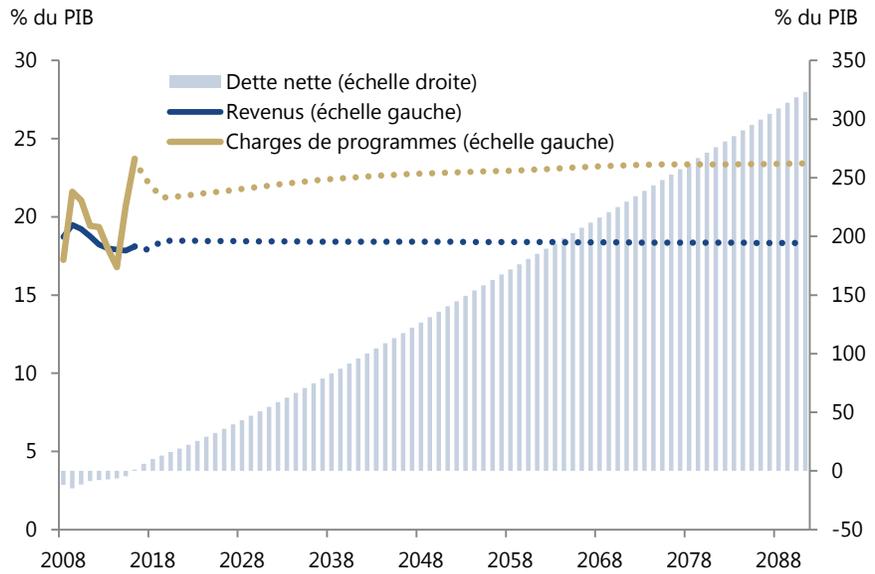
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

À moyen terme, nous prévoyons que le solde primaire de l'administration infranationale (c'est-à-dire la différence entre les revenus et les dépenses de programme) s'améliorera : le déficit correspondant à 5,6 % du PIB en 2016 s'établira à 2,8 % en 2020 (figure 11-4). Par la suite, toutefois, en raison des dépenses de programme accrues, combinées à des transferts fédéraux moins élevés, le déficit se creusera (5,1 % du PIB) d'ici la fin de la période de projection.

Les déficits projetés du solde primaire, considérables et allant en augmentant, entraînent à long terme une accumulation de la dette par rapport au PIB de l'administration infranationale. Selon la politique budgétaire actuelle, le ratio de la dette nette au PIB de l'administration infranationale devrait s'accroître rapidement par rapport au niveau actuel, dépassant 320 % du PIB d'ici 2091.

Figure 11-4 Sommaire des projections financières : Alberta



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

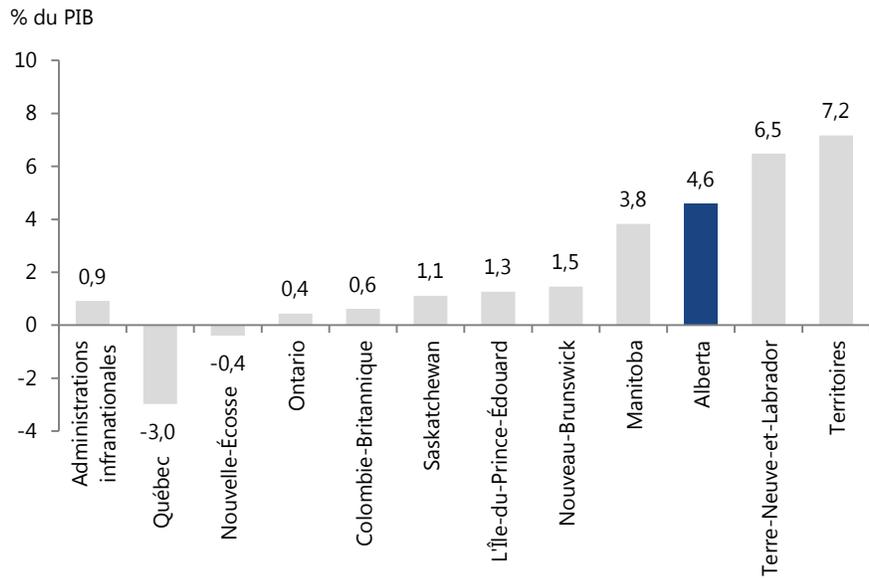
Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

Évaluation de la viabilité financière

La politique budgétaire actuelle de l'Alberta n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente, à hauteur de 4,6 % du PIB provincial (14,1 milliards de dollars – dollars courants) (figure 11-5). Un tel rajustement nécessiterait une augmentation de 25 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou une réduction de 20 % des dépenses de programme, en moyenne, par rapport à nos projections de référence.

Selon nos estimations, l'écart financier de l'Alberta représente la majeure partie (92 % ou 0,84 point de pourcentage du PIB canadien) de l'écart financier consolidé des administrations infranationales.

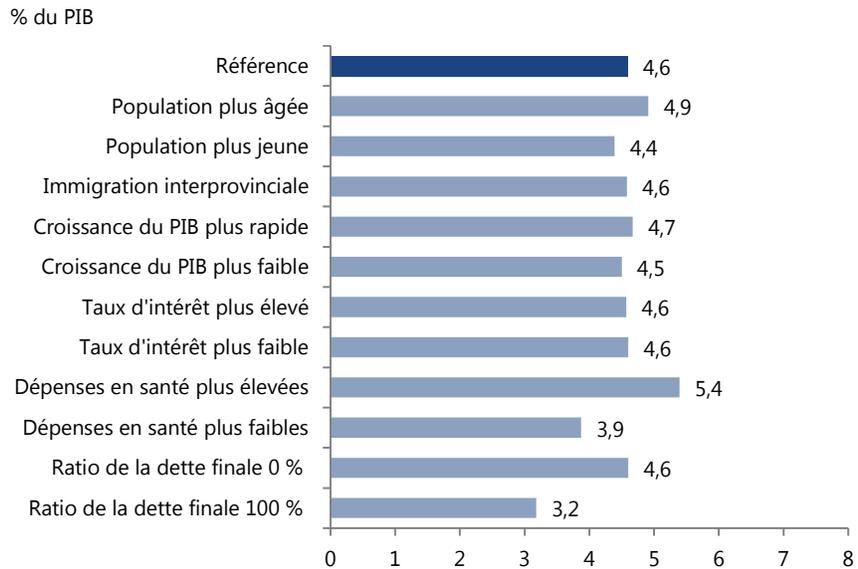
Figure 11-5 Estimation de l'écart financier infranational : Alberta



Source : Directeur parlementaire du budget.

Notre évaluation qualitative selon laquelle la politique budgétaire de l'Alberta n'est pas viable à long terme demeure la même, quelles que soient les variantes des hypothèses démographiques, économiques et financières (figure 11-6).

Figure 11-6 Sensibilité de l'écart financier : Alberta



Source : Directeur parlementaire du budget.

12. Colombie-Britannique

- La croissance démographique de la Colombie-Britannique devrait ralentir, passant de 1,2 % en 2016 à 0,8 % en 2040, puis se stabiliser autour de ce taux. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait s'accroître, passant de 26,5 % en 2016 à 41,1 % en 2040, puis à 47,8 % en 2091.
- Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel de la Colombie-Britannique ralentira, passant en moyenne de 1,9 % par année de 2017 à 2022 à 1,5 % par année à long terme. Le taux d'intérêt effectif de l'administration infranationale devrait s'établir en moyenne à 4,4 % de 2017 à 2091.
- La politique budgétaire de la Colombie-Britannique n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente dans une proportion équivalant à 0,6 % du PIB provincial (1,6 milliard de dollars – dollars courants).
- Cela équivaut à une augmentation permanente de 3 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou à une réduction de 3 % des dépenses de programme. Les pressions budgétaires sont principalement liées aux dépenses dans le secteur de la santé, leur augmentation correspondant à 1,9 points de pourcentage du PIB pendant la période allant de 2020 à 2091.

Projections démographiques

À long terme, la croissance démographique de la Colombie-Britannique devrait ralentir, mais demeurer au-dessus du taux national. De même, le rapport de dépendance des personnes âgées de la province devrait demeurer au-dessus du niveau national, mais sa progression est parmi les plus lentes (en pourcentage) parmi l'ensemble des provinces et des territoires.

Selon le scénario démographique de référence, le taux de fécondité de la province augmentera légèrement, passant de 1,44 enfant par femme en âge de procréer à 1,48 à long terme, soit 0,19 de moins que le taux national (tableau 12-1). En Colombie-Britannique, l'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance devrait dépasser le niveau national au cours de la période de projection.

Le taux de migration net devrait diminuer, passant de 9,7 migrants par tranche de 1 000 habitants en 2016 à 8,9 migrants par tranche de 1 000 habitants à long terme.

La croissance démographique de la Colombie-Britannique devrait ralentir, passant à 0,8 % en 2040, puis se stabiliser autour de 0,9 %. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait augmenter pour s'établir à 47,8 % en 2091.

Tableau 12-1 Projections démographiques : Colombie-Britannique

	2016	2040	2065	2091
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme en âge de procréer)	1,44	1,48	1,48	1,48
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	81,3	85,4	88,5	90,7
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	84,9	87,6	89,8	91,5
Taux de migration net (migrants par tranche de 1 000 habitants)	9,7	8,9	8,8	8,9
Croissance de la population (%)	1,2	0,8	0,8	0,9
Ratio de dépendance des personnes âgées (population 65+/population 15-64, %)	26,5	41,1	45,0	47,8

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Le taux de migration net englobe les migrants internationaux et interprovinciaux.

Projections économiques

L'accroissement projeté du facteur travail de la Colombie-Britannique est entièrement attribuable à la croissance de la population en âge de travailler, qui s'établit en moyenne à 0,9 % par année de 2017 à 2091 (tableau 12-2). Des changements dans la composition de la population selon l'âge ont pour effet d'abaisser le taux d'emploi, entraînant une baisse de 0,2 point de pourcentage par année, en moyenne, de la croissance du facteur travail pour la même période.

La productivité du travail de la Colombie-Britannique devrait progresser de 0,8 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit un taux qui est inférieur au taux national et à la moyenne historique de 1982 à 2016.

Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel de la Colombie-Britannique s'établira en moyenne à 1,9 % par année de 2017 à 2022. Après, elle devrait diminuer pour s'établir à 1,5 % par année, en moyenne, en raison de la croissance ralentie de la productivité de la main-d'œuvre et du facteur travail. Ce taux est inférieur à la croissance du PIB réel national (1,7 %) et il est de loin inférieur à la croissance historique moyenne de 2,6 % pour la période allant de 1982 à 2016.

En Colombie-Britannique, la croissance du PIB réel par habitant devrait s'établir en moyenne à 0,6 % chaque année de 2017 à 2091; ce taux est de 0,3 point de pourcentage inférieur au taux national pour la même période et il est inférieur à la croissance historique moyenne de 1,1 % pour la période de 1982 à 2016.

Les augmentations de prix généralisées, mesurées par l'inflation du PIB, devraient atteindre en moyenne 2 % par année de 2017 à 2091. Le PIB nominal de la Colombie-Britannique devrait croître de 3,6 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit 1,6 point de pourcentage de moins que la croissance moyenne pour la période allant de 1982 à 2016.

Selon nos projections, le taux d'intérêt effectif sur la dette de l'administration infranationale de la Colombie-Britannique s'établira à 4,5 %. Ce taux correspond au taux effectif moyen des administrations infranationales et il est de 74 points de base de plus que le taux effectif fédéral.

Tableau 12-2 Projections économiques : Colombie-Britannique

%	1982-2016	2017-2022	2023-2091
Croissance du PIB réel	2,6	1,9	1,5
Croissance des intrants de la main-d'œuvre	1,7	0,8	0,7
Croissance de la productivité du travail	0,9	1,0	0,8
Croissance du PIB réel par habitant	1,1	0,6	0,7
Inflation du PIB	2,5	2,0	2,0
Croissance du PIB nominal	5,2	3,9	3,5
Taux effectif des obligations gouvernementales	s.o.	3,4	4,5

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La croissance des PIB réel et nominal en 2016 résulte d'une estimation du DPB.

Projections financières

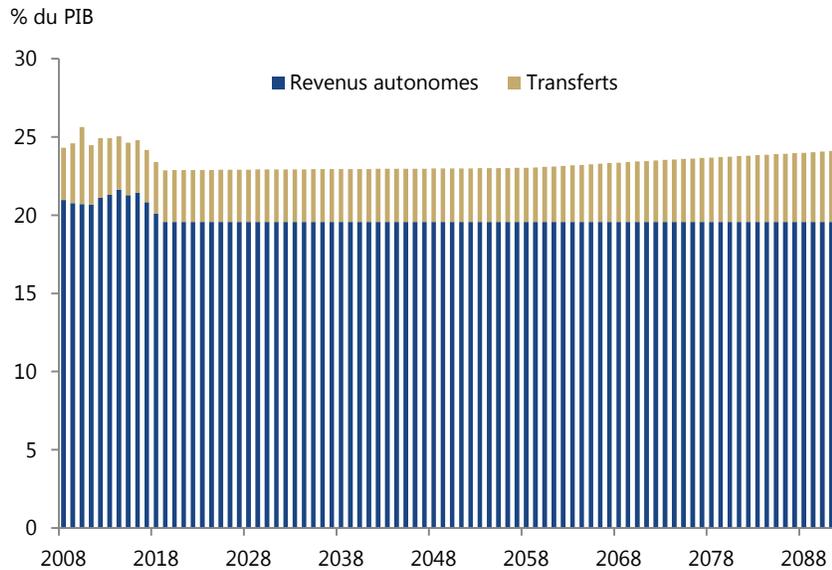
Selon les estimations du DPB, les revenus de l'administration infranationale de la Colombie-Britannique équivalaient à 24,8 % du PIB de la province en 2016. Nous fondant sur le plan des revenus du budget provincial de 2017, nous prévoyons que les revenus de la Colombie-Britannique seront en baisse, se situant à 22,9 % du PIB en 2020 (figure 12-1).

À long terme, les revenus autonomes de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire les revenus provenant des taxes, des droits et des entreprises de l'administration infranationale, devraient demeurer à 19,6 % du PIB.

Les transferts fédéraux tels le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et la péréquation devraient diminuer légèrement pour s'établir à 3,3 % du PIB provincial en 2020, puis augmenter de façon régulière pour atteindre 4,5 % en 2091. Cela est principalement attribuable à nos projections selon

lesquelles la province commencera à recevoir des paiements de péréquation en 2059.

Figure 12-1 Projection des revenus : Colombie-Britannique

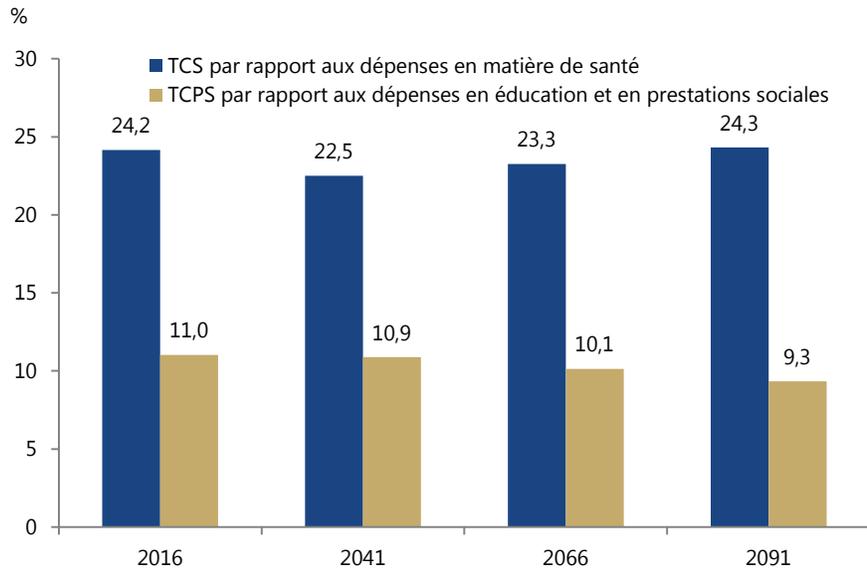


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

En ce qui concerne les dépenses de l'administration infranationale de la Colombie-Britannique, nous prévoyons que la contribution fédérale au titre du TCS oscillera entre 22 et 25 % à long terme (figure 12-2). Cette stabilité relative découle de facteurs qui s'opposent : la croissance démographique plus rapide de la province et la croissance plus lente du PIB nominal provincial (par rapport à la croissance du PIB nominal national) contrebalancent l'impact du vieillissement de la population sur les dépenses en santé. Les dépenses relatives à l'éducation et aux programmes sociaux de la province devraient être supérieures à l'augmentation annuelle de 3 % du TCPS; pour cette raison, la contribution fédérale au titre du TCPS devrait être moins élevée (9,3 %) à long terme.

Figure 12-2 Contributions fédérales aux dépenses infranationales par l'entremise du TCS et du TCPS : Colombie-Britannique



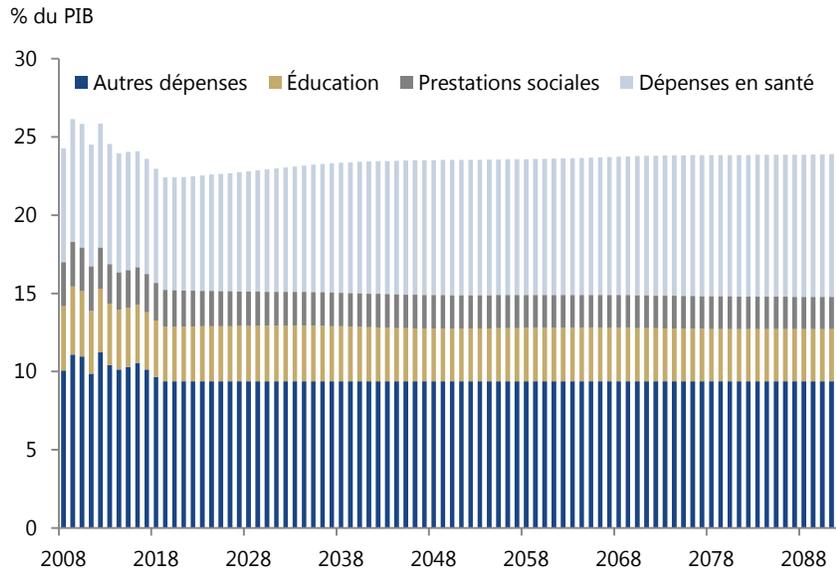
Source : Directeur parlementaire du budget.

En 2016, les dépenses de programme de l'administration infranationale de la Colombie-Britannique équivalaient à 24,1 % du PIB. D'après le plan des dépenses à moyen terme contenu dans le budget provincial de 2017, nous prévoyons que les dépenses de programme seront ramenées à 22,4 % du PIB provincial en 2020 (figure 12-3).

À long terme, nous prévoyons que les dépenses de programme relativement à la taille de l'économie de la province augmenteront de manière constante pour correspondre à 23,9 % du PIB en 2091. La hausse projetée est entièrement attribuable aux pressions démographiques qui entraînent une augmentation des dépenses en santé de 1,9 points de pourcentage du PIB de 2020 à 2091.

Le vieillissement de la population contrebalance un peu les dépenses (0,4 point de pourcentage du PIB) en matière d'éducation et d'assistance sociale de 2020 à 2091.

Figure 12-3 Projection des dépenses de programme : Colombie-Britannique



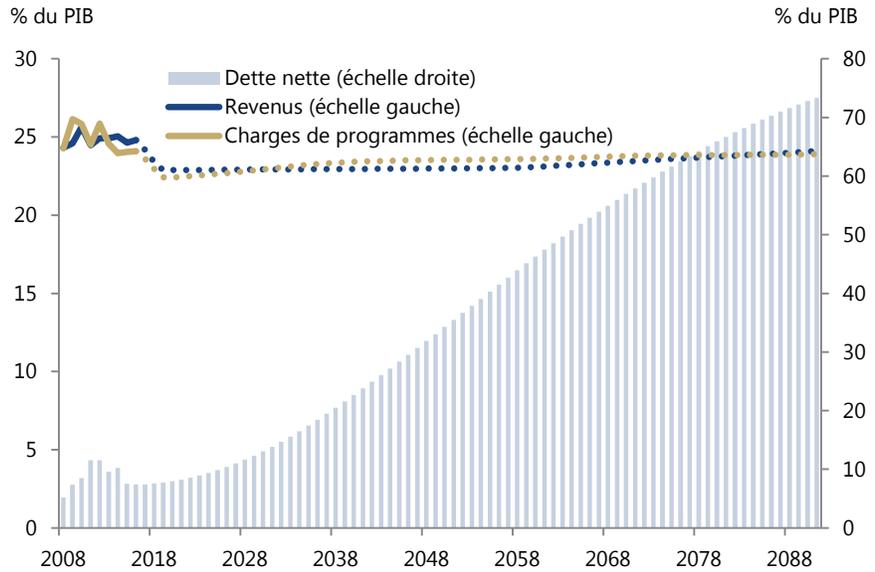
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

À moyen terme, nous prévoyons que le solde primaire de l'administration infranationale (c'est-à-dire la différence entre les revenus et les dépenses de programme) s'amenuisera légèrement : l'excédent correspondant à 0,7 % du PIB en 2016 passera à 0,5 % en 2020 (figure 12-4). Par la suite, toutefois, en raison des dépenses de programme accrues, l'administration infranationale de la Colombie-Britannique connaîtra un solde primaire déficitaire en 2030. L'augmentation des transferts fédéraux, en particulier les paiements de péréquation, entraînera à nouveau un solde excédentaire à partir de 2084.

Selon la politique budgétaire actuelle, le ratio de la dette nette au PIB de l'administration infranationale devrait s'accroître progressivement par rapport au niveau actuel, atteignant près de 75 % du PIB en 2091.

Figure 12-4 Sommaire des projections financières : Colombie-Britannique



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

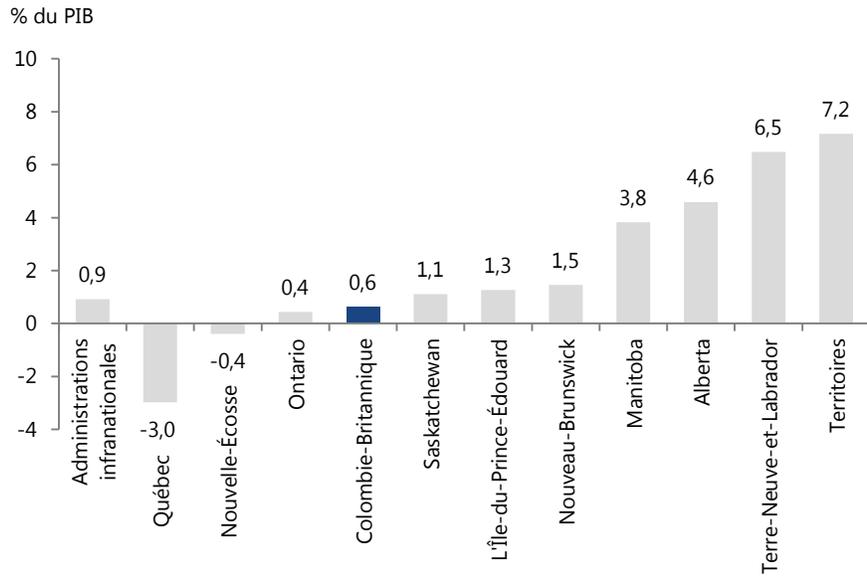
Évaluation de la viabilité financière

La politique budgétaire actuelle de la Colombie-Britannique n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente, à hauteur de 0,6 % du PIB provincial (1,6 milliard de dollars – dollars courants) (figure 12-5). Un tel rajustement nécessiterait une augmentation de 3 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou une réduction de 3 % des dépenses de programme, en moyenne, par rapport à nos projections de référence.

Selon nos estimations, l'écart financier de la Colombie-Britannique représente 6 % (0,06 point de pourcentage du PIB canadien) de l'écart financier consolidé des administrations infranationales.

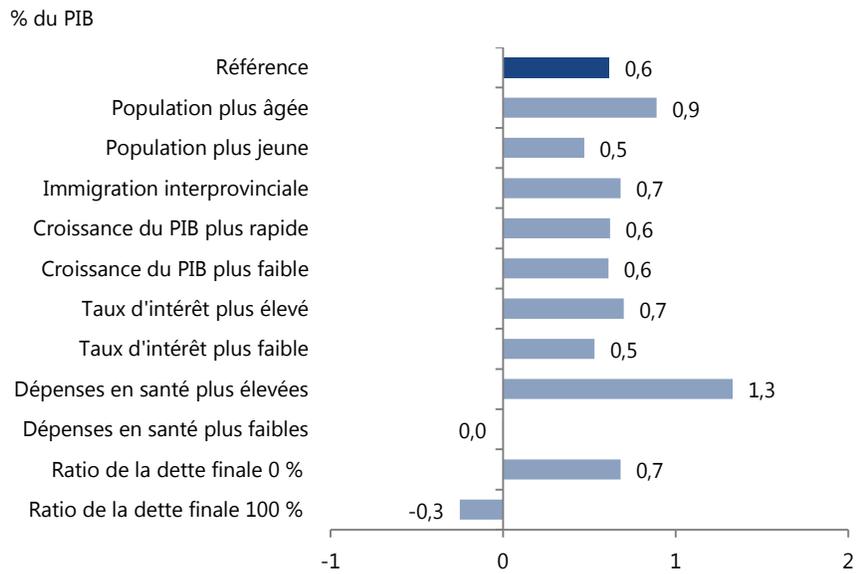
Notre évaluation qualitative selon laquelle la politique budgétaire de la Colombie-Britannique n'est pas viable à long terme est sensible dans une certaine mesure aux variantes des dépenses en santé et à la valeur ultime du ratio de la dette publique au PIB (figure 12-6). En particulier, dans un scénario démographique prévoyant une croissance excédentaire négative des coûts en santé (-0,25 point de pourcentage annuellement) ou un ratio ultime de la dette correspondant à 100 % du PIB, la politique budgétaire serait viable à long terme.

Figure 12-5 Estimation de l'écart financier infranational : Colombie-Britannique



Source : Directeur parlementaire du budget.

Figure 12-6 Sensibilité de l'écart financier : Colombie-Britannique



Source : Directeur parlementaire du budget.

13. Les Territoires

- La croissance démographique des Territoires devrait ralentir, passant de 0,7 % en 2016 à 0,4 % en 2040, puis elle devrait se stabiliser autour de ce taux. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait s'accroître, passant de 10,8 % en 2016 à 21,5 % en 2040, puis à 23,7 % en 2091.
- Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel des Territoires ralentira, passant en moyenne de 1,6 % par année de 2017 à 2022 à 1,4 % par année à long terme. Le taux d'intérêt effectif de l'administration infranationale devrait s'établir en moyenne à 4,4 % de 2017 à 2091.
- La politique budgétaire des Territoires n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente dans une proportion équivalant à 7,2 % du PIB territorial (0,7 milliard de dollars – dollars courants).
- Cela équivaut à une augmentation permanente de 13 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou à une réduction de 12 % des dépenses de programme en moyenne. Les pressions budgétaires sont principalement liées aux dépenses dans le secteur de la santé, leur augmentation correspondant à 4 points de pourcentage du PIB pendant la période allant de 2020 à 2091.

Projections démographiques

La croissance démographique des Territoires devrait ralentir à long terme et demeurer sous le taux national. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait plus que doubler à long terme, mais d'après la structure par âge, la population des Territoires demeure la plus jeune du Canada.

Selon le scénario démographique de référence, pendant la période de projection, le taux de fécondité des Territoires (en moyenne) devrait augmenter, passant de 2,19 enfants par femme en âge de procréer à 2,31 à long terme, soit 0,64 de plus que le taux national (tableau 13-1). Dans les Territoires, l'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance devrait être passablement inférieure au niveau national pendant la période de projection.

Le taux de migration net (moyen) devrait diminuer, passant de -4,0 migrants par tranche de 1 000 habitants en 2016 à -9,1 migrants par tranche de 1 000 habitants à long terme.

La croissance démographique des Territoires devrait ralentir, se situant à 0,4 % en 2040, puis se stabiliser autour de ce taux. Le rapport de dépendance des personnes âgées devrait être en hausse, s'établissant à 23,7 % en 2091.

Tableau 13-1 Projections démographiques : les Territoires

	2016	2040	2065	2091
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme en âge de procréer)	2,19	2,31	2,31	2,31
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	75,4	80,5	84,1	86,8
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	79,0	82,6	85,5	87,9
Taux de migration net (migrants par tranche de 1 000 habitants)	-4,0	-6,7	-7,9	-9,1
Croissance de la population (%)	0,7	0,4	0,4	0,4
Ratio de dépendance des personnes âgées (population 65+/population 15-64, %)	10,8	21,5	23,1	23,7

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Ce tableau illustre les hypothèses démographiques (fécondité, espérance de vie et migration) qui représentent de simples moyennes pour l'ensemble des Territoires. Le taux de migration net englobe les migrants internationaux et interprovinciaux.

Projections économiques

L'accroissement projeté du facteur travail dans les Territoires est entièrement attribuable à la croissance de la population en âge de travailler qui s'établit en moyenne à 0,4 % par année de 2017 à 2091 (tableau 13-2). Nous supposons que le taux d'emploi dans les Territoires suit la diminution projetée (en pourcentage) au niveau national, laquelle entraîne une baisse de 0,2 point de pourcentage par année, en moyenne, de la croissance du facteur travail pour la même période.

La productivité du travail dans les Territoires devrait progresser au rythme du taux national, qui se situe en moyenne à 1,1 % par année de 2017 à 2091.

Selon les projections du DPB, la croissance du PIB réel dans les Territoires s'établira en moyenne à 1,6 % par année de 2017 à 2022. Après, elle devrait diminuer pour s'établir à 1,4 % par année, en moyenne, en raison de la croissance ralentie de la productivité du travail. Ce taux est inférieur à la croissance du PIB réel national (1,7 %) et il est considérablement inférieur à la croissance historique moyenne de 3,2 % pour la période allant de 1982 à 2016.

Dans les Territoires, la croissance du PIB réel par habitant devrait s'établir en moyenne à 0,9 % chaque année de 2017 à 2091; ce taux est légèrement

inférieur à la croissance nationale, mais il est nettement inférieur à la croissance historique moyenne de 1,7 % pour la période de 1982 à 2016.

Les augmentations de prix généralisées, mesurées par l'inflation du PIB, devraient atteindre en moyenne 2 % par année de 2017 à 2091. Le PIB nominal des Territoires devrait croître de 3,4 % par année, en moyenne, de 2017 à 2091, soit 2,3 points de pourcentage de moins que la croissance moyenne pour la période allant de 1982 à 2016.

Nous supposons que le taux d'intérêt effectif sur la dette de l'administration infranationale des Territoires correspondra à 4,5 %, soit 73 points de base de plus que le taux effectif fédéral.

Tableau 13-2 Projections économiques : les Territoires

%	1982-2016	2017-2022	2023-2091
Croissance du PIB réel	3,2	1,6	1,4
Croissance des intrants de la main-d'œuvre	s.o.	0,3	0,3
Croissance de la productivité du travail	s.o.	1,3	1,1
Croissance du PIB réel par habitant	1,7	0,8	0,9
Inflation du PIB	2,4	2,1	2,0
Croissance du PIB nominal	5,7	3,7	3,4
Taux effectif des obligations gouvernementales	s.o.	3,2	4,5

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La croissance des PIB réel et nominal en 2016 résulte d'une estimation du DPB.

Projections financières

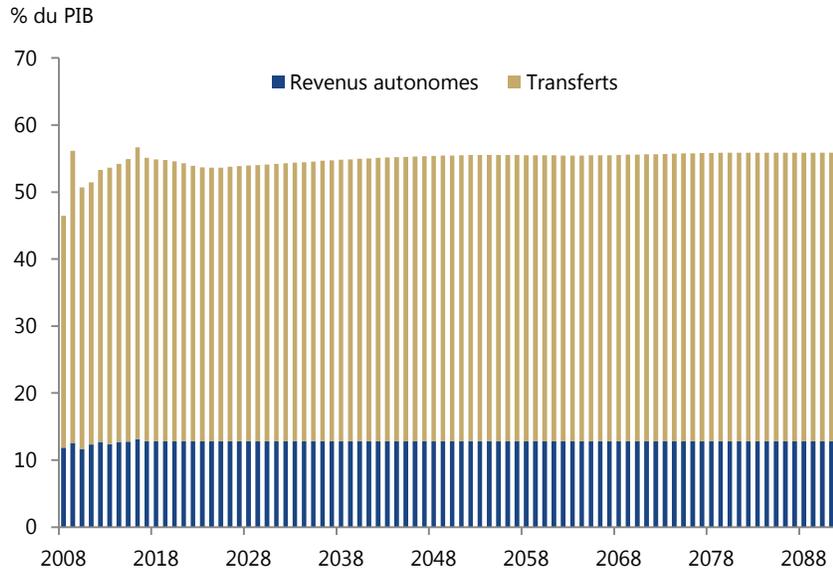
Selon les estimations du DPB, les revenus de l'administration infranationale des Territoires équivalaient à 56,7 % du PIB territorial en 2016. Nous fondant sur les plans des revenus des budgets territoriaux de 2017, nous prévoyons que les revenus des Territoires seront en baisse, se situant à 54,6 % du PIB en 2020 (figure 13-1).

À long terme, les revenus autonomes des Territoires, c'est-à-dire les revenus provenant des taxes, des droits et des entreprises de l'administration infranationale, devraient demeurer à 12,8 % du PIB.

Les revenus des Territoires diffèrent de ceux des provinces. Les trois quarts des revenus des Territoires proviennent des transferts du gouvernement fédéral. Par conséquent, les projections établies pour les Territoires sont sensibles à la hausse du financement des Territoires, du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Les revenus globaux liés aux transferts devraient augmenter, passant de 41,8 % du PIB en 2020 à 43,1 % en 2091.

Selon sa structure actuelle, la formule de financement des territoires tient compte de l'augmentation des dépenses de programme dans les provinces, ainsi que des différences dans la croissance démographique de chaque territoire et du Canada. D'après nos projections, les dépenses de programme des provinces augmenteront à peu près au même rythme que le PIB nominal des Territoires à long terme, d'où une légère diminution du financement des Territoires, qui passe de 35,6 % du PIB en 2016 à 35,2 % en 2091.

Figure 13-1 Projection des revenus : les Territoires

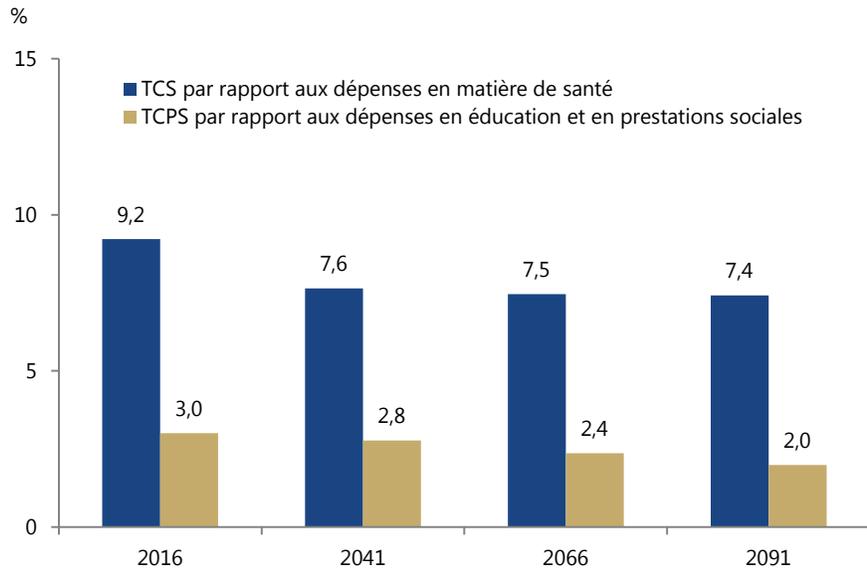


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

En ce qui concerne les dépenses de l'administration infranationale des Territoires, nous prévoyons que la contribution fédérale au titre du TCS diminuera, s'établissant à 7,4 % à long terme (figure 13-2). Cette diminution reflète l'impact du vieillissement de la population sur les dépenses en santé et le ralentissement de la croissance démographique (par rapport à la croissance démographique nationale). Les dépenses relatives à l'éducation et aux programmes sociaux des Territoires devraient être supérieures à l'augmentation annuelle de 3 % du TCPS; pour cette raison et compte tenu du ralentissement de la croissance démographique, la contribution fédérale au titre du TCPS devrait être moins élevée (2,0 %) à long terme.

Figure 13-2 Contributions fédérales aux dépenses infranationales par l'entremise du TCS et du TCPS : les Territoires



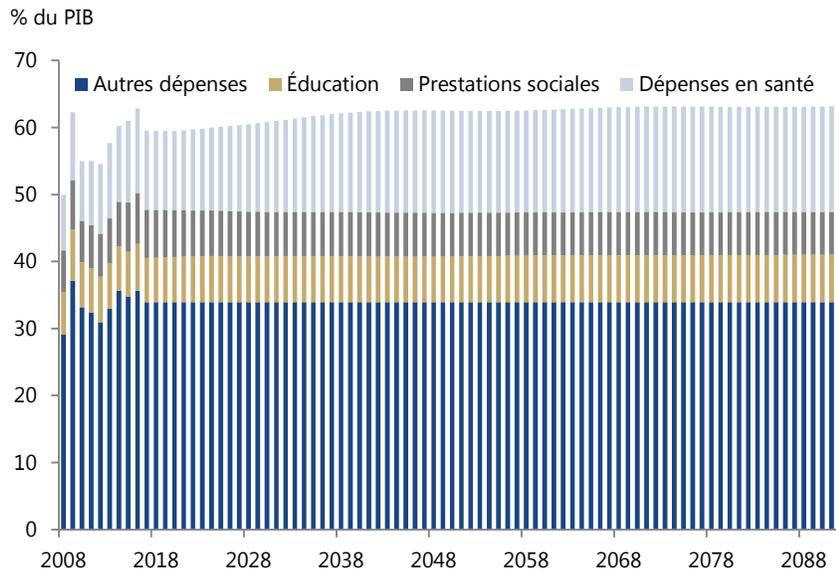
Source : Directeur parlementaire du budget.

En 2016, les dépenses de programme de l'administration infranationale des Territoires correspondaient à 62,9 % du PIB. D'après le plan des dépenses à moyen terme contenu dans les budgets des Territoires de 2017, nous prévoyons que les dépenses de programme par rapport au PIB territorial seront ramenées à 59,5 % du PIB en 2020 (figure 13-3).

À long terme, nous prévoyons que les dépenses de programme relativement à la taille de l'économie des Territoires augmenteront de manière constante pour correspondre à 63,2 % du PIB en 2091. La hausse projetée est entièrement attribuable aux pressions démographiques qui entraînent une augmentation des dépenses en santé de 4 points de pourcentage du PIB de 2020 à 2091.

Le vieillissement de la population contrebalance quelque peu les dépenses (0,6 point de pourcentage du PIB) en matière d'assistance sociale de 2020 à 2091.

Figure 13-3 Projection des dépenses de programme : les Territoires



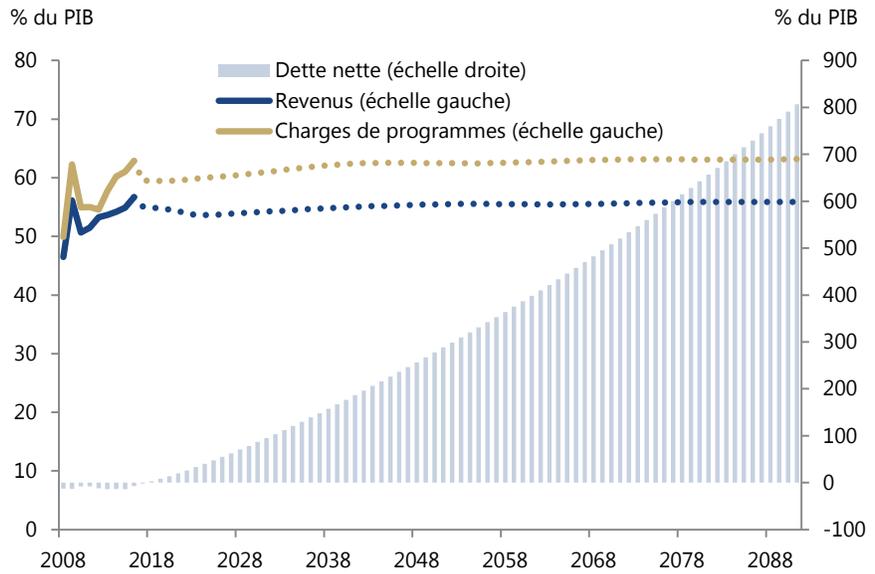
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

À moyen terme, nous prévoyons que le solde primaire de l'administration infranationale (c'est-à-dire la différence entre les revenus et les dépenses de programme), dont le déficit correspondait à 6,2 % du PIB en 2016, s'établira à 4,9 % en 2020 (figure 13-4). Par la suite, des dépenses de programme accrues et les revenus de transferts plus faibles (par rapport au PBI) creuseront le déficit du solde primaire, lequel correspondra à 7,3 % du PIB à l'horizon de projection.

Le déficit soutenu du solde primaire projeté entraînera à long terme une accumulation de la dette par rapport au PIB de l'administration infranationale. Selon la politique budgétaire actuelle, le ratio de la dette nette au PIB de l'administration infranationale devrait augmenter rapidement, atteignant 800 % du PIB en 2091.

Figure 13-4 Sommaire des projections financières : les Territoires



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

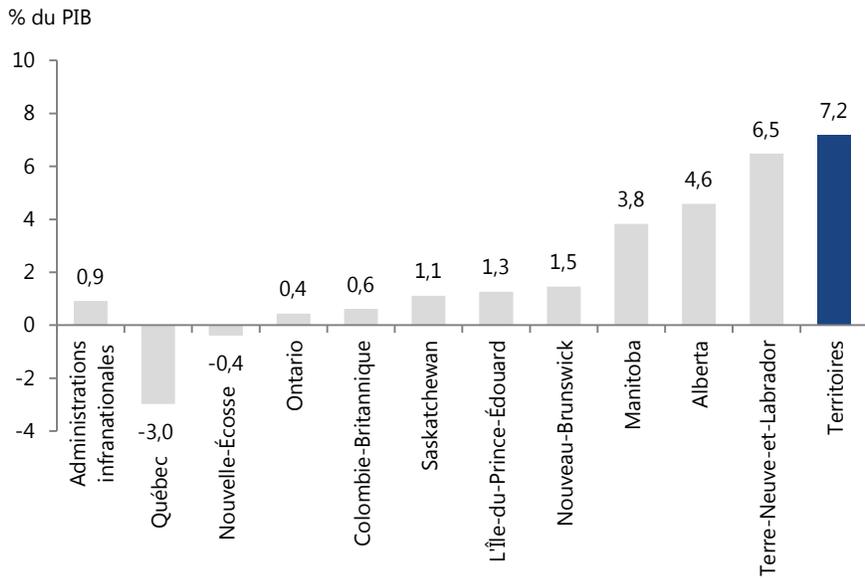
Note : Les valeurs en 2016 résultent d'une estimation du DPB. La période de projection couvre de 2017 à 2091.

Évaluation de la viabilité financière

La politique budgétaire actuelle des Territoires n'est pas viable à long terme. Selon les estimations du DPB, pour atteindre la viabilité financière, il faudrait augmenter les taxes et les impôts ou réduire les dépenses de manière permanente, à hauteur de 7,2 % du PIB territorial (0,7 milliard de dollars – dollars courants) (figure 13-5). Un tel rajustement nécessiterait une augmentation de 13 % du fardeau fiscal (incluant les transferts fédéraux) ou une réduction de 12 % des dépenses de programme, en moyenne, par rapport à nos projections de référence.

L'écart financier des Territoires est le plus grand de l'ensemble des administrations infranationales, mais l'économie des Territoires est parmi les plus restreintes (deuxième après celle de l'Île-du-Prince-Édouard). Selon nos estimations, l'écart financier des Territoires représente 3 % (0,03 point de pourcentage du PIB canadien) de l'écart financier consolidé des administrations infranationales.

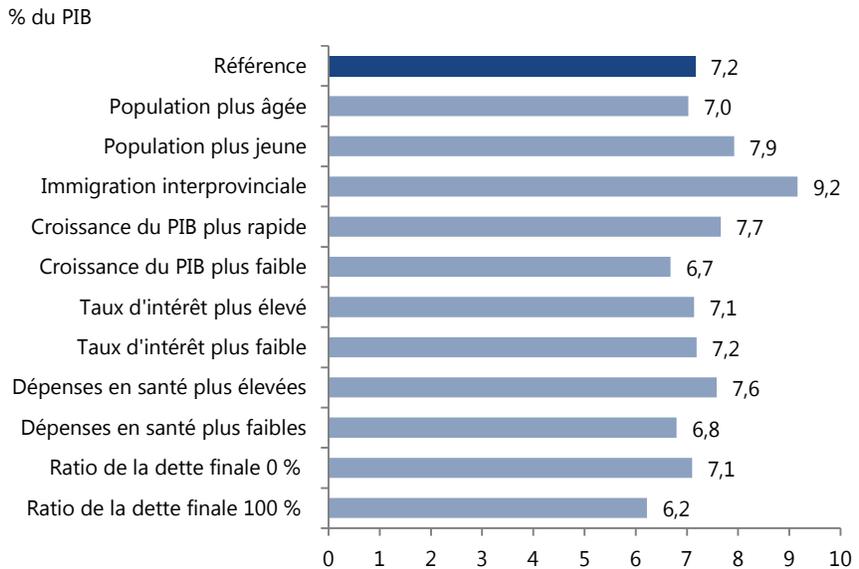
Figure 13-5 Estimation de l'écart financier infranational : les Territoires



Source : Directeur parlementaire du budget.

Notre évaluation qualitative selon laquelle la politique budgétaire des Territoires n'est pas viable à long terme demeure la même, quelles que soient les variantes des scénarios démographiques, économiques et budgétaires utilisées (figure 13-6).

Figure 13-6 Sensibilité de l'écart financier : les Territoires



Source : Directeur parlementaire du budget.

14. Régime de pensions du Canada

- Selon l'évaluation faite par le DPB, le Régime de pensions du Canada (RPC) est viable à long terme. En proportion du PIB canadien, l'écart financier du RPC, estimé par le DPB, est de zéro.

Les projections financières du DPB à l'égard du RPC sont fondées sur des projections démographiques (en fonction de l'âge et du sexe) au niveau national, et elles excluent le Québec. Les projections économiques (dont la croissance des salaires) sont fondées sur les projections nationales (voir le tableau 2-2), exception faite de la croissance de l'emploi; elles excluent le Québec. Le tableau 14-1 résume les principales projections démographiques et économiques relatives au RPC.

Tableau 14-1 Projections démographiques et économiques : RPC

	2016	2040	2065	2091
Croissance de la population (%)	1,3	0,7	0,8	0,8
Ratio de dépendance des personnes âgées (population 65+/population 15-64, %)	23,7	39,0	42,9	44,9
Croissance de l'emploi (%)	0,7	0,7	0,7	0,7
Croissance des salaires réels (%)	1,4	1,1	1,1	1,1
Inflation (%)	1,4	2,0	2,0	2,0
Taux de rendement effectif (%)	1,4	6,5	6,5	6,4

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Le taux de rendement effectif est présenté avant déduction des dépenses d'investissement.

Le DPB a pris en considération les changements apportés en 2016 au Régime de pensions du Canada (RPC), qui ont eu pour effet d'accroître le taux de remplacement des prestations de retraite et le maximum annuel des gains ouvrant droit à pension, ainsi que les nouveaux taux de cotisation (à compter de 2019) qui sont prévus dans la loi pour le financement des nouvelles mesures.

Les cotisations au RPC devraient progresser parallèlement aux gains et aux taux de cotisation. Le taux de cotisation de base correspond à 9,9 % des gains cotisables. Les autres taux de cotisation sont échelonnés sur la période

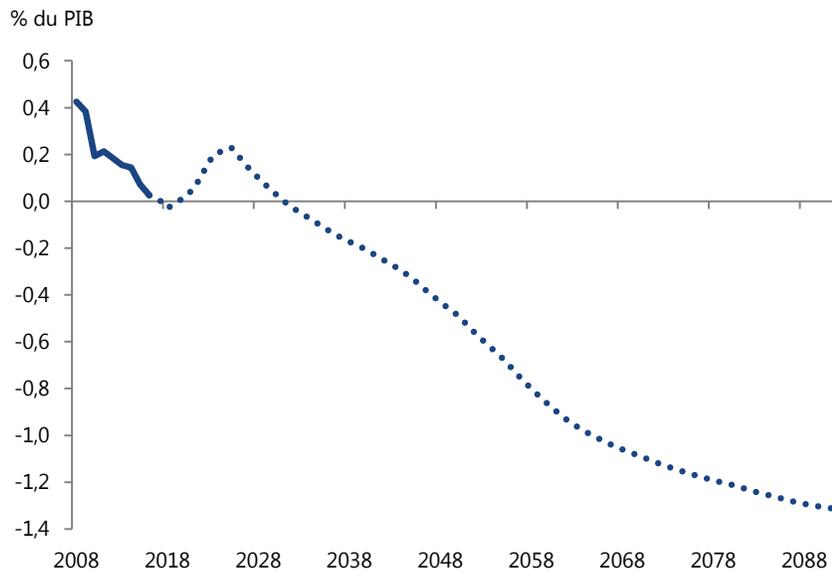
allant de 2019 à 2023⁹. Les cotisations au RPC devraient augmenter, passant de 2,3 % du PIB en 2016 à environ 3,1 % à long terme.

Les dépenses du RPC devraient augmenter en fonction de la population à la retraite, de l'inflation et d'une portion de la croissance réelle des salaires; elles progresseront de manière constante étant donné l'impact du vieillissement de la population sur les prestations de retraite. Les paiements de prestations du RPC devraient augmenter, passant de 2,1 % du PIB en 2016 à 2,9 % en 2040, puis à 4,2 % à la fin de la période de projection.

Les dépenses d'administration, incluant les dépenses d'investissement, devraient correspondre à 1 % des actifs financiers à l'horizon de projection. Elles devraient augmenter, passant de 0,15 % du PIB en 2016 à 0,33 % en 2060, puis tomber à 0,23 % en 2091.

Pour établir une projection de la situation financière de l'ensemble du RPC à long terme, on a combiné les prestations et cotisations supplémentaires à celles du régime de base. Le flux de trésorerie net (c'est-à-dire la différence entre les cotisations et les dépenses) du RPC devrait croître, passant de 0,03 % du PIB en 2016 à 0,23 % en 2025, alors que les cotisations supplémentaires dépasseront les dépenses supplémentaires; il devrait régresser par la suite entraînant un déficit annuel correspondant à 1,31 % du PIB à l'horizon de projection (figure 14-1).

Figure 14-1 Flux de trésorerie net du RPC



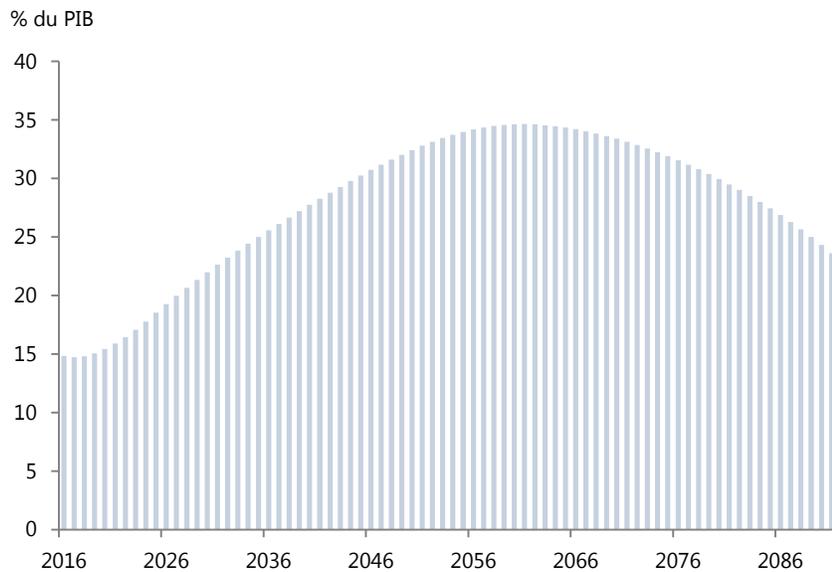
Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La période de projection couvre de 2017 à 2091.

Bien que les cotisations au RPC devraient être inférieures aux dépenses à long terme, la situation nette du RPC (par rapport au PIB du Canada) devrait

progresser et demeurer au-dessus du niveau actuel. Des actifs peuvent être accumulés parce que le taux de rendement des actifs du Régime permet d'obtenir des revenus de placement suffisants pour couvrir les déficits annuels des flux de trésorerie. L'actif net du RPC, qui correspondait à 14,8 % du PIB en 2016, devrait croître pour s'établir à 34,6 % en 2061, avant de reculer à 23,6 % du PIB à la fin de la période de projection (figure 14-2).

Figure 14-2 Situation nette du RPC

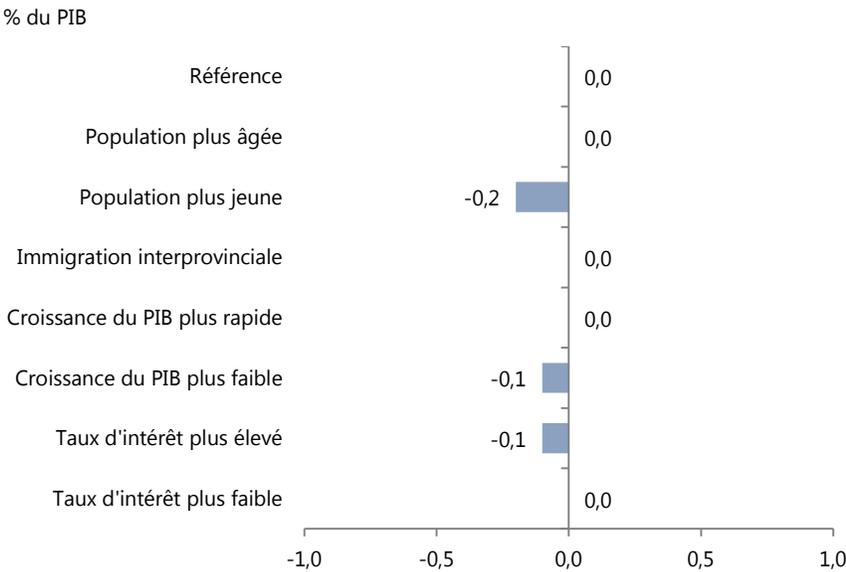


Source : Directeur parlementaire du budget.

L'écart financier du RPC représente le changement immédiat et permanent qu'il faut apporter aux cotisations ou aux dépenses pour stabiliser le ratio net des actifs au PIB à son niveau actuel (2016) après 75 ans. Nous estimons que l'écart financier du RPC correspond à 0 % du PIB.

Notre évaluation qualitative selon laquelle le RPC est viable à long terme demeure la même, quelles que soient les variantes des hypothèses démographiques et économiques utilisées (figure 14-3).

Figure 14-3 Sensibilité de l'écart financier : RPC



Source : Directeur parlementaire du budget.

15. Régime des rentes du Québec

- Selon l'évaluation faite par le DPB, le Régime de rentes du Québec (RRQ) est viable à long terme. En proportion du PIB du Québec, l'écart financier du RRQ, estimé par le DPB, est de zéro.

Les projections financières du DPB à l'égard du RRQ sont fondées sur des projections démographiques et économiques pour le Québec qui sont résumées respectivement dans les tableaux 7-1 et 7-2. On suppose que le taux de rendement effectif des actifs du Régime (avant déduction des dépenses d'investissement) correspond au taux de rendement du RPC de base établi par le DPB, soit 6,7 %¹⁰.

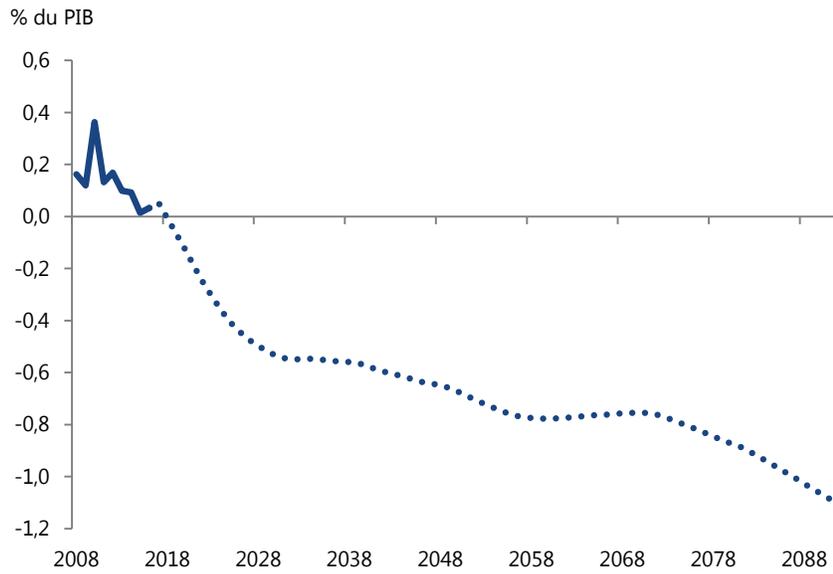
Les cotisations au RRQ devraient progresser parallèlement aux gains ouvrant droit à pension et aux taux de cotisation. En 2016, le taux de cotisation au RRQ correspondait à 10,65 % des gains cotisables et devait s'établir à 10,80 % en 2017, puis demeurer à ce taux. Les cotisations au RRQ devraient progresser, passant de 3,5 % du PIB du Québec en 2016 à 3,9 % à long terme.

Les dépenses du RRQ devraient augmenter en fonction de la population à la retraite, de l'inflation et d'une portion de la croissance réelle des salaires; elles progresseront de manière constante étant donné l'impact du vieillissement de la population sur les prestations de retraite. Les paiements de prestations du RRQ devraient augmenter, passant de 3,4 % du PIB en 2016 à 4,2 % en 2040, puis à 5 % à la fin de la période de projection.

Les dépenses d'administration, incluant les dépenses d'investissement, devraient correspondre à 0,2 % des actifs financiers à l'horizon de projection. Elles devraient augmenter, passant de 0,03 % du PIB en 2016 à 0,04 % en 2056, puis reculer progressivement pour s'établir à 0,03 % du PIB en 2091.

Le flux de trésorerie net (c'est-à-dire la différence entre les cotisations et les dépenses) du RRQ devrait diminuer à long terme; alors qu'il correspondait à 0,03 % du PIB en 2016, il cédera le pas à un déficit annuel de 1,09 % du PIB à la fin de la période de projection (figure 15-1).

Figure 15-1 Flux de trésorerie net du RRQ

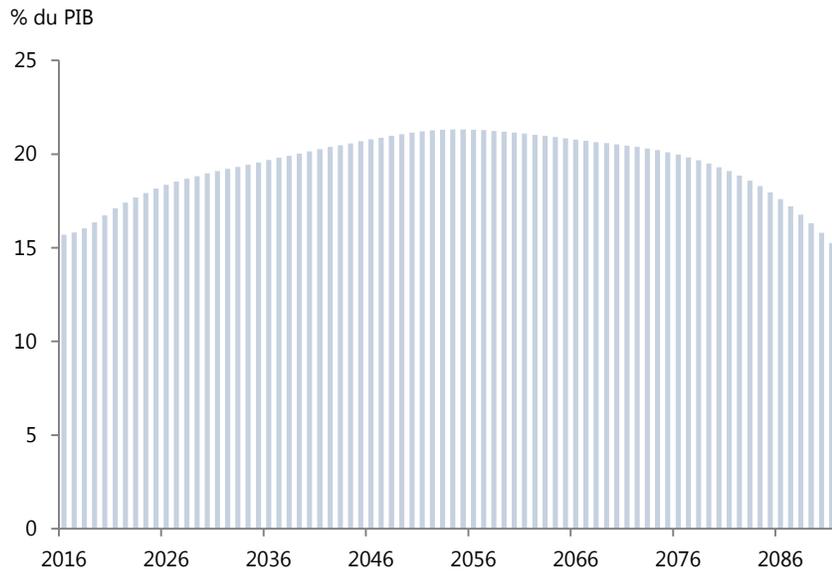


Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : La période de projection couvre de 2017 à 2091.

Bien que les cotisations au RRQ devraient être inférieures aux dépenses, la situation nette du RRQ devrait progresser jusqu'en 2089. Comme dans le cas du RPC, des actifs peuvent être accumulés parce que le taux de rendement des actifs du Régime permet d'obtenir des revenus de placement suffisants pour couvrir les déficits annuels des flux de trésorerie. L'actif net du RRQ, qui correspondait à 15,7 % du PIB en 2016, devrait croître pour s'établir à 21,3 % en 2055, avant de reculer à 15,3 % du PIB, tout juste en dessous du niveau actuel, d'ici la fin de la période de projection (figure 15-2).

Figure 15-2 Situation nette du RRQ

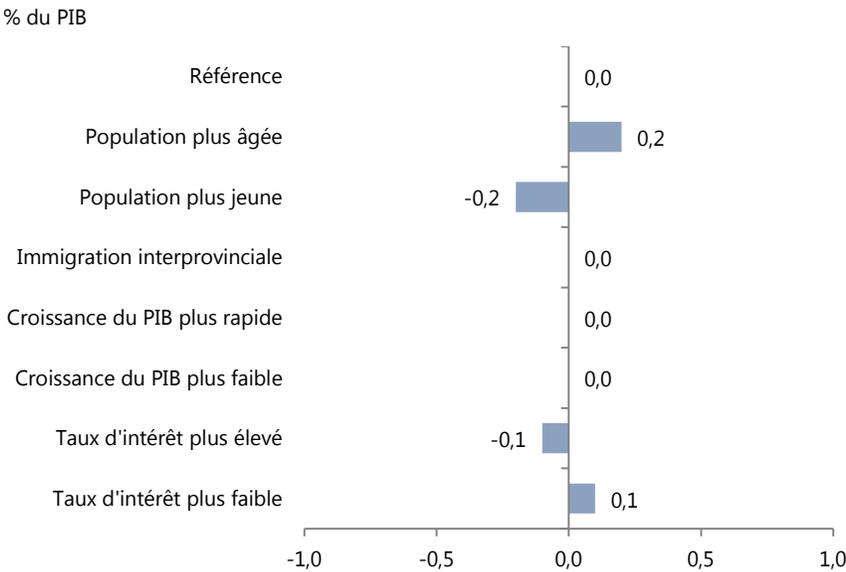


Source : Directeur parlementaire du budget.

L'écart financier du RRQ représente le changement immédiat et permanent qu'il faut apporter aux cotisations ou aux dépenses pour stabiliser le ratio net des actifs au PIB à son niveau actuel (2016) après 75 ans. Nous estimons que l'écart financier du RRQ correspond à 0 % du PIB.

Notre évaluation qualitative selon laquelle le RRQ est viable à long terme est sensible dans une certaine mesure aux variantes des hypothèses démographiques et économiques utilisées (figure 15-3). En particulier, dans un scénario démographique prévoyant une population plus âgée ou un scénario prévoyant des taux d'intérêt inférieurs (50 points de base de moins), le RRQ ne serait pas viable à long terme. Cependant, l'ampleur de ces impacts sur l'écart financier du RRQ de base serait modeste.

Figure 15-3 Sensibilité de l'écart financier : RRQ



Source : Directeur parlementaire du budget.

Références

- Congressional Budget Office. *The 2012 Long-Term Budget Outlook*, Washington D.C., 2012. Extrait de : <http://cbo.gov/sites/default/files/cbofiles/attachments/06-05-Long-Term Budget Outlook.pdf>. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- Directeur parlementaire du budget. *Rapport sur la viabilité financière de 2012*, Ottawa, 2012. Extrait de : http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/files/files/FSR_2012_FR.pdf.
- Directeur parlementaire du budget. *Rapport sur la viabilité financière de 2014*, Ottawa, 2014. Extrait de : http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/files/files/FSR_2014_FR.pdf.
- Directeur parlementaire du budget. *Perspectives économiques et financières – avril 2017*, Ottawa, 2017. Extrait de : http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2017/EFO%20April%202017/EFO_MAY2017_FR.pdf.
- Macklem, R.T., D. Rose, et R. Tetlow. « Government Debt and Deficits in Canada », dans *Deficit Reduction What Pain, What Gain?*, W.B.P. Robson et W.M. Scarth (édit.), Institut C.D. Howe, Toronto, 1994.
- Mendes, R.R. « The Neutral Rate of Interest in Canada », dans *Documents d'analyse du personnel 2014-5*, Banque du Canada, Ottawa, 2014. Extrait de : <http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2014/09/dp2014-5.pdf>.
- Office for Budget Responsibility. *Fiscal Sustainability Report*, Royaume-Uni, 2012. Extrait de : http://budgetresponsibility.org.uk/docs/dlm_uploads/FSR2012WEB.pdf. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- Statistique Canada. *Les finances publiques et l'équité intergénérationnelle*, n° 68-513-XIB au catalogue, Ottawa, 1998. Extrait de : <http://www.publications.gc.ca/Collection/Statcan/68-513-XIB/68-513-XIB1997001.pdf>.
- Statistique Canada. *Gens en santé, milieux sains*, n° 82-229-X2009001 au catalogue, Ottawa, 2010. Extrait de : <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-229-x/2009001/demo/dep-fra.htm>.
- Statistique Canada. *Projections démographiques pour le Canada (2013 à 2063), les provinces et les territoires (2013 à 2038)*, n° 91-520-X au catalogue, Ottawa, 2015a. Extrait de : <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-520-x/91-520-x2014001-fra.htm>.
- Statistique Canada. *Projections démographiques pour le Canada (2013 à 2063), les provinces et les territoires (2013 à 2038) : rapport technique sur la méthodologie et les hypothèses*, n° 91-620-X au catalogue, Ottawa, 2015b). Extrait de : <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-620-x/91-620-x2014001-fra.htm>.

Annexe A: Source des données financières

Nous fondons nos projections financières sur les *Statistiques de finances publiques* (SFP) de Statistique Canada¹¹. Les SFP mesurent et analysent les dimensions économiques du secteur public du Canada en conformité avec le *Système de comptabilité nationale* du Canada et les lignes directrices internationales énoncées par le Fonds monétaire international dans le *Manuel de statistiques de finances publiques de 2014*¹².

Les SFP conformes aux lignes directrices internationales sont utiles aux analyses financières comparatives, comme celles du *Rapport sur la viabilité financière* du DPB, parce qu'elles permettent de dépasser les différences de définitions ou de méthodes comptables qui existent entre les entités publiques. En effet, au Canada comme ailleurs, les états et les rapports financiers des gouvernements (par exemple, les *Comptes publics*, les budgets) sont établis en fonction de la structure organisationnelle et des pratiques de comptabilité et de reddition de comptes propres à chaque gouvernement individuel; il n'y a donc pas d'uniformité d'une année à l'autre ou d'un gouvernement à l'autre¹³. L'uniformité des SFP permet de dresser un portrait cohérent des perspectives financières actuelles et futures de tous les ordres de gouvernement du Canada.

Nos projections reposent sur deux des états financiers des SFP¹⁴ :

- La situation des opérations des administrations publiques, qui résume toutes les recettes et les dépenses, ainsi que le solde net de gestion¹⁵.
- Le compte de patrimoine, qui présente les stocks d'actifs et de passifs, ainsi que la valeur nette à la fin de la période comptable¹⁶.

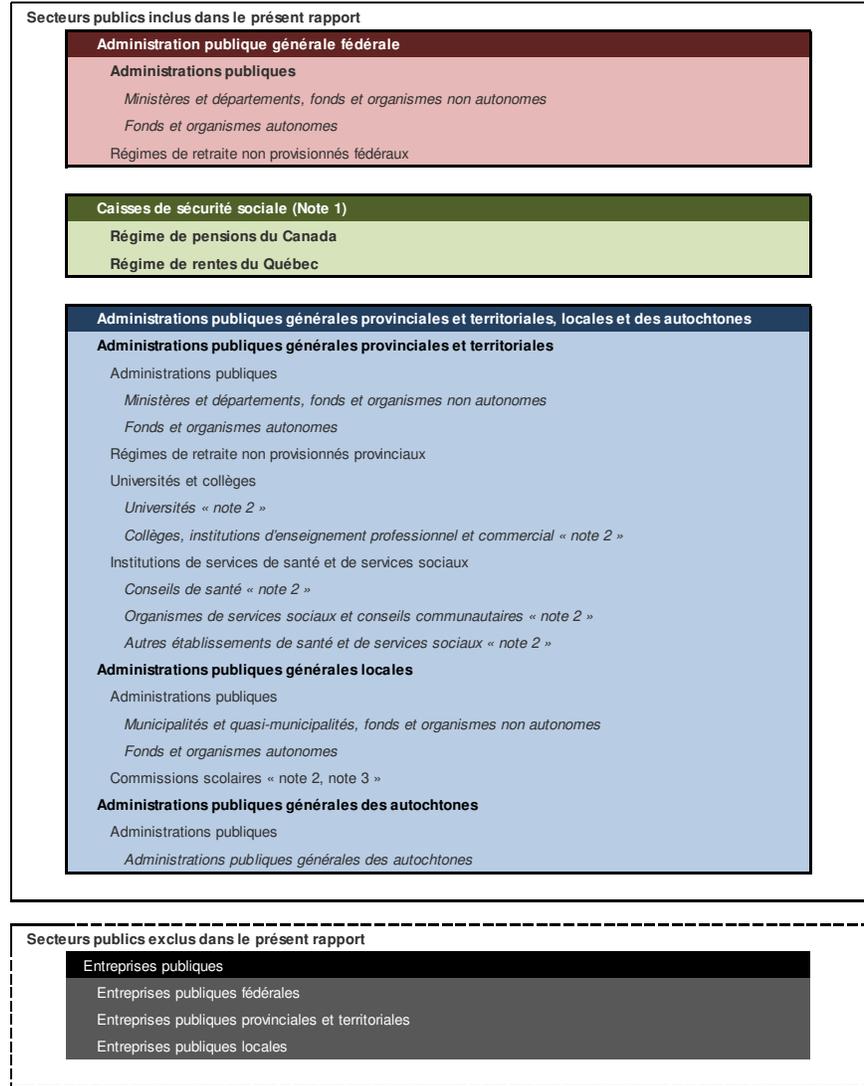
Dans le présent rapport, nous présentons les données selon l'année civile. Les SFP sont disponibles par province et territoire pour les années 2007 à 2015¹⁷.

Pour les projections des gouvernements infranationaux, nous complétons les SFP par les données détaillées du rapport *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2016*, de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)¹⁸. Contrairement aux SFP, l'ICIS subdivise les données sur les dépenses de santé selon la province et l'âge, ce qui permet des projections plus détaillées de ces coûts, selon la démographie.

Pour de plus amples renseignements sur les principaux ensembles de données présentés dans le présent rapport, voir : [FSR metadata FSR.xlsx](#)

Nous segmentons nos projections de la viabilité financière des provinces et des territoires selon la région géographique, et non selon l'entité administrative. C'est donc regroupées que les données provinciales sont présentées pour la plupart des entités du secteur public (figure A-1).

Figure A-1 Secteurs publics inclus dans ce rapport



Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note 1 : Division d'un sous-secteur non fondé sur la gouvernance.

Note 2 : À l'exception des établissements qui sont intégrés dans les comptes publics des administrations publiques fédérale, provinciales et territoriales ou qui font partie intégrante des états financiers vérifiés des administrations publiques locales.

Note 3 : L'éducation primaire et secondaire au Nouveau-Brunswick, au Nunavut et au Yukon est incluse dans les administrations publiques provinciales et territoriales.

Annexe B: Projection du PIB des provinces et des territoires

Au niveau national, le DPB utilise un modèle macroéconomique de l'économie canadienne pour établir ses perspectives économiques et financières à moyen terme. Celles-ci reposent sur le PIB potentiel, qui est une mesure de la capacité de production de l'économie. Le PIB potentiel est déterminé au moyen de la méthode (utilisée notamment par Finances Canada et le Congressional Budget Office) de la fonction de la production, qui combine les intrants de la technologie, du capital et du travail et les transforme en extrants.

Sur l'horizon de projection à long terme, nous supposons – conformément à cette structure de production – que le PIB réel se maintiendra à son potentiel tel qu'il est déterminé par le facteur tendanciel national du travail (qui combine le taux d'emploi selon l'âge et le sexe et la moyenne des heures hebdomadaires travaillées) et la productivité tendancielle du travail (étant postulée la croissance soutenue) à l'échelle nationale. Nous supposons aussi que l'inflation du PIB se maintiendra à 2 % à long terme. Les variables économiques externes (comme le prix du pétrole) ne sont pas explicitement prises en compte dans nos projections à long terme (elles le sont toutefois dans nos perspectives à moyen terme).

Afin d'assurer l'uniformité de notre projection du PIB national et des projections du PIB des provinces et des territoires, nous commençons par calculer les éléments sous-jacents que sont le facteur travail et la croissance de la productivité du travail dans les provinces.

Sur l'horizon à long terme, le calcul des taux d'emploi provinciaux sous-jacents suppose le maintien, au niveau de 2016, des taux d'emploi selon l'âge et le sexe. De même, nous postulons que la série des moyennes d'heures hebdomadaires travaillées se maintiendra au niveau de 2016. Ces estimations sous-jacentes sont ensuite rajustées proportionnellement de manière à ce que leur somme égale le taux d'emploi et la moyenne des heures hebdomadaires travaillées à l'échelle nationale.

L'estimation de la croissance de la productivité du travail sous-jacente pour chaque province suppose que la croissance actuelle convergera vers la moyenne observée de 1982 à 2015.

Nous postulons que le PIB réel des territoires croîtra au rythme de la population d'âge actif dans les territoires ainsi que du taux d'emploi, de la

moyenne des heures hebdomadaires travaillées et de la productivité du travail à l'échelle nationale.

Comme le PIB réel est mesuré en chaîne Fisher, il faut une approximation pour regrouper, à l'échelle nationale, le PIB réel des provinces et des territoires. Grâce à cette approximation, et compte tenu des projections du PIB réel aux niveaux national et territorial, ainsi que du facteur travail dans les provinces, la productivité du travail provinciale sous-jacente est ensuite ajustée de manière à ce que la croissance du PIB réel dans les provinces et les territoires, additionnée, égale la croissance du PIB réel nationale.

De même, pour calculer la valeur sous-jacente qu'est l'inflation du PIB dans chaque province et dans les territoires, le DPB postule que l'inflation actuelle du PIB convergera à 2 % à long terme. Afin d'assurer l'uniformité avec la projection nationale et l'agrégation en chaîne Fisher, l'inflation du PIB sous-jacente est ensuite rajustée proportionnellement pour les provinces et les territoires.

Annexe C: Projections financières

Sur le plan des concepts, notre méthodologie de projection financière est dans l'ensemble la même que dans nos Rapports sur la viabilité financière précédents. Toutefois, l'incorporation d'entités infranationales distinctes a présenté deux nouvelles difficultés techniques :

1. Comment incorporer à la projection infranationale les perspectives budgétaires présentées par chaque province et territoire.
2. Comment modéliser la répartition des grands transferts fédéraux, en particulier la péréquation et la formule de financement des territoires, entre les provinces et les territoires.

La présente annexe expose les principaux aspects de notre méthode de projection préexistante et décrit en détail les nouveaux ajouts techniques que nous y avons apportés.

La méthodologie de projection financière fédérale du DPB

La méthodologie de projection financière fédérale du DPB est dans l'ensemble la même que dans les Rapports sur la viabilité financière précédents¹⁹.

Projection financière à moyen terme : 2016-2021

La projection financière à moyen terme correspond à nos Perspectives économiques et financières d'avril 2017, mises à jour en fonction des politiques annoncées par le gouvernement fédéral jusqu'à juin 2017.

Projection financière à long terme : 2022-2091

Revenus

Nous tenons pour acquis que les revenus fédéraux demeureront à un niveau constant – 14,3 % du PIB – jusqu'à la fin de la période de projection (2091). Si cette hypothèse n'était pas adoptée, de plus en plus de personnes passeraient dans des tranches d'imposition sur le revenu supérieures, les revenus augmenteraient tout au long de la période de prévision et le régime fiscal perdrait son caractère progressif.

Dépenses de programmes

Les dépenses destinées aux prestations versées aux aînés et aux prestations pour enfants sont déterminées par le profil démographique à long terme des bénéficiaires et les paramètres des programmes fixés par la loi²⁰.

Les projections relatives aux prestations d'assurance-emploi (AE) sont calculées de manière à ce que, à long terme, les prestations augmentent en fonction du salaire moyen et du nombre de prestataires, lequel devrait augmenter selon le nombre de travailleurs sans emploi.

Les transferts aux administrations infranationales augmentent en fonction de facteurs de relèvement établis par la loi. La majorité des transferts sont indexés à la croissance du PIB nominal et les dépenses demeurent constantes en proportion du PIB. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), qui devrait croître de 3 % par année, fait exception.

Toutes les autres dépenses fédérales devraient augmenter au même rythme que le PIB nominal.

La méthodologie de projection financière infranationale du DPB

Projection financière à moyen terme : 2016-2020

Les projections financières à moyen terme du DPB pour chaque administration infranationale se fondent principalement sur les prévisions de revenus et de dépenses publiées dans les budgets provinciaux, prévisions que le DPB convertit selon sa méthode de projection économique provinciale/territoriale.

Les taux de croissance annuels des revenus autonomes et des transferts sont utilisés pour faire la projection des revenus historiques des SFP dans l'avenir. Cette approche est également utilisée pour les dépenses de programmes : santé, programmes sociaux, éducation et autres dépenses de programmes.

Ce ne sont pas toutes les provinces qui produisent des prévisions jusqu'à 2020. Pour les renseignements financiers qui sont manquants entre 2016 et 2020, nous faisons une estimation des données au moyen des équations prévisionnelles de notre modèle à long terme. Les frais de la dette publique sont calculés au moyen de nos équations à long terme, et nous postulons que la dette portant intérêt et le passif financier net augmenteront à hauteur de la somme du solde primaire et des frais d'intérêts.

Les étapes précises du calcul de chaque projection infranationale sont les suivantes.

- *Point de départ* : Obtenir les données financières des gouvernements provinciaux/territoriaux.

Nous commençons par les données financières historiques des Comptes publics et les montants prévus au budget de 2017.

Les données financières passées et prévues des gouvernements provinciaux sont habituellement présentées par exercice financier, selon la comptabilité financière (Comptes publics). Aux fins de notre projection à long terme, nous

devons convertir ces données de manière à les présenter par année civile, selon la comptabilité économique (Statistiques de finances publiques).

- *Étape 1* : Ajuster les estimations de revenus des budgets provinciaux/territoriaux s'il y a des différences observables entre les prévisions du PIB nominal.

La projection économique du DPB pour une province donnée est peut-être plus élevée (ou plus faible) que la prévision économique sous-jacente au budget du gouvernement de la province. Nous estimons les taux effectifs des revenus autonomes en proportion du PIB nominal, et appliquons ces taux à la prévision économique du DPB.

Par contre, nous n'ajustons pas les dépenses de programmes prévues si les estimations des intrants économiques diffèrent.

- *Étape 2* : Convertir selon l'année civile les données budgétaires provinciales présentées par exercice.

Par exemple, on calcule les valeurs pour l'année civile 2015 par l'addition des valeurs de l'exercice 2014-2015 et de celles de l'exercice 2015-2016, pondérées respectivement à un indice de 0,25 et de 0,75.

- *Étape 3* : Calculer les taux de croissance annuels à partir des montants en dollars provinciaux, pour l'année civile.

Outre qu'ils ne sont pas présentés pour la même période (année civile/exercice), les montants exprimés dans les états financiers des gouvernements provinciaux/territoriaux ne correspondent pas à ceux des SFP pour deux raisons principales :

- Différences comptables.* Les budgets provinciaux sont habituellement établis selon la comptabilité financière et non économique. Les données des Comptes publics qu'on y trouve ne sont donc pas nécessairement comparables entre les gouvernements.
- Portée.* Le secteur gouvernemental infranational qui sert de périmètre comptable dans le présent rapport combine gouvernements provinciaux et administrations locales et autochtones²¹. Nous utilisons les plans financiers des gouvernements provinciaux comme équivalent approximatif des plans financiers de chaque secteur gouvernemental infranational.

Compte tenu de ces différences de domaine et de portée, nous utilisons non pas les montants en dollars énoncés dans les budgets provinciaux/territoriaux, mais les taux de croissance annuels dans chaque catégorie des dépenses de programmes.

Projection financière à long terme : 2021-2091

Les prévisions financières à long terme du DPB se servent des données de nos projections démographiques et économiques à long terme. En règle générale, chacune des composantes des revenus et des dépenses croît au même rythme que la croissance annuelle du PIB nominal. Cependant, nous ajustons plusieurs de ces composantes en fonction de la démographie et des règles propres aux programmes.

Revenus

Le DPB calcule deux composantes de revenus : les revenus autonomes et les transferts des autres ordres de gouvernement.

$$\begin{aligned} \text{Revenus totaux}_{i,t} &= \text{Revenus autonomes}_{i,t} \\ &+ \text{Revenus issus des transferts fédéraux}_{i,t} \end{aligned}$$

Nous postulons que les revenus autonomes (fédéraux et infranationaux) resteront constants en proportion du PIB (mesure la plus large de l'assiette fiscale). Cette hypothèse implique que certaines politiques fiscales gouvernementales seront modifiées de manière à ce que la charge fiscale des Canadiens reste la même sur l'horizon de projection à long terme²².

$$\text{Revenus autonomes}_{i,t} = \text{Revenus autonomes}_{i,t-1} * \frac{\text{PIBN}_t}{\text{PIBN}_{t-1}}$$

Pour projeter les revenus issus des transferts, nous présumons que les règles des programmes actuels ne changeront pas. Nous prévoyons donc que le TCS et le TCPS poursuivront leur croissance annuelle au taux inscrit dans la loi (c'est-à-dire au taux de croissance moyen du PIB nominal et à 3 % respectivement).

Nous présumons que les enveloppes de la péréquation, de la formule de financement des territoires et des autres transferts fédéraux, ainsi que des transferts des gouvernements provinciaux et territoriaux au gouvernement fédéral, croîtront au même rythme que le PIB nominal national.

$$\begin{aligned} \text{Revenus issus des transferts fédéraux}_{i,t} \\ = \text{Péréquation}_{i,t} + \text{TCS}_{i,t} + \text{TCPS}_{i,t} + \text{Autres transferts}_{i,t} \end{aligned}$$

où :

i = province; t = année civile; j = cohorte d'âge

Péréquation

Pour projeter le montant de la péréquation versée à chaque province, nous déterminons d'abord la capacité fiscale et les montants de péréquation actuels de la province.

Ensuite, nous calculons la capacité fiscale future non liée aux ressources, étant postulée la constance, sous le système fiscal de référence (SFR), du ratio des revenus non liés aux ressources et du PIB. Nous estimons que ce ratio est égal au rapport moyen, sous le SFR, des revenus non liés aux ressources et du PIB, de 2010 à 2015²³. De même, nous supposons que le ratio revenus des ressources/PIB de chaque province demeurera constant (soit la moyenne de 2010 à 2015).

Les étapes à suivre pour ce calcul sont décrites ci-dessous.

- *Étape 1 : Calcul de la moyenne pondérée sur trois ans de la capacité fiscale non liée aux ressources*

$$\begin{aligned} & \text{Capacité fiscale non liée aux ressources}_{i,t} \\ & = \text{pibn}_{i,t} * \left(\sum_{n=2010}^{2015} \left(\frac{\text{Rev_fis}_i}{\text{pibn}_i} \right)_n \right) / (2015 - 2010 + 1) \end{aligned}$$

où : i = province; t = année civile.

$$\text{Capacité fiscale non liée aux ressources, pondérée}_{i,t} = 0,5 * \text{Capacité fiscale non liée aux ressources}_{i,t-2} + 0,25 * \text{Capacité fiscale non liée aux ressources}_{i,t-3} + 0,25 * \text{Capacité fiscale non liée aux ressources}_{i,t-4}$$

La variable Rev_fis_i est égale à la somme du rendement des assiettes fiscales pour les quatre sources de revenus suivantes, aux taux d'imposition moyens nationaux et par province : impôts sur le revenu des particuliers, impôts sur le revenu des sociétés, taxes de consommation, et impôts fonciers et divers (au sens de la formule de péréquation de 2014).

Les réductions des paiements de péréquation en fonction du plafond de croissance du PIB et du plafond de capacité fiscale sont estimées selon les règles actuelles de la péréquation.

- *Étape 2 : Calcul de la moyenne pondérée sur trois ans de la capacité fiscale liée aux ressources*

$$\begin{aligned} & \text{Capacité fiscale liée aux ressources}_{i,t} \\ & = \text{pibn}_{i,t} * \left(\sum_{n=2010}^{2015} \left(\frac{\text{Rev_res}_i}{\text{pibn}_i} \right)_n \right) / (2015 - 2010 + 1) \end{aligned}$$

$$\text{Capacité fiscale liée aux ressources, pondérée}_{i,t} = 0,5 * \text{Capacité fiscale liée aux ressources}_{i,t-2} + 0,25 * \text{Capacité fiscale liée aux ressources}_{i,t-3} + 0,25 * \text{Capacité fiscale liée aux ressources}_{i,t-4}$$

- *Étape 3 : Calculer la péréquation selon que les ressources sont incluses à 50 % ou à 0 %, avant de déterminer le plafond de capacité fiscale (PCF)*

- *Étape 3a : Capacité fiscale non liée aux ressources + 50 % de la capacité fiscale liée aux ressources obtenue à l'étape 2*

$$Pop_pon_{i,t} = 0,5 * pop_totale_{i,t-2} + 0,25 * pop_totale_{i,t-3} + 0,25 * pop_totale_{i,t-4}$$

$$Capacité\ fiscale\ par_habitant_{i,t} = (Capacité\ fiscale\ non\ liée\ aux\ ressources,\ pondérée_{i,t} + 0,5 * Capacité\ fiscale\ liée\ aux\ ressources,\ pondérée_{i,t}) / Pop_pon_{i,t}$$

$$\begin{aligned} \text{Déficit de la capacité fiscale par_habitant}_{i,t} &= Capacité\ fiscale\ par_habitant_{i,t} \\ &- \left(\sum_{i=1}^{10} Capacité\ fiscale\ par_habitant_{i,t} \right) / 10 \end{aligned}$$

$$\text{Péréquation avant plafond avec 50 \% } res_{i,t} = \text{MAX} [- \text{Déficit de la capacité fiscale par_habitant}_{i,t} * Pop_pon_{i,t}, 0]$$

- *Étape 3b : Capacité fiscale non liée aux ressources*

$$Capacité\ fiscale\ non\ liée\ aux\ ressources\ par_habitant_{i,t} = Capacité\ fiscale\ non\ liée\ aux\ ressources,\ pondérée_{i,t} / Pop_pon_{i,t}$$

$$\begin{aligned} \text{Déficit de la capacité fiscale non liée aux ressources par_habitant}_{i,t} &= Capacité\ fiscale\ non\ liée\ aux\ ressources\ par_habitant_{i,t} \\ &- \left(\sum_{i=1}^{10} Capacité\ fiscale\ non\ liée\ aux\ ressources\ par_habitant_{i,t} \right) / 10 \end{aligned}$$

$$\text{Péréquation avant plafond sans } res_{i,t} = \text{MAX} [- \text{Déficit de la capacité fiscale non liée aux ressources par_habitant}_{i,t} * Pop_pon_{i,t}, 0]$$

$$\text{Péréquation max avant plafond}_{i,t} = \text{MAX} [\text{Péréquation avant plafond avec 50 \% } res_{i,t}, \text{Péréquation avant plafond sans } res_{i,t}]$$

- *Étape 4 : Calcul du plafond de capacité fiscale (PCF)*

$$PCF\ total_{i,t} = Capacité\ fiscale\ non\ liée\ aux\ ressources,\ pondérée_{i,t} + Capacité\ fiscale\ liée\ aux\ ressources,\ pondérée_{i,t} + \text{Péréquation avant plafond avec 50 \% } res_{i,t}$$

$$PCF\ par_habitant_{i,t} = PCF\ total_{i,t} / Pop_pon_{i,t}$$

$$\begin{aligned} &\text{Capacité fiscale des provinces bénéficiaires}_t \\ &= \sum_{i=1}^{10} \frac{PCF\ total_{i,t}}{Pop_pon_{i,t}} \quad \text{si } \text{Péréquation avant plafond avec 50 \% } res_{i,t} > 0 \end{aligned}$$

$$\text{Incidence_PCF par_habitant}_{i,t} = \text{MIN} [PCF\ par_habitant_{i,t} - Capacité\ fiscale\ des\ provinces\ bénéficiaires_t, 0]$$

$$\text{Péréquation après PCF}_{i,t} = \text{MAX} [\text{Péréquation avant plafond max}_{i,t} - (\text{Incidence_PCF par_habitant}_{i,t} * Pop_pon_{i,t}), 0]$$

$$\text{Péréquation totale après PCF}_t = \sum_{i=1}^{10} \text{Péréquation après PCF}_{i,t}$$

- *Étape 5 : Rajustement de la péréquation pour en aligner la croissance sur le PIB*

$$\text{Péréquation totale}_t = \text{Péréquation totale}_{t-1} * (\text{pib}_{CA,t} / \text{pib}_{CA,t-1} + \text{pib}_{CA,t-1} / \text{pib}_{CA,t-2} + \text{pib}_{CA,t-2} / \text{pib}_{CA,t-3}) / 3$$

$$\text{Raj total}_t = \text{Péréquation totale}_t - \text{Péréquation totale après PCF}_t$$

$$\text{Raj par habitant}_t$$

$$= \text{Raj total}_t / \sum_{i=1}^{10} \text{Pop}_{pon_{i,t}} \text{ si Péréquation après PCF}_{i,t} > 0$$

$$\text{Rajust}_{i,t} = \text{Raj par habitant}_t * \text{Pop}_{pon_{i,t}}$$

$$\text{Péréquation après Raj}_{i,t} = \text{MAX} [\text{Péréquation après PCF}_{i,t} - \text{Rajust}_{i,t}, 0] \leftarrow$$

Représente le paiement de péréquation que la province « i » recevra.

Si $\text{Péréquation totale}_t > \text{Péréquation totale après PCF}_t$, le rajustement sera positif. Dans cette situation, vu le traitement symétrique du rajustement, le droit à péréquation des provinces bénéficiaires sera rajusté à la hausse, afin que la totalité de l'enveloppe de péréquation soit dépensée.

Par contre, il arrive parfois que, en raison du rajustement, le droit à péréquation d'une province tombe sous zéro. Comme les paiements ne peuvent pas être négatifs, un second rajustement est alors effectué, de façon à ce que les paiements de péréquation des autres provinces n'excèdent pas l'enveloppe de péréquation totale plafonnée par la croissance du PIB. Le second rajustement se fait alors comme suit :

$$\text{Raj total}_2_t = \text{Péréquation totale}_t - \sum_{i=1}^{10} \text{Péréquation après Raj}_{i,t}$$

$$\text{Raj}_2 \text{ par habitant}_t$$

$$= \text{Raj total}_2_t / \sum_{i=1}^{10} \text{Pop}_{pon_{i,t}} \text{ si Péréquation après Raj}_{i,t} > 0$$

Transfert canadien en matière de santé et Transfert canadien en matière de programmes sociaux

La croissance annuelle de l'enveloppe du TCS fédéral correspond à la moyenne mobile sur trois ans du PIB nominal, assortie d'une hausse garantie d'au moins 3,0 % par année. L'enveloppe du TCPS augmente quant à elle de 3 % par année. Les projections des revenus provinciaux et territoriaux découlant du TCS et du TCPS se fondent sur un montant en espèces égal par habitant.

Ces montants sont calculés sans retranchement de l'abattement d'impôt du Québec²⁴. Par contre, dans nos projections, les revenus des transferts que touche le Québec sont présentés après soustraction de l'abattement, tout comme les charges fédérales totales pour transferts aux provinces et aux territoires. Le calcul pour l'abattement du Québec se fait comme suit :

$$Abattement_Québec_t = Abattement_Québec_t * (pibn_{QC,t} / pibn_{QC,t-1})$$

$$TCS_AQ_t = Abattement_Québec_t * (0,085 / 0,135)$$

$$TCPS_AQ_t = Abattement_Québec_t * (0,05 / 0,135)$$

Formule de financement des territoires

La formule fédérale de financement des territoires sert à fournir aux gouvernements des territoires un financement adéquat leur permettant de fournir à leurs citoyens des services publics comparables à ceux des provinces. Le paiement à chaque territoire est fondé sur l'écart entre une approximation des dépenses requises pour assurer la prestation de services comparables (la base des dépenses brutes) et la capacité du territoire à percevoir des revenus.

Notre modèle de calcul de la formule de financement des territoires est le suivant.

- *Étape 1 : Calcul du facteur de majoration des dépenses brutes rajustées en fonction de la population*
 - *Étape 1a : Calculer le facteur de rajustement annuel en fonction de la population*

Moyenne mobile de trois ans du taux de changement de la population du territoire, avec un décalage de deux ans :

$$\Delta MM_pop_{TR,t} = (pop_{TR,t-4}/pop_{TR,t-5} + pop_{TR,t-3}/pop_{TR,t-4} + pop_{TR,t-2}/pop_{TR,t-3})/3$$

Moyenne mobile de trois ans du taux de changement de la population du Canada, avec un décalage de deux ans :

$$\Delta MM_pop_{CA,t} = (pop_{CA,t-4}/pop_{CA,t-5} + pop_{CA,t-3}/pop_{CA,t-4} + pop_{CA,t-2}/pop_{CA,t-3})/3$$

Facteur de rajustement annuel en fonction de la population :

$$POP_f_t = \frac{\Delta MM_pop_{TR,t}}{\Delta MM_pop_{CA,t}}$$

- *Étape 1b : Calculer le facteur annuel de majoration des dépenses provinciales-territoriales-locales*

$$\Delta MM_dép_ptl_t = (dép_ptl_{t-4}/dép_ptl_{t-5} + dép_ptl_{t-3}/dép_ptl_{t-4} + dép_ptl_{t-2}/dép_ptl_{t-3})/3$$

Où $dép_ptl_t$ représente les dépenses de programmes totales de tous les ordres de gouvernement provinciaux, territoriaux et locaux à la grandeur du pays.

Facteur de majoration des dépenses brutes rajustées en fonction de la population (FMDBP)

$$FMDBP_t = \Delta MM_dép_ptl_t * POP_f_t$$

- *Étape 2 : Calculer la base des dépenses brutes (BDB)*

$$BDB_{TR,2017} = BDB_{yt,2017} + BDB_{nt,2017} + BDB_{nu,2017}$$

$$BDB_{TR,t} = BDB_{TR,t-1} * FMDBP_t$$

- *Étape 3 : Calculer la moyenne mobile de trois ans des revenus des territoires, avec un décalage de deux ans*

$$MM_rev_t = (rev_{t-4} + rev_{t-3} + rev_{t-2})/3$$

Où rev_t est la somme des revenus autonomes des trois territoires, tels que les projette notre modèle à long terme²⁵.

- *Étape 4 : Subvention finale*

$$FFT_t = BDB_{TR,t} - 0,7 * MM_rev_t$$

Autres transferts fédéraux

Les autres transferts fédéraux sont composés des autres transferts courants et des transferts de capital. Nous postulons que ceux-ci augmentent au rythme du PIB nominal national, et ceux-là, au rythme du PIB nominal de la province/du territoire :

Dépenses

Le DPB projette quatre composantes des dépenses de programmes : santé, éducation, programmes sociaux et autres. Les dépenses totales sont la somme des dépenses de programmes et des frais de la dette publique.

$$\begin{aligned} \text{Dépenses totales}_{i,t} \\ = \text{Dépenses de programmes}_{i,t} + \text{Frais de la dette publique}_{i,t} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Dépenses de programmes}_{i,t} \\ = \text{Santé}_{i,t} + \text{Éducation}_{i,t} + \text{Social}_{i,t} + \text{Autres programmes}_{i,t} \end{aligned}$$

L'approche générale pour la projection des dépenses de programmes à long terme du gouvernement fédéral et des administrations infranationales consiste à décomposer la croissance des dépenses nominales d'une catégorie donnée en deux facteurs de coût principaux : composition de la population (POP) et revenu nominal (PIB).

Le facteur de la composition de la population vise, pour chaque catégorie, à capter l'impact des changements dans la structure démographique selon l'âge au fil du temps. Les programmes de dépenses font ensuite l'objet d'une projection individuelle en fonction des modifications à leurs populations cibles et aux lois les concernant.

$$\text{Éducation}_{i,t} = \text{Éducation}_{i,t-1} * \frac{\text{PIBN}_{i,t}}{\text{PIBN}_{i,t-1}} * \frac{\text{Pop5_17}_{i,j,t}}{\text{Pop5_17}_{i,j,t-1}} * \frac{\text{Pop totale}_{i,t-1}}{\text{Pop totale}_{i,t}}$$

$$\text{Santé}_{i,t} = \sum^j \text{Santé}_{i,j,t-1} * \frac{\text{PIBN}_{i,t}}{\text{PIBN}_{i,t-1}} * \frac{\text{Pop}_{i,j,t}}{\text{Pop}_{i,j,t-1}} * \frac{\text{Pop totale}_{i,t-1}}{\text{Pop totale}_{i,t}}$$

$$\text{Social}_{i,t} = \text{Social}_{i,t-1} * \frac{\text{PIBN}_{i,t}}{\text{PIBN}_{i,t-1}} * \frac{\text{Pop15_64}_{i,j,t}}{\text{Pop15_64}_{i,j,t-1}} * \frac{\text{Pop totale}_{i,t-1}}{\text{Pop totale}_{i,t}}$$

$$\text{Autres programmes}_{i,t} = \text{Autres programmes}_{i,t-1} * \frac{\text{PIBN}_{i,t}}{\text{PIBN}_{i,t-1}}$$

Nous estimons que les frais d'intérêts de la dette publique sont le produit du taux d'intérêt effectif et du montant de la dette portant intérêt au début de l'année.

$$\begin{aligned} \text{Frais de la dette publique}_{i,t} \\ = \text{Dette portant intérêt}_{i,t-1} * \text{Taux d'intérêt effectif}_{i,t} \end{aligned}$$

Nous postulons que l'écart d'emprunt futur de chaque province restera constant. Nous estimons que l'écart de chaque province est égal à l'écart moyen, à la fin du mois (janvier 1995 à avril 2017), entre l'obligation de référence à 10 ans du gouvernement du Canada et l'obligation à 10 ans équivalente de chaque province. Quant à l'écart d'emprunt des territoires, nous le supposons égal à l'écart moyen, pondéré selon la population, des six provinces les moins peuplées du Canada.

Le taux d'intérêt effectif de la dette portant intérêt est une variable retardée dans notre modèle parce que l'encours de la dette n'est habituellement pas entièrement refinancé chaque année. Autrement dit, une partie de la dette

portant intérêt remonte aux années antérieures et est assujettie aux taux du marché qui étaient alors en vigueur.

$$\begin{aligned} \text{Taux d'intérêt effectif}_{i,t} &= 0,8 * \text{Taux d'intérêt effectif}_{i,t-1} + 0,2 * (0,8 * GC_{10A_t} + 0,2 \\ &* GC_{90J_t} + \text{Écart des taux}_i) \end{aligned}$$

Solde primaire et encours de la dette

Dans le présent rapport, l'encours de la dette utilisé pour évaluer la viabilité financière se fonde sur la notion de valeur financière nette telle que définie par les SFP, soit les actifs financiers moins le passif total. En inversant ces termes (passif total moins actifs financiers), on obtient la dette nette, notion le plus souvent utilisée pour évaluer la viabilité financière.

Le changement de la dette nette dépend de l'accumulation des déficits et des excédents au fil des années.

$$\begin{aligned} \text{Passif financier net}_{i,t} &= \text{Dette portant intérêt}_{i,t} + \text{Dette ne portant pas intérêt}_{i,t} \\ &- \text{Actifs financiers}_{i,t} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Dette portant intérêt}_{i,t} &= \\ \text{Dette portant intérêt}_{i,t-1} &+ \text{Solde primaire}_{i,t} + \text{Frais de la dette publique}_{i,t} \end{aligned}$$

$$\text{Solde primaire}_{i,t} = \text{Revenus totaux}_{i,t} - \text{Dépenses de programmes}_{i,t}$$

$$\text{Solde de fonctionnement}_{i,t} = \text{Solde primaire}_{i,t} + \text{Frais de la dette publique}_{i,t}$$

Il est tenu pour acquis que le gouvernement fédéral et les administrations infranationales financent tout déficit budgétaire (soit les emprunts nets d'autres secteurs de l'économie) en émettant des titres de dette qui portent intérêt. De même, tout excédent budgétaire (soit le prêt net à d'autres secteurs de l'économie) sert à rembourser la dette qui porte intérêt. En outre, on suppose qu'il n'y a aucun changement dans les actifs financiers initiaux et la dette qui ne porte pas intérêt.

Pour assurer un contexte économique stable et conformément aux projections de référence du CBO (2012) et de l'OBR (2013), les projections financières à long terme du DPB sont élaborées en supposant qu'il n'y a aucune réaction de l'économie. Toutefois, la hausse du rapport de la dette au-delà du moyen terme pourrait réduire le PIB et pousser les taux d'intérêt à la hausse. L'intégration de ces effets ne ferait qu'accélérer toute hausse projetée du rapport de la dette au PIB.

Annexe D: Définition de l'écart financier

Le solde budgétaire SB du gouvernement se définit au moyen de l'équation $SB_t = SP_t - i_t \cdot D_{t-1}$, où SP représente le solde primaire (recettes moins les dépenses de programme) et i , le taux effectif sur la dette du gouvernement D . La dette du gouvernement augmente en fonction de l'équation $D_t = (1 + i_t) \cdot D_{t-1} - SP_t$. Pour calculer la dette accumulée dans l'avenir et connaître les rendements, il faut utiliser l'équation suivante :

$$D_t = \prod_{i=1}^k \left(\frac{1}{1 + i_{t+i}} \right) \cdot D_{t+k} + \sum_{i=1}^k \prod_{j=1}^i \left(\frac{1}{1 + i_{t+j}} \right) \cdot SP_{t+i}$$

La viabilité financière se définit habituellement comme la condition en vertu de laquelle la dette ne peut croître, en fin de compte, plus vite que le taux d'intérêt. En utilisant la variable x pour indiquer la croissance au niveau de la dette et pour évaluer celle-ci sur un horizon infini, il faut que la croissance de la dette ne soit pas plus rapide que celle du taux d'intérêt à long terme.

Ainsi :

$$\lim_{k \rightarrow \infty} \prod_{i=1}^k \left(\frac{1}{1 + i_{t+i}} \right) \cdot D_{t+k} = \lim_{k \rightarrow \infty} \prod_{i=1}^k \left(\frac{1 + x_{t+i}}{1 + i_{t+i}} \right) \cdot D_t = 0;$$

et en vertu de cette relation, le niveau actuel de la dette doit être égal à la valeur actuelle des soldes primaires à venir, ce qui constitue le point de départ des calculs de l'écart financier.

$$D_t = \sum_{i=1}^{\infty} \prod_{j=1}^i \left(\frac{1}{1 + i_{t+j}} \right) \cdot SP_{t+i}$$

Compte tenu des soldes primaires prévus \overline{SP} , il est peu probable que le niveau actuel de la dette soit égal à la valeur actuelle des soldes primaires. Ainsi, l'écart financier représente la différence entre le niveau actuel de la dette et la valeur actuelle des soldes primaires projetés. L'écart financier Δ s'exprime habituellement comme étant un changement immédiat et permanent du solde primaire projeté, qu'on calcule comme une proportion constante du PIB projeté (\overline{Y}).

$$D_t = \sum_{i=1}^{\infty} \prod_{j=1}^i \left(\frac{1}{1 + i_{t+j}} \right) \cdot (\overline{SP}_{t+i} + \Delta \cdot \overline{Y}_{t+i})$$

$$\Delta = \frac{D_t - \sum_{i=1}^{\infty} \prod_{j=1}^i \left(\frac{1}{1+i_{t+j}} \right) \cdot \overline{SP}_{t+i}}{\sum_{i=1}^{\infty} \prod_{j=1}^i \left(\frac{1}{1+i_{t+j}} \right) \cdot \overline{Y}_{t+i}}$$

Il est également possible de calculer l'écart financier sur des horizons finis en vertu de diverses hypothèses touchant le rapport ultime de la dette par rapport au PIB d^* à un moment k dans l'avenir. Le rapport actuel de la dette au PIB constitue habituellement la valeur ultime.

$$D_t = \prod_{i=1}^k \left(\frac{1}{1+i_{t+i}} \right) \cdot d^* \cdot \overline{Y}_{t+k} + \sum_{i=1}^k \prod_{j=1}^i \left(\frac{1}{1+i_{t+j}} \right) \cdot (\overline{SP}_{t+i} + \Delta \cdot \overline{Y}_{t+i})$$

$$\Delta = \frac{D_t - \prod_{i=1}^k \left(\frac{1}{1+i_{t+i}} \right) \cdot d^* \cdot \overline{Y}_{t+k} - \sum_{i=1}^k \prod_{j=1}^i \left(\frac{1}{1+i_{t+j}} \right) \cdot \overline{SP}_{t+i}}{\sum_{i=1}^k \prod_{j=1}^i \left(\frac{1}{1+i_{t+j}} \right) \cdot \overline{Y}_{t+i}}$$

Lorsque les taux d'intérêt et la croissance du PIB g sont constants, l'écart financier est réduit comme suit :

$$\Delta = \left(\frac{i-g}{1+g} \right) \cdot \left[\frac{D_t}{Y_t} - \left(\frac{1+g}{1+i} \right)^k \cdot d^* - \sum_{i=1}^k \left(\frac{1+g}{1+i} \right)^i \cdot \frac{\overline{SP}_{t+i}}{\overline{Y}_{t+i}} \right]$$

Annexe E: Analyse de sensibilité

Pour mieux évaluer le degré de sensibilité de nos écarts financiers de référence, nous envisageons divers scénarios liés à la démographie, à l'économie et à la politique financière. Ces variantes sont décrites plus en détail ci-dessous.

Variantes – projections démographiques

Le DPB projette quel serait l'écart financier selon trois scénarios démographiques différents : (1) la population est plus vieille, la fertilité est moindre, l'espérance de vie est prolongée et les taux d'immigration sont réduits; (2) la population est plus jeune, la fertilité est accrue, l'espérance de vie est moindre et les taux d'immigration sont augmentés; (3) la migration interprovinciale se poursuit selon les tendances observées plus récemment.

Le tableau E-1 illustre les hypothèses démographiques étayant les scénarios à coûts élevés et à coûts faibles, à l'échelle nationale.

Tableau E-1 Hypothèses démographiques à long terme selon qu'une population plus vieille ou plus jeune est postulée

	Référence	Population plus âgée	Population plus jeune
Indice synthétique de fécondité (enfants par femme en âge de procréer)	1,67	1,53	1,88
Espérance de vie des hommes à la naissance (années)	87,6	89,9	86,0
Espérance de vie des femmes à la naissance (années)	89,2	91,9	87,3
Taux d'immigration (immigrants par tranche de 1 000 habitants)	7,5	5,0	9,0

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Dans chaque scénario, la projection à moyen terme reste inchangée et les hypothèses démographiques modifiées sont imposées à partir de l'année 2023. L'espérance de vie à la naissance pour les hommes et les femmes représente les niveaux de 2062.

Les hypothèses de référence du DPB quant à la migration interprovinciale reposent sur les taux observés de 1991 à 2011. Dans le scénario modifié, les taux de migration interprovinciale de chaque province et territoire sont plutôt fondés sur une période plus récente, soit de 2009 à 2011 (tableau E-2).

Les diverses hypothèses de migration entre les provinces et les territoires n'ont pas d'impact sur la croissance ou le vieillissement de la population à l'échelle nationale. Par contre, à l'échelle de chaque province et territoire,

l'impact démographique du scénario modifié dépend du changement de la migration interprovinciale par rapport à l'hypothèse de référence.

Tableau E-2 Le scénario modifié de migration interprovinciale

Migration nette (taux pour mille)	Scénario de référence (1991-2011)	Scénario alternatif (2009-2011)
Terre-Neuve-et-Labrador	-1,6	2,9
Île-du-Prince-Édouard	0,4	0,7
Nouvelle-Écosse	0,5	1,2
Nouveau-Brunswick	0,1	0,9
Québec	-1,2	-0,6
Ontario	-0,4	-0,3
Manitoba	-4,7	-2,8
Saskatchewan	-4,8	0,5
Alberta	2,3	0,1
Colombie-Britannique	2,9	1,9
Yukon	-8,0	7,0
Territoires du Nord-Ouest	-11,7	-9,6
Nunavut	-10,2	-2,4

Sources : Statistique Canada et directeur parlementaire du budget.

Note : Le taux de migration interprovinciale représente la moyenne de la période de 2017 à 2091.

Variantes – projections économiques

Afin d'évaluer la sensibilité des hypothèses économiques, nous procédons aux projections selon un scénario où la croissance du PIB réel serait de $\pm 0,5$ point de pourcentage, et les taux d'intérêt de ± 50 points de base, à compter de 2023. De même, la croissance du PIB réel est projetée selon diverses hypothèses de croissance de la productivité du travail.

Variantes – politique financière

Sur le plan de la politique financière, nous envisageons des variantes quant aux dépenses en santé et à la valeur ultime des ratios de la dette publique.

Nos projections infranationales de référence supposent que la croissance des dépenses en santé est déterminée par la croissance des revenus (PIB nominal) et l'évolution de la structure par âge de la population. Cette hypothèse ne prévoit aucune croissance excédentaire des coûts (c'est-à-dire la croissance qui est supérieure à la croissance du PIB nominal combinée à la croissance attribuable au vieillissement de la population).

Par contre, dans nos rapports antérieurs, nous avons intégré cette croissance excédentaire à notre projection des dépenses en santé au niveau

infranational, postulant que la croissance se maintiendrait à son niveau moyen historique à long terme. Ainsi, dans le RVF de 2016, nous avons supposé une croissance excédentaire de 0,29 point de pourcentage, sur la base de sa moyenne de 1982 à 2015.

Dans le rapport de cette année, nous projetons ce que seraient les coûts liés à la santé si leur croissance excédentaire était de $\pm 0,25$ point de pourcentage, à compter de 2023. À noter que l'impact de ces variantes est nul pour ce qui est du gouvernement fédéral, du RPC et du RRQ.

Enfin, nous projetons ce que seraient les écarts financiers pour les gouvernements fédéral et infranationaux si, au lieu de revenir à sa valeur actuelle, le ratio de la dette nette au PIB était dans 75 ans de 0 ou de 100 % du PIB.

Notes

1. La mesure tendancielle du facteur travail est déterminée par la composition de la population en âge de travailler, les tendances des taux d'emploi selon l'âge et le sexe ainsi que le nombre moyen d'heures travaillées par semaine. L'annexe B du RVF de 2014 produit par le DPB expose en détail la méthodologie utilisée pour déterminer la croissance tendancielle du facteur travail.

On suppose que la croissance tendancielle de la productivité du travail atteindra son niveau stable à long terme. Afin d'assurer l'uniformité de notre méthode d'estimation du PIB potentiel (pour l'ensemble de l'économie canadienne) à moyen terme, nous appliquons les données de croissance stable (constante) de la productivité du travail pour notre cadre de fonction de production.

2. Mendes (2014) définit le taux neutre comme le taux d'intérêt directeur « conforme à la production à son niveau potentiel et à l'inflation égale à la cible une fois que se sont dissipés les effets de tous les chocs cycliques » [TRADUCTION]. Dans son *Rapport sur la politique monétaire* d'avril 2017, la Banque du Canada a estimé à 3 % le taux d'intérêt nominal neutre (dans une fourchette allant de 2,5 à 3,5 %).
3. Pour chaque province, les taux d'intérêt effectifs des administrations infranationales devraient correspondre au taux fédéral, majoré de l'écart moyen (soit la différence entre le taux des obligations du gouvernement provincial à 10 ans et le taux de référence des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans) pendant la période de 1995 à 2017.
4. En ce qui a trait aux dépenses de santé des administrations infranationales, nous avons révisé notre projection de manière à en exclure la croissance excédentaire des coûts (c'est-à-dire l'augmentation supérieure à la croissance du PIB nominal combinée à la croissance attribuable au vieillissement de la population). Cette révision fait suite à un examen plus détaillé de la série historique des coûts excédentaires aux niveaux national et provincial.
5. Les dépenses fédérales au chapitre des prestations pour aînés constituent une importante exception. Conformément aux dispositions législatives, on suppose que les dépenses par bénéficiaire demeurent constantes et rajustées en fonction de l'inflation.
6. Dans le cas du RPC et du RRQ, si le taux de rendement est supérieur à la croissance du PIB, le flux de trésorerie net doit être négatif pour assurer la stabilité du ratio de l'actif au PIB parce que les revenus de placement servent à combler le manque à gagner. En proportion du PIB, le flux de trésorerie net nécessaire pour maintenir la stabilité du ratio dépend de la différence entre le taux de rendement et le taux de croissance du PIB, ainsi que du ratio d'actifs actuel.

7. Nous utilisons un horizon de 75 ans pour notre estimation de l'écart financier de référence afin de tenir compte pleinement de la transition démographique au Canada. Du reste, on utilise généralement des horizons de projection à long terme pour déterminer si le financement des régimes de sécurité sociale, notamment les régimes de retraite publics, est suffisant.
8. Dans le RVF de 2016, nous tenons pour acquis que le nombre d'immigrants serait constant au-delà de 2061. Le taux d'immigration devrait donc reculer à compter de 2061.
9. Le premier taux de cotisation supplémentaire correspond à 2 % pour 2023 (et pour les années suivantes) et s'applique aux gains se situant entre le montant de l'exemption de base annuelle et le maximum supplémentaire des gains ouvrant droit à pension pour l'année. Le deuxième taux correspond à 8 % pour 2024 (et pour les années suivantes) et s'applique aux gains se situant entre le maximum des gains ouvrant droit à pension et le maximum supplémentaire des gains ouvrant droit à pension pour l'année.
10. Les taux de rendement réel ultime (avant les dépenses d'investissement) utilisés dans le *Rapport actuariel (27^e) sur le Régime de pensions du Canada* et le rapport d'évaluation actuarielle du Régime des rentes du Québec de 2016 sont semblables : respectivement 5 et 4,9 %.
11. Voir <http://www.statcan.gc.ca/pub/13-605-x/2014005/article/14088-fra.htm> pour un aperçu des Statistiques de finances publiques canadiennes.
12. <https://www.imf.org/external/Pubs/FT/GFS/Manual/2014/gfsfinal.pdf>. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
13. http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5174.
14. http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/5174_D1_T9_V1-fra.htm.
15. Pour le secteur public fédéral, ces données se trouvent au tableau CANSIM 385-0080. Pour le secteur public infranational, elles se trouvent, par gouvernement, aux tableaux CANSIM 384-0047 et 385-0041. Pour plus de renseignements sur les données utilisées, voir : [FSR metadata FSR.xlsx](#)
16. Pour le secteur public fédéral, ces données se trouvent au tableau CANSIM 385-0032. Pour le secteur public infranational, elles se trouvent, par gouvernement, au tableau CANSIM 385-0042. Pour plus de renseignements sur les données utilisées, voir : [FSR metadata FSR.xlsx](#)
17. Seules les années 2008 à 2014 figurent au tableau CANSIM 385-0041, Classification canadienne des fonctions des administrations publiques.
18. Le rapport *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2016*, de l'ICIS, est la 20^e édition de cette publication annuelle. Il fournit une vue d'ensemble des dépenses consacrées aux soins de santé annuellement, des secteurs où ces fonds sont affectés, des bénéficiaires et de la provenance des fonds. Il présente des données comparatives sur les dépenses des provinces, des territoires et d'autres pays, ainsi que les tendances des dépenses canadiennes de santé depuis 1975.
19. Bureau du directeur parlementaire du budget, *Rapport sur la viabilité financière de 2014*, 2014. http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/files/files/FSR_2014_FR.pdf.

20. La croissance de la PSV et des prestations pour enfants respecte la formule suivante :

$$Dép_t = Dép_{t-1} \cdot \left(\frac{Pop_t^i}{Pop_{t-1}^i} \right) \cdot \left(\frac{IPC_t}{IPC_{t-1}} \right)$$

Où Pop_t^i est le groupe démographique ciblé : la population de plus de 65 ans pour les prestations versées aux aînés, et les enfants de moins de 18 ans pour les prestations pour enfants. IPC_t représente l'indexation des prestations à l'indice des prix à la consommation.

21. Les entreprises publiques ne faisant pas partie du secteur gouvernemental, elles ne contribuent pas à l'écart financier.
22. Parmi les sources de revenu les plus importantes (p. ex. la taxe sur les produits et services et l'impôt des sociétés), bon nombre ont des structures à taux uniforme et n'auraient pas à faire l'objet de rajustements. Des mesures devront toutefois être prises pour les politiques dont les structures sont progressives, comme l'impôt sur le revenu des particuliers. Cette approche est utilisée par d'autres institutions financières indépendantes, comme le Congressional Budget Office (CBO), aux États-Unis. L'Office for Budget Responsibility (OBR) du Royaume-Uni incorpore les données démographiques à ses projections des revenus, mais elles n'ont qu'un impact mineur.
23. Nous utilisons la période de 2010 à 2015 parce que les données de la péréquation d'avant 2010 ne sont pas comparables. En effet, de nouveaux éléments ont été ajoutés au calcul de certaines des assiettes fiscales.
24. Voir <https://www.fin.gc.ca/fedprov/altpay-fra.asp> pour un document d'information de Finances Canada sur l'abattement d'impôt du Québec.
25. Finances Canada utilise en fait les revenus que le territoire générerait sous un système fiscal de référence, comme dans la formule de la péréquation. Cependant, pour plus de simplicité, nous assimilons à ces revenus nos projections des revenus autonomes.